

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
 M. PIERRE BÉLAND, commissaire
 M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
D'USINE D'ACIDE TÉRÉPHTALIQUE PURIFIÉ
À MONTRÉAL-EST PAR INTERQUISA CANADA INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 27 septembre 2000, à 19 h
Centre communautaire Roussin
12045, rue Notre-Dame Est
Montréal-Est

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2000	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	2
PRÉSENTATION PAR LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL-CENTRE LUC LEFEBVRE	13
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
VINCENT MARCHIONE.....	35
MARIE-JOSÉE LABROSSE	40
XAVIER DAXHELET.....	42
REPRISE DE LA SÉANCE	48
PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	55
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
LOUISE VALLÉE	69
PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR SUR LE CLIMAT SONORE	74
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
NICOLE LOUBERT	86
VINCENT MARCHIONE.....	101

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bonsoir, mesdames et messieurs! Alors, nous en sommes à notre cinquième séance d'audience sur le projet d'usine d'acide téréphtalique purifié d'Interquisa Canada à Montréal-Est.

 J'aimerais d'abord vous faire part de quelque chose qui est arrivé sur ce projet-ci. On ne s'attendait pas à ça, on en est désolé. On a entendu dire qu'on avait fait un publipostage et que
10 les gens n'avaient pas reçu le communiqué avant aujourd'hui.

 Quand il y a des audiences, nous en sommes à notre 146e mandat depuis le début de l'histoire du BAPE, on fait toujours l'annonce pour une commission par les journaux, par des affiches, par un communiqué qui est envoyé sur le fil de presse aux municipalités, aux groupes
15 environnementaux, aux ministères. En général, il y a un envoi de près de 2 000 personnes qui se fait.

 Dans ce cas-ci, lors de la période d'information, on avait eu une demande d'un groupe d'essayer de faire un effort supplémentaire pour informer la population qui était touchée par le
20 projet. Ce qu'on a fait, on a préparé un publipostage pour au-delà de 17 000 foyers et on a aussi ajouté au nombre d'affiches habituel, qui est une vingtaine en général, on a fait faire une centaine d'affiches.

 Malheureusement, le communiqué est arrivé dans les foyers hier et aujourd'hui, alors que ça avait été prévu que l'envoi soit fait la semaine dernière. Donc, les délais qu'on nous avait
25 dits ont été plus longs que ce qui avait été prévu, finalement. Alors, on s'en excuse.

 Mais il faut se rendre compte que le mandat d'audiences présent a été publicisé. Ce n'est pas que personne a annoncé qu'il était pour y avoir une audience, ici, au Centre Roussin
30 cette semaine. Et aussi, dans le communiqué que les gens ont reçu aujourd'hui, ça annonce non seulement la première partie d'audiences qui a lieu cette semaine mais, aussi, la deuxième partie qui va avoir lieu à partir du 24 octobre et ça vous donne la liste de tous les centres de consultation où vous pouvez trouver les documents.

 Alors, il y a d'autres informations sur ce communiqué-là que vous pouvez utiliser dans
35 les semaines à venir. Il y a aussi l'adresse Internet, il y a un résumé du projet, etc.

 Alors, on apprend à l'usage. C'est évident que la prochaine fois qu'on essaiera de faire un publipostage, on va exiger de Postes Canada de respecter les délais.
40

 Le deuxième point que je veux regarder avec vous, c'est qu'on a plusieurs questions en suspens et je pense que ce soir, il y a des réponses qui doivent nous être apportées par, entre autres, le promoteur. Alors, s'il vous plaît, si vous voulez procéder à vos réponses.

45 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Oui, madame la présidente. Tout d'abord, j'aimerais présenter une acétate que vous avez demandée dans la session de cet après-midi pour bien localiser le site de Karbomont.

50 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Allez-y.

55 **Mme LINA LACHAPELLE :**

55

Alors, vous aviez demandé de localiser l'usine de Karbomont. Elle est située juste ici. Là, on a le boulevard Métropolitain. Interquisa Canada serait beaucoup plus loin - je m'excuse, la carte qu'on avait, avec l'échelle, ça ne permettait pas de tout mettre l'information - mais Interquisa serait beaucoup plus à droite, donc à l'est, et Karbomont est ici. Le pipeline dont on parlait longerait ici, comme ça, jusque vers Coastal. Il traverse et il va jusque chez Coastal, vers Shell. Shell et, éventuellement, Coastal.

60

LA PRÉSIDENTE :

65

Et la route qui traverse, c'est l'Autoroute 40?

Mme LINA LACHAPELLE :

70

Oui, c'est l'Autoroute 40.

70

M. BRUCE TREMBLAY :

75

Le pipeline d'hydrogène, comme expliquait Lina, part de chez Karbomont, longe Métropolitain, traverse au-dessus de l'autoroute sur un ratelier aérien qui est la propriété de Esso, et redescend de l'autre côté et est à surface de sol en descendant vers ici. C'est ici qu'est la traverse aérienne du Métropolitain, qui était utilisée par Esso pour ses réservoirs, parce que la compagnie pétrolière Impériale avait des réservoirs à l'endroit où je pointe, qu'ils n'utilisent plus maintenant. Donc, le pipeline d'hydrogène descend comme ça, ici, tout le long et vient se connecter dans les installations de Shell Canada, ici. Et Coastal est ici. Il reste encore quelques mètres de raccordement à faire pour être raccordé avec Coastal, ce qui n'a pas été fait encore mais, ça, c'est sur les installations de Coastal.

80

LA PRÉSIDENTE :

85

Et le pipeline en ce moment, il est fonctionnel?

M. BRUCE TREMBLAY :

Il est fonctionnel à partir de Karbomont jusque chez Shell.

90

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Vous allez déposer cette acétate-là, s'il vous plaît?

95

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui. Il y avait d'autres informations qui avaient été demandées également cet après-midi. Notamment, quels étaient les coûts reliés aux rejets de l'effluent des eaux usées d'Interquisa Canada lors de la période d'exploitation, selon les tarifs établis au règlement 129.

100

Selon les informations qu'on a sur les débits, charges de contaminants en charge organique et en matières en suspension, on aurait des frais de 250 000 \$ par année en redevances à la Communauté urbaine de Montréal. Les calculs ont été faits sur les critères de conception, donc, c'est-à-dire, moins de 100 milligrammes par litre de matières en suspension et moins de 600 milligrammes par litre de charge organique totale. Donc, c'est un maximum qu'on a calculé de 250 000 \$ par année.

105

Maintenant, il y avait une autre information qui avait été demandée concernant le coût d'élimination des déchets, des boues, en supposant que les boues pourraient être caractérisées comme étant des matières résiduelles dangereuses. On a deux types de boues et, au total, 6 550 tonnes humides de boues. 6 550 tonnes humides, on a évalué les coûts à 300 \$ la tonne pour un coût d'élimination annuel de 1 965 000 \$. 1 965 000 \$ par année, d'élimination.

110

Une autre précision avait été demandée également, hier soir, relativement à la circulation supplémentaire amenée lors de l'exploitation de l'usine par l'exploitation de l'usine. Il y avait une confusion, je crois, dans le texte par rapport au nombre de passages et le nombre de véhicules.

115

Alors, si on exprime ça en nombre de passages par jour, le chiffre serait bien de 300 véhicules légers. Par contre, le nombre de camions ne serait pas de 10 mais bien de 1 par jour, de plus. Et le 300 véhicules légers, c'est pour les opérateurs, les bureaux, les visiteurs, les gens qui travaillent pour la maintenance, service extérieur. Et il y a deux quarts de travail à l'usine. Tout ça pour environ 300 véhicules légers, 300 passages par jour.

120

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Ça fait 302.

125

Mme LINA LACHAPELLE :

130

Oui. Merci de la précision. Il y a d'autres réponses qui ont été également fournies par écrit. Je n'en ferai pas la lecture, je crois, ce soir. Je vais simplement vous indiquer quelles sont les informations qui ont été transmises.

135 On avait demandé la répartition de la population pour les scénarios alternatifs pour l'acide acétique en considérant, par contre, les conditions météorologiques défavorables. Alors, ça a été donné sous forme de tableau et également sous forme de cartes.

140 L'autre information, on avait demandé de préciser pour un accident impliquant le transport d'acide acétique par wagon. On avait fourni dans l'étude les rayons d'impact pour des conditions météorologiques moyennes. Là, les calculs ont été faits pour les conditions météorologiques défavorables et sont présentées à nouveau. Donc, le texte a été repris.

145 Et nous avons déposé également une réponse à la question sur la précision sur les terrains vacants à la figure 5.8. Donc, nous avons repris la figure et indiqué par une zone hachurée où se situait ce terrain vacant.

LA PRÉSIDENTE :

150 Qui a une vocation résidentielle, c'est bien ça?

Mme LINA LACHAPELLE :

Voilà.

155

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

160

Mme LINA LACHAPELLE :

C'est toutes les informations qu'on voulait ajouter.

LA PRÉSIDENTE :

165

D'accord. Je vous remercie.

170 Je m'adresse maintenant au ministère de l'Environnement. Je pense qu'il y avait un mode de gestion des sols contaminés dans les emprises des pipelines. Il y avait des précisions à apporter sur ça, s'il vous plaît?

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

175 Oui. Donc, au niveau des sols qui seront excavés lors de l'implantation des pipelines, ils devront effectivement être caractérisés et entreposés selon les exigences de la Communauté urbaine de Montréal de façon temporaire. Il y a certaines exigences qui s'appliquent. Si les sols sont inférieurs au critère C de la politique, ils pourront être remis en place. Dans le cas contraire, donc, s'ils sont supérieurs au critère C, ils devront être traités selon la grille prévue à la politique. Donc, ils ne peuvent pas être remis en place tels quels.

180 Il y a aussi une procédure, l'eau qui pourrait se trouver au fond de la tranchée lors des travaux devra être captée et entreposée. Elle devra aussi être analysée de façon à vérifier si elle est contaminée. Les critères qui s'appliquent ce sont les critères du règlement de la Communauté urbaine de Montréal et les informations quant à la caractérisation de l'eau doivent être fournies à la Communauté urbaine de Montréal avant que cette eau puisse être rejetée au niveau du réseau.

185 Ensuite, on avait parlé de l'entente relativement à la gestion des sols lors de l'excavation. Il y avait eu des questions de posées relativement à cette question-là, puisque les conduites passeront dans une servitude qui n'appartient pas à Interquisa.

190 Le promoteur nous a indiqué qu'il y aurait une entente qui serait établie de façon à clarifier qui serait responsable de la gestion des sols et de l'eau, et le Ministère va demander que cette entente-là soit présentée avant le début des travaux, de façon à clarifier qui est responsable de la gestion.

LA PRÉSIDENTE :

200 D'accord. Parce que c'est mentionné dans l'addenda 1 mais, finalement, pour nous, on voulait voir s'il y avait eu une progression au niveau de cette entente-là. Alors si vous, vous nous assurez que vous allez demander comme exigence que ce soit fait, alors, pour nous, disons qu'on est d'accord avec ça.

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

205 Oui, ça devrait être déposé avant le début des travaux.

LA PRÉSIDENTE :

210

D'accord.

Il y avait aussi de l'information avec la CUM. On avait besoin de la date de l'entrée en opération de l'usine de traitement des eaux de la CUM. Est-ce que vous avez ça, monsieur Bourassa?

215

M. YVES BOURASSA :

Madame la présidente, c'est le 18 juin 1984 que la station d'épuration des eaux de la Communauté a débuté ses opérations par l'interception des eaux usées qui se déversaient normalement dans la rivière des Prairies. Et, ici, j'ai un historique sommaire que je peux vous donner, si vous voulez, qui résume un peu les différentes échéances, si vous voulez, qui ont eu lieu. Parce que l'intercepteur et l'usine d'épuration ont été construits dans des échéanciers qui sont quand même un peu étalés dans le temps. Alors, je peux vous laisser cet historique. Qui est disponible sur Internet, soit dit en passant.

220

225

LA PRÉSIDENTE :

Oui, si vous voulez le déposer, s'il vous plaît. Il y avait un autre point aussi qu'on avait demandé de vérifier, c'est s'il y avait eu récemment des changements d'orientation dans votre schéma d'aménagement?

230

M. YVES BOURASSA :

Non. À court terme, je dirais qu'il n'y a pas de changement. Le secteur est toujours zoné industriel lourd. Vous comprendrez également qu'il y a une réorganisation municipale qui s'en vient. Alors, la juridiction à ce niveau-là va être précisée, j'imagine assez prochainement. Alors, quant à savoir l'échéancier d'un nouveau schéma d'aménagement, bien, on ne le connaît pas encore.

235

240

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je vous remercie.

La Santé, je pense qu'on vous avait demandé des données sur la santé de la population mais, ça, vous allez le faire lors de votre présentation tout à l'heure, c'est ça?

245

M. LUC LEFEBVRE :

Tout à fait. Ça va être lors de la présentation mais les documents sont déjà déposés.

250

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

255

J'aimerais, maintenant, céder la parole à monsieur Béland. Nous avons quelques précisions, suite à notre visite de site, ce matin.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

260

Bonsoir, monsieur Berbès. J'aimerais que vous me parliez un peu du terrain que nous avons visité. Et je vous remercie de la visite ce matin, ce fut enrichissant. Mais j'aimerais que ce qui a été échangé, à ce moment-là, soit consigné dans les comptes rendus des séances, que ça ne parte pas au vent. Et j'aimerais que vous me résumiez un peu certains des éléments qui concernent le terrain.

265

Par exemple, cet après-midi, on a établi que la dimension était approximativement 244 000 mètres carrés. J'aimerais que vous me donniez, par exemple, quelle est la proportion de ce terrain, et fait partie d'une propriété qui appartient à Esso, quelle proportion ça représente dans ce terrain, et un peu une description générale.

270

M. JAIME BERBÈS :

Monsieur le commissaire, comme j'ai seulement assisté à une partie de la visite, je n'ai pas été pendant le temps qu'on a circulé et tout ça, je vais céder la parole à Bruce Tremblay qui a été votre accompagnant. Merci.

275

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Très bien.

280

M. BRUCE TREMBLAY :

Monsieur Béland, votre première question sur la superficie totale du terrain, la partie qu'on veut acheter d'Esso correspond approximativement à 50 % de la propriété totale de Texaco.

285

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Elle s'étend donc de Sherbrooke presque jusqu'à Notre-Dame.

290

M. BRUCE TREMBLAY :

295 Presque jusqu'à Notre-Dame. Il y a une voie ferrée, je pense, à 50 mètres de Notre-Dame. Donc, cette partie-là appartient au Port de Montréal. À partir de la voie ferrée en s'en allant vers le nord, c'est Texaco, ça se rend jusqu'à Sherbrooke et, comme nous l'a expliqué monsieur Normand Marchand, ils ont aussi une certaine parcelle de terrain au nord de Sherbrooke, aussi. Mais, ça, on ne touche pas à ça.

300

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

La partie qui est au sud de Sherbrooke, si on se réfère à l'axe est-ouest, donc, vous arrêtez à peu près à la moitié de cette parcelle?

305

M. BRUCE TREMBLAY :

Oui. Je réfère à l'axe nord-sud, par exemple.

310

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Bien, nord-sud, oui, d'accord. Vous allez de Sherbrooke à Notre-Dame...

M. BRUCE TREMBLAY :

315

Mais selon l'île de Montréal...

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

320

... si on fait est-ouest... Ah! bon, dans l'autre direction, alors.

M. BRUCE TREMBLAY :

325 Je m'excuse. La question du vrai axe géographique par rapport à celui qu'on se sert couramment, de Sherbrooke vers Notre-Dame, si on tire une ligne entre les deux, elle se situe au milieu de la propriété, effectivement.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

330

Et, il y avait, dans l'autre direction, abuttant la propriété de Lafarge, je crois, une rangée d'arbres qui vont essentiellement cacher votre propriété dans cette direction.

M. BRUCE TREMBLAY :

335

Effectivement. Il y a un boisé qui existe sur la limite ouest de la propriété de Texaco. Ce boisé-là ne sera pas touché, ne sera pas impacté par nos travaux, puisqu'on ne deviendra pas propriétaire de ce terrain-là et, effectivement, servira d'écran visuel à nos installations.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

340

Donc, entre vous et Lafarge, il y aura un terrain vacant.

M. BRUCE TREMBLAY :

345

C'est bien ça.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

350

Du moins pour les prochains mois ou les prochaines années.

M. BRUCE TREMBLAY :

355

Ça reste un terrain vacant dont Esso peut disposer.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

360

En ce qui concerne le sol, on a pu constater qu'il y avait encore du travail en cours pour réhabiliter ces sols.

M. BRUCE TREMBLAY :

365

Effectivement. Esso, qui procède à la réhabilitation des sols, travaille sur ce terrain déjà depuis six ans, je crois, et il reste quelque chose comme 70 000 mètres cubes de terre à traiter, ce qui correspond, si je me souviens bien, à à peu près 20 % du volume total à traiter.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

370

Et ce sera terminé quand?

M. BRUCE TREMBLAY :

375

Les gens de Esso espèrent de compléter cette année. Ça pourrait aller au début de l'année prochaine mais ça ne devrait pas impacter sur les travaux que Interquisa veut amorcer l'année prochaine.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Et quel genre de traitement est fait en ce moment?

380

M. BRUCE TREMBLAY :

Selon ce qui nous a été expliqué par monsieur Normand Marchand, les travaux, c'est de la remédiation des sols par -- de la bioremédiation qu'on appelle. Par activité biologique. Donc, par aération, aspiration des matières volatiles et, aussi, en aérant pour permettre à l'activité bactérienne de procéder à la digestion des hydrocarbures qui étaient présents dans le sol.

385

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

On a observé dans le courant de la visite qu'il y avait un bélier ou une pelle mécanique qui remettait le sol en surface, c'est-à-dire qui le tournait comme on ferait avec une bêche et, essentiellement, ça fait partie du traitement?

390

M. BRUCE TREMBLAY :

De par ma connaissance de la technique de bioremédiation, oui, c'est bien ça. Il s'agit d'aérer le sol pour permettre une meilleure oxygénation du sol. C'est une digestion aérobie qui se fait. Donc, il faut amener de l'air aux bactéries indigènes pour faire la digestion des hydrocarbures.

395

400

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Et, si j'ai bien compris, c'est essentiellement quelque chose qui est *naturel+, c'est-à-dire qu'on n'ajoute pas de produit chimique ou autre. On aide la nature à faire son travail.

405

M. BRUCE TREMBLAY :

On aide la nature à faire son travail d'une façon accélérée. C'est bien ça.

410

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Maintenant, dans l'étude d'impact, on voit que ces sols, que vous aurez à remplacer les sols parce que, géotechniquement, le sol qui est là n'a pas la texture ou la résistance que vous voulez. Est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu, d'abord, le mot *géotechnique+ ce que ça veut dire, puis ensuite, pourquoi ces sols sont inadéquats pour vos installations?

415

M. BRUCE TREMBLAY :

420 Le sol qui est actuellement manipulé par Esso, bon, qui était là auparavant, qui supportait les installations, était en place depuis très longtemps. Donc, il y avait des installations qui avaient été faites sur ce terrain-là par la compagnie Texaco dans les années 50, je pense, quand la raffinerie avait été bâtie.

425 Cependant, après le démantèlement de tous les équipements de surface de la raffinerie et lorsque Esso a commencé à procéder aux travaux de remédiation de ces sols-là, ils ont dû, dans un premier temps, excaver ces sols-là, donc les soulever, les mettre dans des camions, les transporter vers l'aire de traitement pour, ensuite, une fois le traitement terminé, les ramener vers l'endroit original, si vous voulez, et les réétendre sur le terrain.

430 Toutes ces manipulation de brassage, finalement, du terrain ont fait que le terrain maintenant, le sol est beaucoup moins consolidé et, de par sa nature du sol lui-même, à tendance argileuse finalement, il est presque impossible de penser qu'on peut obtenir les mêmes niveaux de compaction de ce sol.

435 Quand on installe des unités - il faudrait peut-être faire venir un ingénieur en mécanique ou un ingénieur civil - mais le niveau de compaction nécessaire pour avoir la capacité portante des unités, il y a certains standards à rencontrer, et les ingénieurs de SNC-Lavalin nous ont dit qu'on ne pourrait plus atteindre ces niveaux de compaction, ces niveaux de portance-là avec les
440 sols qui ont été manipulés, brassés, tout ça. C'était rendu trop lâche comme matériel, finalement.

Donc, ces sols devront être excavés et enlevés, finalement, pour pouvoir installer les installations d'Interquisa Canada.

445 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Pourquoi est-ce qu'il n'est pas possible de compacter ce sol mécaniquement en utilisant, je ne sais trop, des béliers?

450 **M. BRUCE TREMBLAY :**

La compaction peut se faire de façon mécanique, aussi simple que de laisser tomber une plaque très lourde. Le Port de Montréal a effectué cette opération-là sur d'autres terrains
455 voisins mais, encore là, on peut refaire une compaction qui va permettre certaines installations. Si on veut faire un terrain de stationnement, par exemple, il n'y a aucun problème à faire cette compaction-là et penser à avoir un terrain de stationnement.

460 Mais quand on installe des équipements extrêmement lourds comme ceux qui existeront chez Interquisa ou des équipements qui demandent une stabilité à toute épreuve, tels les compresseurs et d'autres pièces d'équipement, on ne peut pas atteindre les niveaux de compaction qui aient une capacité portante suffisante.

465 Pourquoi? C'est une question plutôt d'ordre géologique. Ma connaissance, c'est que, parce qu'on parle beaucoup d'argile, il est impossible d'atteindre ces niveaux de compaction-là suffisant pour porter ces équipements-là.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

470 Vous nous avez parlé ce matin de la profondeur du sol à différents endroits sur la propriété. Si je ne me trompe pas, près de la rue Sherbrooke, il y a un mètre ou deux mètres maximum de sol et, plus bas, le sol est plus profond.

M. BRUCE TREMBLAY :

475 C'est bien ça. C'est une question de profil du terrain. Le roc est à fleur de terrain dans la partie plus on se rapproche de Sherbrooke. Et en descendant vers la rue Notre-Dame, vers le fleuve, il y a plus de matériels tel d'argile ou de terre finalement, avant d'atteindre le roc solide finalement. On parle de, je pense, 4 ou 5 mètres. Il faudrait que je regarde une carte de
480 gradients mais, en regardant la carte ce matin, je pense qu'on parlait de 5 mètres de profondeur à la partie la plus profonde.

Maintenant, ça ne veut pas dire que tous ces sols-là devront être excavés. Ça dépend des installations qui seront faites à cet endroit-là.

485

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Je me demandais justement pourquoi est-ce que ce ne serait pas possible de mettre le stationnement aux endroits où le sol est épais, puis mettre les équipements lourds à l'autre bout, plutôt que l'inverse, comme vous vous proposez de faire.

490

M. BRUCE TREMBLAY :

On l'aurait souhaité, monsieur Béland, mais, encore une fois, c'est question d'agencement des équipements. Au niveau de la dynamique des fluides, on veut profiter du gradient naturel du terrain pour s'acheminer vers le système de traitement des eaux. Et c'est pour ça que le système de traitement des eaux est localisé le plus près de la rue Notre-Dame versus les installations qui sont faites en remontant. Et c'était aussi une question d'accès à la rue
500 Sherbrooke, pour le building d'administration et le stationnement des employés.

500

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Quel genre de sols allez-vous apporter sur le site? Vous allez excaver ceux qui sont là, qui ont une trop forte teneur en argile, si j'ai bien compris, et vous allez apporter quoi en échange?

505

M. BRUCE TREMBLAY :

510 Je n'ai pas la réponse précise. Ce que je sais, c'est ce qu'on appelle du matériel de remblai, donc à base de roche concassée. Du concassé, finalement.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

515 Essentiellement du concassé.

M. BRUCE TREMBLAY :

Oui. À différentes grosseurs, dépendant des profondeurs.

520 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Ce soir, nous avons plusieurs présentations. Nous avons d'abord le DSP Montréal-Centre qui va nous faire un portrait de la santé pour les quartiers qui sont touchés par le projet.

525

Ensuite, nous aurons une présentation du promoteur sur les risques technologiques et nous finirons la soirée en regardant tout ce qui a trait au climat sonore, avec une présentation du promoteur également.

530

Alors, les règles sont les mêmes. Je vais les répéter brièvement pour ceux qui n'étaient pas là, hier. Vous avez droit à deux questions, sans préambule. Vous avez droit de vous inscrire aussi souvent que vous le voulez au registre à l'arrière. Et vous adressez vos questions à la présidence et les réponses sont aussi adressées à la présidence.

535

Alors, nous allons d'abord débiter par la présentation du DSP Montréal-Centre, s'il vous plaît.

M. LUC LEFEBVRE :

540

Bonsoir! Peut-être pour le bénéfice des gens qui n'étaient pas présents lors des deux premières séances de soir, j'aimerais mentionner, comme je l'ai fait lors des questions qui ont été demandées à ces séances-là, c'est de vous dire que l'information que je vais vous présenter maintenant sur les données de santé, ce ne sont pas des données qui font des relations causales, donc avec des problématiques qu'on pourrait retrouver au niveau de l'est de Montréal.

545

550 Donc, ce ne sont que des données descriptives, et c'est un peu la particularité ou la difficulté que je vais avoir, parce que ça va être beaucoup de tableaux avec des données qui vont finalement ordonnancer, classer les territoires de CLSC de l'est de Montréal par rapport à ceux de l'île de Montréal au complet, et tenter de faire un tour, une comparaison entre les taux

de certains problèmes de santé qu'on observe dans l'est de Montréal par rapport aux autres territoires.

555 Donc, dans la mesure du possible, je vais présenter des cartes, parce que c'est souvent plus visuel, et je vais vous présenter souvent un tableau qui va vous permettre de classer l'ensemble des résultats pour les régions.

560 Toute l'information que je vais vous présenter aussi se retrouve sur notre site Internet. Donc, c'est accessible pour tous et vous allez la voir apparaître. L'information provient directement du site. Je ne l'ai pas traitée de façon additionnelle. Donc, vous retrouvez l'information, l'adresse de notre site au bas.

565 Donc, nous allons commencer avec les données d'espérance de vie. Dans un premier temps, vous voyez, on a la carte de Montréal. On peut observer que la valeur régionale, donc l'espérance de vie au niveau régional est de 78.1 années et les valeurs qui sont donc les territoires de CLSC qui sont en bleu, sont les territoires où l'espérance de vie est plus élevée, significativement plus élevée. Les territoires qui sont en jaune n'ont pas de différence significative.

570 Donc, on peut voir des variations par rapport aux valeurs régionales mais, en aucun cas, ces valeurs-là sont des différences significatives. Et les territoires qui sont en rouge sont des territoires qui sont significativement plus faibles. Donc, c'est un peu le même barème qu'on va voir pour l'ensemble des cartes.

575 Donc, ce qu'on peut observer, si on regarde les territoires qui nous préoccupent, ici, on a Rivière-des-Prairies, J. Octave-Roussin ou Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est; ici, Mercier-Est/Anjou; et puis ici, je l'oublie. Donc, je recommence: Rivière-des-Prairies, J. Octave-Roussin, Montréal-Est, Anjou et Mercier-Est.

580 Donc, on peut voir au niveau de la région qui nous concerne, deux territoires, donc Rivière-des-Prairies et Montréal-Est sont des territoires où il n'y a pas de variation significative et on observe pour J. Octave-Roussin un taux plus faible de façon significative par rapport à l'île de Montréal. La même chose au niveau du territoire de Mercier-Est.

585 Si on classe, maintenant, les mêmes valeurs ordonnancées au niveau de la région de Montréal, donc, ce qu'on a ici, c'est les 27 CLSC du territoire de la DSP de Montréal, donc du territoire de l'île de Montréal. On voit ici le résultat de Montréal, et j'ai mis en ombré, les résultats de nos territoires en fonction. Donc, on voit ici que Rivière-des-Prairies n'a pas de différence significative par rapport à Montréal. On voit également que Mercier-Est/Anjou n'a pas
590 de différence et on constate que Pointe-aux-Trembles, J. Octave-Roussin a une différence significative, donc un taux d'espérance de vie plus faible par rapport aux autres CLSC qui ont des espérances de vie plus grandes.

595 Si, maintenant, on prend les valeurs pour les taux d'hospitalisation, pour l'ensemble des diagnostics, et quand on dit *ensemble des diagnostics+ à une seule exclusion, donc, on peut le voir, c'est pour tous les cas d'hospitalisation pour naissance vivante, évidemment. Donc, toutes les naissances qui sont enregistrées et qui est la plus grosse cause d'hospitalisation.

600 Donc, si on regarde pour tous les autres diagnostics, donc toutes les données sont ramenées sur un taux annuel, pour une population de 10 000 personnes, et ce sont des taux toujours qui sont ajustés par structures d'âge, sexe, donc ce qui veut dire que tous les taux sont comparables.

605 Par exemple, si on avait une population qui était plus âgée dans un territoire de CLSC et on la comparait à un territoire de CLSC qui est plus jeune, bien, naturellement, on peut s'attendre que les populations plus âgées vont avoir des taux d'hospitalisation plus importants pour certains problèmes de santé. Et, donc, si on n'ajustait pas ces valeurs-là en fonction de l'âge de la population et du sexe, on pourrait avoir des variations qui ne seraient pas comparables. Donc, dans tous les cas, on parle de populations comparables statistiquement.

610 Donc, si on revient, on a la donnée pour Montréal. Donc, Montréal-Centre pour l'ensemble de l'île, on a une valeur de 951. Le taux d'hospitalisation, donc, 951 personnes par 10 000 de population, c'est le taux montréalais. Si on regarde par rapport à nos territoires, donc
615 J. Octave-Roussin a un taux plus élevé, donc 1 138; Mercier-Est/Anjou est également plus élevé, 995; Rivière-des-Prairies a une valeur un peu plus faible, à peu près similaire, 949.

620 Dans le cas présent, contrairement à ce que je mentionnais tantôt, vous ne voyez pas les termes plus ou moins. Ces valeurs-là n'ont pas été calculées d'un point de vue signification. Donc, je ne suis pas capable de vous dire si les valeurs sont significativement plus élevées ou moins élevées, mais on peut penser qu'une valeur comme celle-là ici est vraiment significative, compte tenu de l'écart qu'elle a, mais je ne peux pas vous dire avec certitude.

625 Si, maintenant, on prend l'ensemble des taux d'hospitalisation et on les ramène par cause, donc on va voir donc les taux d'hospitalisation pour les tumeurs. Donc, encore sur la même valeur de référence. Donc, un taux annuel moyen pour 10 000 de population, on se rend compte que le taux d'hospitalisation pour tumeur pour la région de Montréal, c'est 88 cas par 10 000 de population. On va constater dans ce cas-ci que dans nos trois territoires de CLSC concernés, ils ont des valeurs qui sont plus importantes: Mercier-Est/Anjou avec 98; J. Octave-Roussin avec 97; Rivière-des-Prairies avec 96.

635 Si on fait maintenant le même exercice avec les problèmes de l'appareil circulatoire, donc tout ce qui est rattaché au système sanguin et cardiaque, donc on a la valeur pour Montréal-Centre, un taux d'hospitalisation de 151 cas par 10 000 de population. On constate que nos trois territoires de CLSC, particulièrement celui J. Octave-Roussin se classe le deuxième au niveau de l'île de Montréal, donc arrive avec une valeur de 203 par rapport aux

151. Mercier-Est/Anjou avec une valeur de 177; et Rivière-des-Prairies, avec une valeur plus faible mais toujours supérieure à la valeur régionale, de 157.

640 Si maintenant on prend pour l'appareil respiratoire, donc tout ce qui est rattaché au système pulmonaire, donc encore au niveau de la région de Montréal, on a un taux d'hospitalisation qui est de 83 par 10 000 de population. On va constater que le cas du CLSC J. Octave-Roussin se situe quatrième au niveau des CLSC de l'île de Montréal, donc qui arrive avec une valeur de 120, donc un taux de 120 cas par 10 000 de population; Mercier-Est est à 645 98; et J. Octave-Roussin est à 85. Donc, dans les trois cas, on se retrouve à des niveaux qui sont supérieurs aux valeurs moyennes régionales.

Au niveau du taux d'hospitalisation pour l'appareil digestif, donc, on peut voir maintenant au niveau de la région centrale, la région de Montréal, une valeur de 97, et si on 650 compare donc nos trois CLSC, J. Octave-Roussin se situe encore dans les premiers, donc à une valeur de 124, donc il est deuxième au niveau de la région; Rivière-des-Prairies avec une valeur de 108 cas par 10 000; et Mercier-Est avec une valeur de 100 par 10 000.

655 Donc, ça, c'était les données au niveau des taux d'hospitalisation pour différentes causes, donc qui étaient fonction donc des différents paramètres et comparaisons.

Maintenant, si on prend les données pour les taux de mortalité, donc l'indice comparatif de mortalité, donc on va reprendre l'ensemble de ces paramètres-là mais, maintenant, on va regarder l'impact qu'ils ont sur les décès. Donc, si on va au niveau des cartes, donc la valeur 660 régionale est toujours une valeur de 100, donc l'unité sur laquelle on compare et puis on fait des comparaisons des taux qu'on observe par territoire de CLSC par rapport à la valeur régionale, donc la valeur médiane.

665 Donc, ce qu'on va constater, c'est que nos territoires de CLSC, donc le CLSC J. Octave-Roussin a une valeur significativement plus élevée de mortalité générale par rapport à la valeur de l'île de Montréal. On observe la même chose au niveau du territoire de Mercier-Est/Anjou et puis, pour les deux autres territoires, on a une différence qui n'est pas significative.

670 Si on prend maintenant cette valeur-là et je la mets sous forme de tableau pour être capable de faire la comparaison comme tantôt, donc, ce qu'on constate, c'est qu'on a la valeur centrale de 100 pour la région de Montréal-Centre. Et puis on regarde, on va constater que Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est, donc J. Octave-Roussin est significativement plus élevée au niveau de l'ensemble des mortalités, donc de 29 cas de plus par rapport à la région de Montréal. On a aussi au niveau de Mercier-Est/Anjou une valeur de 102, qui n'est pas 675 significative, et on a Rivière-des-Prairies à 96, qui est inférieure mais qui n'est pas significative.

680 Si, maintenant, on fait le même portrait au niveau de l'indice comparatif de mortalité pour les tumeurs, donc avec une valeur régionale de 100, on constate donc deux territoires de CLSC qui ont des valeurs plus importantes de mortalité: J. Octave-Roussin, Mercier-Est. On a le territoire central qui n'a pas finalement de variation significative et Rivière-des-Prairies qui a un

taux ou un indice de mortalité plus faible, significativement plus faible que celui de la région de Montréal.

685 Maintenant, c'est les mêmes valeurs mais sous forme de tableau pour être capable de voir la comparaison au niveau de l'île de Montréal, on a une valeur centrale et on observe donc que Pointe-aux-Trembles arrive finalement septième au niveau des taux de mortalité pour cause de tumeur, donc avec une valeur significative; Mercier-Est/Anjou est à peu près la même valeur que la valeur centrale; et Rivière-des-Prairies arrive avec une valeur significativement plus faible.

690 Mortalité pour des maladies reliées à l'appareil respiratoire. Notre valeur est toujours de 100 à la valeur régionale. Et donc, on constate qu'il y a deux territoires de CLSC sur les quatre qui sont significativement plus élevés que la région. Donc, au niveau du CLSC J. Octave-Roussin et Mercier-Est et les deux autres territoires se situent dans des valeurs qu'on ne qualifie comme étant pas différentes significativement de la valeur de la région de Montréal.

695 Même tableau qui représente les valeurs sous forme donc d'ordonnances. Donc, on peut voir que les territoires de l'est de Montréal se situent au-dessus, donc un est significatif, les autres n'ont pas de variation significative.

700 Mortalité, maintenant, pour maladie de l'appareil circulatoire. Donc, là, on va constater que trois des territoires de CLSC ont des taux ou des indices comparatifs significativement supérieurs à la valeur de 100. Le seul qui n'est pas significatif, c'est celui de Rivière-des-Prairies.

705 Encore ici, on peut voir à peu près le même scénario. Donc, Pointe-aux-Trembles se situe toujours parmi les premiers. Il arrive, comme on a pu le voir, en moyenne, cinquième, sixième, septième, dans les CLSC de l'île de Montréal par rapport à ses taux d'hospitalisation et de mortalité. Donc, dans le cas présent, il est quatrième au niveau de l'importance, avec des valeurs significativement plus importantes. Mercier-Est/Anjou se situe aussi avec une valeur plus importante de façon significative et Rivière-des-Prairies est tout près de la valeur moyenne régionale.

715 Je vais vous présenter les résultats sur deux tableaux. Internet, c'est très intéressant mais on ne peut pas toujours faire ce qu'on veut, même si les données viennent de chez nous. J'aurais voulu vous présenter les résultats sur une seule feuille. Donc, je vais vous présenter le titre dans un premier temps, puis les données dans un deuxième.

720 Donc, ce que je vais vous présenter, c'est l'incidence pour certains types de cancer. Donc, c'est ramené sur 100 000 de population pour les CLSC au niveau de la région de Montréal. On va le voir par sexe, donc, pour la période 89-95 et ça va mettre en comparaison les taux observés au niveau de la région.

Donc, la valeur moyenne de la région de Montréal n'est pas présentée mais la valeur pour les hommes, moyenne, est de 531. Donc, se situerait à peu près ici. Donc, entre le

725 CLSC Mercier-Est/Anjou et Montréal-Nord. Donc, l'incidence de cancer par 100 000 est de 531
cas chez les hommes par 100 000. Et, pour les femmes, c'est de 366. Mais vous voyez que le
tableau est classé au niveau des cas les plus importants, le taux de cancer chez les hommes.
Donc, une valeur de 366, qui donne à peu près une valeur de cette nature-là. Donc, on peut
730 voir que certains CLSC ont des valeurs plus importantes. Donc, ça nous donne un classement
au niveau des CLSC.

Comme je vous le mentionnais tantôt, on voit apparaître, parmi les CLSC de l'est de
Montréal, J. Octave-Roussin qui se situe dans l'ensemble parmi les CLSC où on retrouve des
résultats les plus importants. Donc, encore, des valeurs d'à peu près de l'ordre qui le classe
735 vers le cinquième, sixième CLSC avec les teneurs les plus importantes au niveau de l'île de
Montréal. Au niveau des autres CLSC, on a Mercier-Est/Anjou qui se situe à peu près dans les
valeurs régionales. Et je cherche Rivière-des-Prairies, qui est en haut ici, donc avec des
valeurs qui sont généralement inférieures au taux régional.

740 L'autre tableau qui va être similaire, mais tantôt on avait les taux d'hospitalisation,
maintenant c'est les taux de mortalité par 100 000 pour les cancers, par CLSC. Les valeurs
pour les hommes, la valeur moyenne au niveau de la région de Montréal, c'est de 273 cas.
Donc, on se situe à la valeur équivalente au CLSC St-Michel. Donc, toutes les valeurs qui sont
situées en bas sont des valeurs supérieures aux concentrations moyennes. Donc, dans ce cas-
745 ci, on va retrouver le CLSC J. Octave-Roussin avec une valeur supérieure. On va retrouver le
CLSC Mercier-Est/Anjou et on va retrouver Rivière-des-Prairies qui se situe à une valeur
inférieure.

Au niveau du taux de mortalité par 100 000 pour les femmes, c'est une valeur de 164
750 cas par 100 000. Donc, une valeur équivalente à peu près à celle qu'on retrouve au niveau du
CLSC Métro-Westmount. Donc, on peut observer donc la valeur de Rivière-des-Prairies qui est
légèrement supérieure aux 164. La valeur du CLSC Mercier-Est/Anjou est qui légèrement
inférieure et la valeur du CLSC J. Octave-Roussin qui, elle, est supérieure à la valeur régionale.

755 Je vais aborder maintenant, comme je l'ai fait tantôt, le taux d'incidence par organe cible
ou par type de problèmes qui ont été observés. Donc, ce sont des taux d'incidence. Ce sont
des valeurs que vous ne trouverez pas sur notre site Internet. Ce sont des valeurs que j'ai fait
produire par les gens qui travaillent au niveau de l'équipe de connaissance surveillance
spécifiquement parce qu'elles ne sont pas encore publiées, elles sont en traitement. Donc, ils
760 ont travaillé pour produire ces données-là par différents types de cancer. C'était les données qui
étaient absentes de notre site Internet.

Et donc, ce que ça donne, c'est que le taux d'incidence de cancer de poumon, pour
une population de 100 000 personnes, donc ramené dans un contexte de taux ajusté pour être
765 comparable, la région de Montréal a une valeur d'à peu près 107 cas de cancer du poumon par
100 000 sur la période regardée. Donc, de 1989 à 95. Si on regarde les trois territoires de
CLSC qui nous concernent, donc, Rivière-des-Prairies, une valeur inférieure, 74; J. Octave-

Roussin avec une valeur supérieure à 145; et, Mercier-Est/Anjou avec une valeur supérieure de 124.

770

Au niveau du cancer de poumon, ce que j'ai oublié de vous mentionner tantôt, c'est qu'il y avait une différence qui a été faite au niveau des cancers pour le sexe féminin et masculin. Donc, les résultats sont présentés pour les deux sexes de façon séparée. Donc, on observe maintenant les valeurs au niveau féminin. Donc, on constate déjà que les résultats sont plus importants que le taux qu'on avait observé chez les hommes.

775

Donc, on a une valeur médiane de 43 par 100 000 et si on regarde pour les CLSC qui nous concernent, donc on a une valeur au niveau de Rivière-des-Prairies qui est inférieure à 34; J. Octave-Roussin a une valeur supérieure, à 56; et, Mercier-Est/Anjou, une valeur à 47, qui est supérieure.

780

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Je m'excuse. Vous avez dit que c'était plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

785

M. LUC LEFEBVRE :

Excusez-moi.

790

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Vous vouliez dire l'inverse?

795

M. LUC LEFEBVRE :

Tout à fait. Vous avez bien fait de me reprendre. C'était tout à fait l'inverse que je voulais mentionner.

800

Un autre type de cancer qui est important, donc, c'est le cancer du colon rectum. Donc, pour une population. Et au niveau du sexe masculin, ce qu'on voit apparaître au niveau de la région de Montréal, une valeur, un taux d'incidence de 66 par 100 000. Et si on reprend nos trois territoires de CLSC, donc, on se retrouve à des valeurs qui sont légèrement inférieures, on pourrait dire équivalentes au niveau du territoire de Rivière-des-Prairies; plus importantes, donc 76, pour J. Octave-Roussin; et une valeur de 71 cas, donc supérieure, pour le CLSC Mercier-Est/Anjou.

805

Même type de cancer au niveau féminin. Donc, on observe un taux d'incidence de 45 cas par 100 000, donc la valeur régionale. Et si on fait encore la comparaison au niveau de nos trois CLSC, donc, on constate que pour Rivière-des-Prairies, le taux est plus important dans ce cas-ci; même chose au niveau de J. Octave-Roussin et au niveau de Mercier-Est/Anjou. Mais le

810

résultat est plus important dans le cas présent au niveau de Rivière-des-Prairies, alors que normalement on observait les valeurs les plus importantes au niveau de J. Octave-Roussin.

815 Un autre cancer qui est très important. Donc, les types de cancer que j'amène, c'est les
taux qui sont les plus élevés. Il existe évidemment beaucoup d'autres cancers mais,
généralement, on arrive avec des taux qui sont assez bas, ce qui fait que ça devient
extrêmement difficile à produire des résultats qui sont intéressants ou qui veulent avoir une
820 certaine forme de signification. Donc, on parle du cancer du poumon, qui est le cancer le plus
important. On parle du cancer du système digestif colon rectum. On parle du cancer du sein. Et
l'autre cancer dont je vais parler, c'est le cancer de la prostate chez les hommes.

825 Donc, le cancer du sein, au niveau du sexe féminin, il y en a au niveau masculin mais
c'est des taux qui sont très, très faibles. Donc, les seuls cas qu'on vous apporte, c'est les cas
féminins. Donc, pour une population de 100 000 personnes, on a un taux régional de 95 par
100 000 et si on ramène au niveau de nos valeurs des trois CLSC qui nous concernent, Rivière-
des-Prairies a une valeur qui est inférieure; J. Octave-Roussin a une valeur qui est à peu près
équivalente; et la même chose au niveau de Mercier-Est/Anjou.

830 La dernière valeur au niveau du taux d'incidence de cancer, je vous mentionnais celui de
la prostate chez les hommes. Donc, pour 100 000, donc on a un taux de 93 cas par 100 000,
la valeur centrale. Et si on prend les valeurs qu'on a au niveau de nos trois CLSC, donc on a
Rivière-des-Prairies avec une valeur qui est de 69, donc inférieure; J. Octave-Roussin qui a une
valeur à peu près équivalente à 90; et Mercier-Est/Anjou qui a une valeur inférieure à 68.

835 Je vais sauter un certain nombre d'acétates qui reviennent à peu près aux mêmes
éléments et je vais passer au niveau du volet qui concerne le taux de mortalité pour l'asthme.
Donc, c'est un élément important. Vous ne la retrouvez pas à l'intérieur. C'est des documents
que j'ai apportés à la Commission, ce soir. C'est des documents dont j'ai pris connaissance,
840 hier, qui avaient été publiés.

845 C'est une étude qui a été publiée par la Direction de santé publique de Québec mais qui
a fait une étude provinciale sur le taux d'incidence de l'asthme, compte tenu de l'importance de
cette problématique-là au niveau de la santé. C'est une des causes importantes d'hospitalisation
et, donc, ils ont tenté de connaître les causes principales, responsables de -- contrairement aux
données que je vous ai présentées tantôt, dans le cas présent, c'est une étude causale, donc
ils ont tenté de retrouver quelles étaient les causes principales qui étaient responsables de
l'hospitalisation ou de la mortalité reliées à l'asthme.

850 Donc, dans le cas présent, la première acétate nous présente un taux de mortalité par
l'asthme pour différentes régions socio-sanitaires. Donc, on a les dix-huit régions du Québec et,
donc, on retrouve Montréal-Centre ici. Donc, on a un taux qui est à peu près équivalent à la
valeur provinciale, donc légèrement supérieur mais qui n'a pas un taux significatif. Donc, on est
une valeur à peu près comparable. Donc, le taux d'asthme qu'on observe dans la population
855 montréalaise est similaire à celui qu'on devrait avoir au niveau de l'ensemble du Québec.

860 Si on regarde maintenant le taux d'hospitalisation pour l'asthme, et là, ça a été découpé en deux groupes, donc chez les enfants de 0 à 4 ans. Ce qu'on va constater, c'est qu'ils ont fait pour trois périodes et on a encore nos dix-huit régions. Si on prend les valeurs ici qui ont été analysées d'un point de vue statistique, on va constater que Montréal a un nombre d'hospitalisations annuelles de 1 200 cas d'hospitalisation pour la région, ce qui nous amène à un taux standardisé qui est légèrement, comme je vous disais, supérieur aux valeurs provinciales. Mais ces valeurs ne sont pas significatives. Il n'y a pas de variation significative par rapport à la province.

865 Le même exercice a été fait pour les taux d'hospitalisation pour l'asthme, pour les sujets qui ont de 5 à 44 ans. Donc, on constate que la valeur de Montréal est une valeur, dans ce cas, qui équivaut à à peu près 931 cas d'hospitalisation sur une base annuelle, donc avec un taux de 94 par 100 000, et donc une valeur de risque significative, légèrement supérieure de 1.09 par rapport à une valeur centrale de 1, ce qui donne, dans ce cas, un taux d'hospitalisation chez les populations qui est plus important qu'au niveau du reste de la province.

875 L'exercice a également été fait en tentant de découper par territoire de CLSC. Donc, ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont repris les CLSC du territoire de la province de Québec qui sont les plus importants au niveau des valeurs et ils ont tenté de déterminer quels étaient les CLSC qui avaient la plus haute mortalité hospitalière selon le taux de visite à l'urgence pour différentes populations.

880 Donc, ce qu'on constate, c'est que dans les CLSC de la province de Québec où on retrouve les cas de population où les taux sont les plus importants - de mémoire, il faudrait que je relise, j'ai oublié le chiffre mais je pense que c'est 17 sur 25 des territoires où le taux est le plus important - se retrouvent sur le territoire de l'île de Montréal. Avec des taux d'hospitalisation qui sont importants.

885 Donc, on peut prendre le territoire Pointe-aux-Trembles avec une valeur. Quand on calcule ici, c'est le taux du CLSC par rapport au taux provincial et, donc, ce que ça veut dire, c'est qu'on a 44 % de plus d'hospitalisation pour cette cause par rapport au niveau de la province, donc ce qui donne une valeur significative importante. Donc, plusieurs des CLSC de Montréal, on revoit les territoires Pointe-aux-Trembles, Anjou, Mercier-Est. Bon, on en a d'autres, Saint-Henri, Saint-Paul et puis, bon, Mercier-Est/Anjou ici. Donc, plusieurs de ces CLSC se retrouvent donc parmi les plus importants au niveau de la province de Québec, au niveau de l'hospitalisation. Ça, c'était pour le groupe 0-4 ans.

895 Le même exercice a été fait au niveau de la morbidité hospitalière et, donc, on constate à peu près la même conclusion. Parmi les territoires de CLSC où on a des valeurs les plus importantes au niveau de l'hospitalisation, un fort pourcentage de ces résultats se retrouve au niveau des CLSC de l'île de Montréal. Et donc, dans plusieurs, on va observer des valeurs qui sont plus importantes, donc 40 % plus importantes que les valeurs qu'on observe au niveau, par exemple, ici de la province de Québec, donc avec des valeurs qui sont significatives également.

900

Donc, on retrouve Pointe-aux-Trembles, on retrouve Mercier-Est/Anjou, ici, avec une valeur à peu près de 6 % plus importante, qui n'est pas significative. Donc, ça nous donne quand même une idée. Les documents, je les ai déposés. Si les gens veulent les consulter, ils sont présents. C'est une étude que je n'ai pas déposée au complet. Comme vous pouvez le

905

comprendre, c'est une étude qui ne provient pas de chez nous. C'est une étude qui a été faite par la Santé publique. J'ai tenté de voir s'il était possible de l'obtenir par Internet mais je n'ai pas eu la réponse. Je pourrais revenir demain. Mais c'est une étude qui a été faite par la Direction de santé publique là-bas.

910

La conclusion, une conclusion quand même assez importante au niveau de l'asthme parce que c'est une étude causale, eux arrivent au constat que l'asthme, la cause de l'asthme ou la relation la plus importante est souvent reliée au revenu. Donc, deux facteurs importants: le revenu est une des valeurs qui apparaît; l'autre valeur importante, c'est les familles monoparentales; et un autre paramètre qui a été relié significativement avec les teneurs, c'est

915

les gens qui étaient sur l'aide sociale.

Donc, dans cette étude, ce qu'ils constatent, c'est que ces trois paramètres qui sont souvent reliés à des problèmes monétaires, finalement sont plus sujets à être des personnes qui vont se retrouver au niveau des urgences pour des causes importantes d'asthme.

920

Ça fait le tour de la présentation que j'avais prévue.

LA PRÉSIDENTE :

925

Merci, monsieur Lefebvre. Je vais céder la parole à monsieur Béland.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

930

Merci beaucoup, monsieur Lefebvre. J'aurais des douzaines de questions, mais c'est un petit peu troublant toutes ces données parce que j'ai eu l'impression, en voyant que ce soit cancer ou maladie respiratoire ou circulatoire, puis je ne vais pas parler du tout de morbidité mais plutôt du taux d'hospitalisation ou de consultation pour des problèmes de santé, ça m'apparaissait - et je vais utiliser les couleurs que vous avez utilisées - que l'est était plutôt rouge, puis l'ouest était plutôt bleu, que ça avait plus à voir avec une répartition géographique qui peut être superposée à autre chose qu'à la disposition dans un endroit particulier sur l'île de

935

Montréal. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça?

M. LUC LEFEBVRE :

940

Oui, tout à fait. Vous avez pu voir, c'est pour ça que j'ai voulu présenter des cartes parce que souvent, les cartes, lorsqu'on place l'ensemble des CLSC, nous donnent un portrait quand même assez visuel. Les couleurs, je ne les ai pas choisies, mais j'imagine que les gens

de la Direction de santé publique les ont choisies donc pour démontrer clairement où se situaient vraiment les problèmes de santé.

945

Donc, on constate, je ne pense pas qu'il y a une donnée où le CLSC J. Octave-Roussin n'était pas significativement différent de la région de Montréal. Et, ça, c'est pour l'ensemble des causes, autant hospitalières comme mortalité. Et peu importe si on parle de cancer ou si on parle de problèmes moins graves. Donc, on observe une constance.

950

La constance aussi qu'on observe aussi lorsqu'on ordonnait ces cas, les territoires de CLSC, c'est que c'est à peu près toujours dans le même ordre à l'exception de quelques cas où le CLSC J. Octave-Roussin arrive parmi -- dans deux cas, il arrive deuxième. Généralement, il se situe à peu près six ou septième après des territoires comme les territoires de Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles, Hochelaga-Maisonneuve. On voit réapparaître à peu près toujours ces territoires sur l'île de Montréal.

955

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Donc, est mais pas nécessairement extrême est. C'est-à-dire, j'ai noté, par exemple, que le Plateau Mont-Royal est souvent très très haut aussi...

960

M. LUC LEFEBVRE :

Tout à fait.

965

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

... surtout en ce qui concerne les tumeurs, peut-être, plus que problèmes respiratoires.

970

M. LUC LEFEBVRE :

Tout à fait.

975

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Ça m'amène à une autre question, la question de l'évolution historique de ces tableaux. Je ne sais pas si vous la connaissez mais si on se réfère, par exemple, aux tumeurs. Si on prend les taux d'hospitalisation entre, je crois que c'était 85 et 97 sur vos tableaux, évidemment, les gens qui ont des tumeurs, ils n'ont pas développé la tumeur du jour au lendemain. Donc, c'est des choses qui évoluent sur une longue période de temps.

980

Et si notre objectif, ici, est un peu suite à une question qui a été posée la première soirée par un des intervenants, c'est-à-dire: *y a-t-il un lien entre l'exposition à la zone industrielle et des problèmes de santé+, les tumeurs représentent peut-être une situation

985

antérieure, qu'on parle du Plateau Mont-Royal ou qu'on parle de Pointe-aux-Trembles, une situation qui peut reculer de combien d'années?

M. LUC LEFEBVRE :

990

Généralement, si on prend tumeur et cancer, généralement, ce qui est véhiculé, c'est qu'à partir du moment où on va voir un diagnostic, où on va voir une confirmation d'un problème de santé de cette nature, on parle d'une période d'à peu près d'une vingtaine d'années de développement. Donc, les gens qui se présentent -- à l'exception de cas particuliers, on pense, par exemple, aux leucémies chez les jeunes enfants. Mais dans les cas où généralement on parle de cancers divers, qui ne sont pas à des populations très jeunes, on parle de cancer qui pourrait s'être développé sur une période de 15 à 20 ans. Et donc, au moment où on les diagnostique si, effectivement, il y a eu une cause initiatrice à cette problématique-là, elle pourrait remonter à une quinzaine, une vingtaine d'années.

995

1000

Généralement, on établit ces niveaux-là chez les travailleurs où c'est beaucoup plus facile à faire un lien causal parce que, souvent, on va avoir une exposition à une substance unique et pour laquelle on va avoir des fortes doses d'exposition, et on est capable d'observer le moment où la personne a commencé à être exposée et le moment où on a diagnostiqué un problème de santé. Mais, généralement, c'est une période de plusieurs années.

1005

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce que ce serait exact alors de dire que pour bien comprendre ou pour bien essayer de commencer à faire une étude relation cause-effet, il faudrait reculer en arrière, avoir le même genre de données pour les années 60, 70, 80?

1010

M. LUC LEFEBVRE :

Oui, vous avez tout à fait raison. Et c'est ce qui m'a amené à une des questions qui avait été présentée antérieurement et qui portait sur les études épidémiologiques et qui disait: pourquoi vous ne faites pas d'étude épidémiologique?

1015

C'est effectivement parce qu'il y a des paramètres qui sont difficiles à quantifier. Si, par exemple, aujourd'hui, on commence à vouloir vérifier certains paramètres au niveau -- évidemment, il faut quand même quantifier ou tenter d'estimer l'exposition passée, et on comprend qu'au niveau environnemental, c'est un élément qui fluctue dans le temps.

1020

Ça voudrait dire, bon, le processus normal d'une étude épidémiologique, mais quand on parle d'une exposition à divers contaminants, on a des populations migrantes, donc on n'a pas des populations qu'on appelle captives, comme en milieu de travail. En milieu de travail, un travailleur travaille souvent pendant plusieurs années dans un même milieu, donc on a quelqu'un qui est captif à son milieu. Et c'est souvent pourquoi les études épidémiologiques, lorsqu'elles sont faites, elles sont faites souvent chez des groupes précis ou des personnes

1025

1030 âgées ou des jeunes enfants. Parce qu'on sait que les jeunes enfants vont demeurer des
longues périodes de temps et vont être exposés pendant une période de temps assez importante
et donc, on est capable de les suivre.

1035 Dans les cas, bien, il faut retourner, donc faire des études épidémiologiques
rétrospectives, donc retourner dans le temps, avoir des questionnaires qui demandent, qui font
appel à la mémoire, donc: où vous habitez? Est-ce que vous aviez un milieu de travail où on
exposait à d'autres contaminants qui pourraient venir et être des confondants?

1040 Quand on parle du cancer du poumon, ce n'est quand même pas un cancer qui est rare.
On parle du cancer le plus important. Donc, il faut être capable de faire la distinction entre les
cancers - j'oserais pas dire normaux - mais les cancers qui sont habituels, qui font partie des
taux habituels, de ceux qui pourraient être reliés à une cause spécifique.

1045 Et c'est là que la complexité devient extrêmement grande, qui fait que, souvent, on a
tendance à attendre, voir vraiment s'il n'y a pas ce qu'on appelle - je n'ai même pas de terme
français - ce qu'on appelle en épidémiologie de *cluster+, donc de voir apparaître un sous-
groupe qui a des taux anormalement élevés et qui nous dit: là, voici, on a une situation qui n'est
vraiment pas normale et qui nécessite des études.

1050 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Je me mets à la place d'un citoyen qui habite dans cette région, ici, et qui s'inquiète de
l'impact possible des diverses industries et je me demande, est-ce qu'il y en a en ce moment
des études épidémiologiques? Est-ce qu'il y a des chercheurs, quelque part, à Montréal ou au
1055 Québec, qui en font en relation avec le genre d'exposition que les gens subissent ici?

M. LUC LEFEBVRE :

1060 Dans l'est de Montréal particulièrement, ce n'est pas quelque chose qui a été fait de
façon extrêmement importante. La question, je pense, m'avait été posée au début de
l'audience. Je vous mentionnais qu'il y avait une étude qui avait été faite, qui se développait au
niveau de l'exposition via le chauffage au bois. Et c'est une étude qui est en cours, on est rendu
à l'étape d'évaluation de l'exposition.

1065 Il y a eu une étude qui a été faite par le passé, épidémiologique, qui a tenté de faire des
liens entre les problèmes pulmonaires et les fines particules. Donc, la conclusion de l'étude,
c'est qu'effectivement, il y avait une augmentation des hospitalisations en fonction de la teneur
de particules.

1070 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Je m'excuse, je vous interromps. Mais ça, c'est des études générales qui ont été faites,
qui peuvent être faites n'importe où dans le monde mais pas nécessairement à Montréal.

1075 **M. LUC LEFEBVRE :**

Qui avaient été faites sur le territoire de l'île.

1080 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Ici.

M. LUC LEFEBVRE :

1085 C'est une étude qui avait été faite, c'était le docteur Mark Goldberg qui était, au départ, chez nous mais, maintenant, qui est rendu à l'Institut national de recherche, INRS-santé et qui poursuit les études de ce type-là.

1090 Donc, oui, ils avaient observé des augmentations des taux d'hospitalisation en fonction des teneurs de particules sur le territoire de l'île de Montréal. C'est ce qu'on appelle - je ne suis pas épidémiologiste - mais on appelle ce genre d'études des études écologiques, donc qui recherchent des causes ou tentent de faire des liens entre des problèmes de santé et un certain nombre de sources de contaminants qui peuvent être présents. Ça, c'est une étude qui avait été faite dans la région de Montréal.

1095

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1100 Si je me réfère aux données que monsieur Bourassa nous a présentées, qui nous a fait le portrait de la qualité de l'air sur tout le territoire de la Communauté urbaine, en ce qui concerne, je ne sais pas, moi, l'ozone, les particules, et tout, il n'y a pas énormément de différence entre ici et certaines autres parties de la Communauté urbaine. Est-ce que c'est exact?

1105 **M. YVES BOURASSA :**

Il faut faire attention. J'ai présenté les données, à un moment donné, comparatives sur quelques années. Puis comme monsieur Lefebvre vient de le mentionner, ça n'a pas nécessairement toujours été le cas.

1110 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Exact. Mais, je veux dire, en ce moment. Si on regardait la situation actuellement.

1115 **M. YVES BOURASSA :**

À part le dioxyde de soufre qui est vraiment la valeur la plus élevée, on peut dire que vous avez raison, effectivement. Les valeurs sont relativement comparatives, oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1120

Je dis en ce moment parce que notre objectif est d'évaluer le projet proposé dans le contexte actuel et non pas comment il se serait inséré dans le milieu biologique, humain, naturel il y a trente ans ou il y a quarante ans.

1125

J'aurais une autre question. Y aurait-il moyen d'identifier ou d'utiliser certains marqueurs biologiques de l'exposition et des effets? Puis je vais expliquer *marqueurs biologiques+ parce que peut-être que tous les gens ne le connaissent pas. Ou peut-être vous pourriez l'expliquer vous-même. Ce sont des tissus qu'on pourrait prélever, soit des cheveux ou du sang ou de la peau qui permettraient, à la fois, d'une part, de voir si les gens sont exposés à certains produits et, d'autre part, de voir s'ils manifestent certains effets.

1130

M. LUC LEFEBVRE :

1135

Écoutez, d'un point de vue technique, oui. Écoutez, c'est utilisé depuis toujours. C'est ce qu'on fait, nous, souvent au niveau de la santé, lorsqu'on veut savoir dans des milieux. Généralement, c'est standard dans les milieux de travail. Donc, si un travailleur travaille dans une industrie où il y a du plomb, il va vous dire que régulièrement, il est suivi, il a un prélèvement sanguin et le marqueur de l'exposition et sa charge corporelle, donc sa charge corporelle -- je m'adresse à du public, je vais faire attention, excusez-moi. Donc, c'est la teneur du contaminant qu'on retrouve dans l'organisme.

1140

Donc, on sait très bien que lorsqu'on est exposé à certains contaminants, certains vont se retrouver à l'intérieur de l'organisme, vont se distribuer. Certains vont avoir des préférences au niveau de certains organes et d'autres vont être en équilibre à travers l'ensemble de l'organisme.

1145

Donc, on sait très bien que pour certains contaminants, il y a des substances, si on fait un prélèvement sanguin -- et je pourrai prendre l'exemple le plus simple, lorsque vous prenez un verre et qu'on vous arrête sur le bord de la rue, on vous fait souffler dans la balloune. On vous arrête parce qu'on est capable de savoir, d'après votre haleine, ce que vous avez dans votre organisme. Donc, on est capable de calculer, à travers ce que vous exhalez, la charge que vous avez dans votre corps.

1150

C'est à peu près la même chose pour les contaminants pour lesquels on a des connaissances. Certains sont plus complexes, certains s'accumulent, certains vont dans d'autres milieux et ça devient très complexe. Mais, oui, c'est faisable. Plusieurs substances qui s'accumulent ou qui vont se distribuer dans l'organisme peuvent être mesurées. On pense au monoxyde de carbone, donc les tests de carboxyhémoglobine. C'est un test de l'analyse de teneur de CO, de monoxyde de carbone dans le sang. Certains irritants, évidemment, non, parce que l'effet serait plus un test, par exemple, de capacité pulmonaire.

1160

1165 Donc, les gens qui ont fait des tests en pneumologie, lorsqu'on vous fait souffler dans certains appareils, finalement on va déterminer entre une période avant exposition ou après exposition. Le cas le plus classique, c'est chez les asthmatiques. Donc, on va tester votre niveau de résistance pulmonaire. Donc, quand on dit que la personne *cille+, son système a une constriction, un resserrement des voies pulmonaires et, à ce moment-là, on est capable de voir, d'un point de vue de certains indicateurs, quel est le niveau de déficience qu'a entraîné le contaminant.

1170 Oui, il y en a. Certains sont faciles, d'autres sont difficiles. Dans certains cas, il y a des interactions ou des métabolites, donc des produits de dégradation dans l'organisme qui rentrent, mais ça existe. Oui, ça existe.

1175 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Parce que vous nous avez présenté des tableaux fascinants sur le taux d'hospitalisation, le taux d'incidence de certaines maladies, mais vous nous avez bien averti qu'il était impossible à partir de ces données de retourner aux causes.

1180 **M. LUC LEFEBVRE :**

Exactement.

1185 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

On a des effets, on ne connaît pas les causes. Alors que des marqueurs biologiques permettraient de nous rapprocher des causes.

1190 **M. LUC LEFEBVRE :**

Absolument.

1195 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Existe-t-il des données qui permettraient de comparer les différents secteurs de la Ville de Montréal en fonction de l'exposition à certains contaminants précis dont, en particulier, certains contaminants qui se retrouvent plutôt dans cette région que dans une autre?

1200 **M. LUC LEFEBVRE :**

Oui, il y a certaines usines qui sont particulières de l'est. Donc, on peut penser à des usines qui vont émettre des contaminants qu'on ne retrouvera pas ailleurs. Donc, ça, c'est des éléments qui peuvent être des indicateurs intéressants.

1205

Souvent, quand on parle de portrait atmosphérique, c'est un peu la difficulté qu'on va avoir. Du SO₂, il y en a un petit peu partout; du CO, il y en a partout, on en a à la maison. Est-ce qu'il y a des fumeurs? Est-ce que c'est un travailleur qui est dans une usine où il y en a? Et c'est là que l'indicateur doit être très précis. Parce que, finalement, on peut avoir un ensemble de confondants qui viennent teinter le portrait. Mais, oui, il y en a.

1210

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1215 Je vous arrête. Ce que je voulais savoir, c'est est-ce qu'il y a des données précises pour la région ici en regard de certaines substances? En milieu de travail, peut-être?

M. LUC LEFEBVRE :

1220 Oui, en milieu de travail, c'est sûr.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Mais pour la population en général?

1225 **M. LUC LEFEBVRE :**

Non. Non. Les données qui sont, par exemple, au niveau des émissions atmosphériques sont des données qui sont colligées par le Service d'environnement de la CUM. Donc, ce sont les données, soit des polluants classiques ou les nouveaux polluants qui ont été
1230 intégrés et qui sont pris dans un portrait général.

L'étude qui a été faite au niveau des particules, comme je vous mentionnais, a été faite dans un but aussi de tenter de pouvoir déterminer la signification des postes d'échantillonnage. Parce que le poste d'échantillonnage de la CUM est très intéressant en soi mais la question
1235 qu'on doit se poser, c'est jusqu'où il représente la population.

Donc, il y a des études qui ont été faites il y a quelques années pour tenter de donner un périmètre, jusqu'où les stations étaient représentatives, et tenter de voir jusqu'où on avait une influence. Mais est-ce que le réseau montréalais mesure des contaminants dans l'air, sur
1240 l'ensemble de son territoire, qui permettrait de dire: *Voici, tel contaminant, on ne le retrouve qu'à un endroit+, non. Il n'y a pas de recherches qui sont faites autrement que dans le milieu de la santé au travail. Ça, c'est fait par les gens de la CSST.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1245 Merci. Je pense avoir fait le tour de la question. Je crois comprendre qu'il y a des problèmes de santé particuliers dans certaines régions. C'est peut-être relié à certaines causes précises, on ne peut pas les identifier. Et qu'à bien des points de vue, cette région, Pointe-aux-Trembles, Mercier, Montréal-Est, présente plus de problèmes de santé que d'autres. Mais il y
1250 a également des régions comme Saint-Henri, Plateau Mont-Royal et d'autres qui, également, présentent des problèmes de santé.

M. LUC LEFEBVRE :

1255

Tout à fait. Je pense que c'est un peu l'exercice que je voulais présenter aussi à travers les cartes. C'est de pouvoir donner un portrait global qui nous dit -- je ne veux pas faire ce que quand les gens nous disent: *on fait un lien+, je ne veux pas le faire, parce que les données ne nous le permettent pas. Mais ce qu'elles nous permettent de dire, c'est que les taux qu'on observe dans l'est de Montréal ne sont pas les plus élevés qu'on observe sur le territoire de l'est et ils peuvent être confondus à travers un ensemble d'éléments.

1260

Donc, ça n'enlève pas l'implication que certaines problématiques peuvent avoir des incidences mais, ce qui est évident, c'est que ce ne sont pas les seules.

1265

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Et que les données qui existent ne nous permettent pas d'aller plus loin pour le moment.

1270

M. LUC LEFEBVRE :

Actuellement, tout à fait.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1275

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1280

Monsieur Labrie.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1285

Monsieur Lefebvre, le promoteur nous indique dans son étude que le critère pour la santé, le critère de l'EPA concernant le benzène est de 0,1 microgramme/mètre cube moyenne annuelle. Bon, le promoteur nous indique qu'il va ajouter environ ,015 microgramme/mètre cube. Ça correspond à peu près à 15 % du critère de l'EPA, toujours moyenne annuelle. Mais, par ailleurs, les concentrations actuelles - et là, on n'a peut-être pas tenu compte de la baisse de benzène dans l'air que nous a mentionnée monsieur Bourassa - mais que ces concentrations actuelles sont d'environ 10 microgrammes/mètre cube, ce qui est 100 fois supérieur au critère de l'EPA. Quelle opinion vous donneriez à ce sujet-là?

1290

M. LUC LEFEBVRE :

1295

Je commencerais par une opinion de prudence, dans un premier temps. L'EPA est un organisme américain qui définit des critères. Ils ont développé un certain nombre de critères, surtout pour les cancérigènes. Donc, dans le cas présent, ce qu'on tente d'établir et, moi, ce que je dirais dans un premier temps, c'est que le principe défini par EPA sur l'évaluation des risques de cancer via des expositions environnementales a vraiment été défini dans un contexte pour aider les organismes gouvernementaux à fixer des normes.

1300

Souvent, on a tendance à faire l'inverse et de tenter de calculer un taux de cancer qui pourrait résulter de ces valeurs-là. Donc, ce sont des valeurs qui sont extrêmement sécuritaires, dans presque tous les cas.

1305

Je ne veux pas rentrer dans les volets trop techniques mais je vais prendre un seul exemple. Souvent, ce qu'on définit au niveau de l'EPA, on utilise un modèle. Donc, c'est un constat parce que la problématique, d'un point de vue toxicologique, si on veut voir apparaître des effets, il faut exposer soit à des fortes doses, soit en laboratoire des animaux, pour être capable de voir l'effet. Évidemment, lorsqu'on cherche un cancer, on n'est pas pour faire du laboratoire pendant vingt ans pour voir apparaître l'effet. Donc, on veut rapidement que les effets soient observés. Ou on va utiliser des populations, donc des travailleurs qui ont été fortement exposés, donc à des niveaux vraiment de plusieurs milliers de fois supérieurs au niveau où on veut avoir.

1310

1315

De là, on établit ce qu'on a. C'est l'effet à forte dose. Et le modèle que l'EPA utilise, c'est finalement une interrelation de forte dose à base dose, et c'est une équation qui est linéaire.

1320

Donc, un principe linéaire, c'est un principe mathématique, qui est intéressant, mais qui, d'un point de vue biologique, fait abstraction d'un paquet de phénomènes. Donc, c'est comme dire demain matin: n'importe quelle substance à n'importe quelle dose a une capacité toxique et ferait abstraction de la capacité ou du seuil biologique à partir duquel l'organisme est capable de réparer une atteinte. Et, ça, c'est un élément qui fait qu'on a une sécurité extrêmement importante.

1325

Donc, ce qui fait que les concentrations que l'EPA définit vont être des concentrations qui sont généralement très sécuritaires et donc, peuvent être un indicateur mais ne doivent pas être utilisées comme étant un absolu. Ça nous donne une marge de latitude importante.

1330

Donc, c'est un peu ce que je dirais face à votre question.

1335 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Maintenant, est-ce que quelqu'un peut nous informer sur le niveau de benzène que l'on retrouve dans les autres villes canadiennes et même aux États-Unis, est-ce que c'est un niveau égal à ce qu'on retrouve ici à Montréal? Et même à l'échelle de l'Amérique dans les grandes villes, est-ce qu'on a une situation particulière, ici, à Montréal, ou bien au Canada?

1340 **M. YVES BOURASSA :**

Ce dont je me rappelle d'avoir vu, les taux qu'on retrouve à Montréal sont typiques des taux nord-américains, si on veut, des grandes villes américaines. Je pourrais vous revenir avec des chiffres plus précis peut-être demain. Mais, effectivement, c'est des taux qu'on retrouve. Le 0.1 microgramme par mètre cube, à ma connaissance à moi, aux États-Unis, en tout cas, je n'en ai jamais vu. C'est vraiment excessivement faible. À mon opinion, il n'y a pas un endroit aux États-Unis où on peut retrouver un niveau si faible dans l'air ambiant.

1350 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Est-ce que le représentant de Environnement Canada à quelque chose à ajouter à ce sujet-là? À l'échelle canadienne où on retrouve ce niveau comparable à la région de Montréal.

1355 **M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :**

Comme l'a dit mon confrère de la CUM, effectivement, on avait réalisé une étude il y a quelques années à ce sujet-là, et je peux essayer de la retrouver et vous fournir les renseignements, demain.

1360 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Très bien. Merci.

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Béland.

1370 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

J'aurais une petite question. J'hésite à vous la poser parce que j'ai peur que vous ne connaissiez pas la réponse et que je vous fasse chercher. Qu'arrive-t-il - quelqu'un s'est inquiété, dans une des séances, de la poussière d'ATP - qu'arrive-t-il quand on absorbe par la respiration des particules d'ATP? Est-ce qu'elles se dégradent? Est-ce qu'elles s'accumulent? Est-ce qu'elles sont excrétées, transformées? Est-ce que le tissu pulmonaire réagit? Ou si tout est inconnu?

M. LUC LEFEBVRE :

1380

C'est une très grosse question. À vrai dire, vous ne me ferez pas chercher plus parce que j'ai déjà cherché, donc, mais je n'ai pas nécessairement la réponse à toutes vos questions. Donc, ce qu'on a pu voir, c'est qu'il semble que l'ATP semble être une matière inerte, donc serait considérée comme une particule.

1385

Donc, dans un premier cas, si on la considère comme une particule, au niveau de notre système pulmonaire, elle serait inhalée. Et compte tenu qu'elle est d'un faible diamètre, descendrait au niveau du poumon profond, donc aurait la capacité de descendre dans la partie pulmonaire basse et, donc, à ce moment-là, tout dépendant du niveau d'exposition, les mécanismes mucociliaux, les petits cil qu'on a à l'intérieur du poumon, qui remontraient finalement ces poussières-là et qu'en bout de ligne, on ferait une déglutition, c'est-à-dire qu'on aurait un mouvement de lorsqu'on avale. On avale, finalement, ces particules-là du système pulmonaire dans le système digestif, et compte tenu qu'ils sont inertes, ils seraient éliminés.

1390

1395

Ou bien, on pourrait se moucher puis les retrouver au niveau -- c'est un peu comme quand vous travaillez dans votre maison avec des poussières, c'est le même mécanisme.

1400

Bon, l'autre partie de la question, c'est est-ce que ces substances-là peuvent être métabolisées dans l'organisme? Ou est-ce qu'elles peuvent être transformées puis faire d'autre chose? Je ne le sais pas. J'ai tenté de trouver l'information, je ne l'ai pas et je ne l'ai pas trouvée. Donc, est-ce une information qui viendra dans le futur? Je ne peux pas répondre.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1405

Monsieur Berbès, puisque votre compagnie opère une usine semblable en Espagne, vous avez peut-être des données sur ce sujet?

M. JAIME BERBÈS :

1410

Oui, monsieur le commissaire. On peut fournir ce qu'on dit la fiche signalétique, en anglais c'est le Material Safety Data Sheet, où on explique, par exemple, le premier secours où, en cas d'inhalation par exemple, on dit qu'il n'y a rien à faire, c'est simplement d'attendre. Ça, malheureusement, la copie que j'ai avec moi, c'est en anglais. Donc, je pourrais trouver, je crois qu'on l'a ici déjà préparée, la documentation en français. On pourrait la déposer.

1415

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Ce n'est pas une fiche qui était dans l'étude d'impact ou un des addenda ou autrement?

1420

M. JAIME BERBÈS :

Oui. On a ajouté ça dans l'étude, dans l'annexe. Donc, peut-être qu'il ne sera pas nécessaire, à ce moment-là, de la déposer.

1425

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Si nous l'avons déjà. Merci. Je vous remercie.

1430

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci à nouveau, monsieur Lefebvre.

Je vais maintenant procéder à l'appel des gens du public pour venir poser des questions. Hier soir, nous avons terminé avec monsieur Marchione. Il lui restait une question à poser.

1435

M. VINCENT MARCHIONE :

Bonsoir, tout le monde!

1440

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

1445

M. VINCENT MARCHIONE :

Est-ce que j'ai droit à deux questions?

LA PRÉSIDENTE :

1450

C'est-à-dire que vous, il vous en restait une. Et, après ça, j'ai une longue liste de personnes.

M. VINCENT MARCHIONE :

1455

D'accord. D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1460

Alors, il faudra vous réinscrire.

M. VINCENT MARCHIONE :

1465

D'accord. J'aimerais, madame la présidente, parce que pour poser une question sur un sujet aussi important, je ne peux pas la faire en trois secondes. Alors, je vous prie de ne pas me couper mon intervention au bout de 15 secondes.

LA PRÉSIDENTE :

1470

Vous rendez-vous compte que vous êtes l'enfant terrible des séances, là. Parce que dans le règlement, la première partie est pour des questions. Pour permettre à tous de pouvoir venir poser des questions. Les opinions, c'est la deuxième partie.

M. VINCENT MARCHIONE :

1475

Écoutez, je ne sais pas comment faire, là. Alors, vous me couperez si je suis hors d'ordre. Donc, vous avez vu, lorsque je parle de maladies respiratoires comment c'est important. Vous l'avez vu, ce soir.

1480

Je vais raconter une anecdote. Lors de la première séance publique que Interquisa a faite, il y avait une infirmière dans la salle, elle est venue me voir, parce que j'ai parlé de maladies respiratoires, pour me dire qu'elle travaillait dans une salle d'opération avec des chirurgiens et elle a assisté à une opération de poumon d'une personne et lorsque l'assistant-chirurgien s'est exclamé en demandant au chef chirurgien: *Regardez, patron! C'est un non-fumeur. Pourquoi il a les poumons aussi noirs?+ Au patron de répondre: *Oui, mais c'est un homme de l'est. Il habite près des raffineries.+ Je ferme la parenthèse. Ça s'est passé lors de la première séance d'information d'Interquisa.

1485

J'aimerais faire un parallèle avec la présentation de ce soir et la présentation de monsieur Bourassa, hier. Dans les deux cas, je pense qu'ils ont tous les deux raison. Sauf que peut-être que monsieur Bourassa a oublié de dire que, lui, ses données, c'est en fonction du règlement 90 de la Communauté urbaine, règlement pour l'assainissement de l'air. Et c'est ce qui nous protège ici, le règlement 90, c'est ça qui nous protège ici. Donc, voyez-vous ce que génère le règlement 90.

1490

1495

Alors, d'après nous, le comité de vigilance, nous disons que le règlement de 90, il n'est pas bon pour nous. Malgré que monsieur Bourassa nous dit qu'il y a des améliorations de la qualité de l'air.

1500

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous une question?

1505 **M. VINCENT MARCHIONE :**

Oui. Ma question est, d'abord, je me pose une question: pourquoi les entreprises, les industries privées ne rendent pas publiques leurs émanations en tonnage, par année? Et puis, vous voyez comment c'est important, avant d'installer des nouvelles industries, de faire des études épidémiologiques sur les maladies respiratoires et aussi l'impact de la synergie dont j'ai fait allusion, hier.

Alors, ceci dit, quand je parle du tonnage que les industries...

1515 **LA PRÉSIDENTE :**

Excusez, je vous interromps. Vous avez posé une question. Vous voulez une réponse?

1520 **M. VINCENT MARCHIONE :**

Non, non. Ce n'est pas une question, ça. Ma question, elle arrive.

LA PRÉSIDENTE :

1525 Elle arrive.

M. VINCENT MARCHIONE :

Oui, oui. C'était une réflexion. Alors, voyez-vous, vous m'avez coupé et je m'excuse, j'ai perdu mon cerveau. Donc, j'aimerais que Interquisa nous donne par tonnage et par année toutes les émanations qu'ils vont produire, que ce soit l'oxyde de carbone, le gaz carbonique, le nitruure d'azote, le sulfure d'azote, les particules en suspension.

Moi, j'ai une donnée, ici. La compagnie Interquisa prévoit rejeter dans l'atmosphère plus de 160 000 tonnes de gaz carbonique qui est en lien avec les maladies respiratoires, par année. Ce qui représente à elle seule plus d'un millième du total des réductions que le Canada devrait faire pour rencontrer l'accord de Kyoto. C'est grave, madame la présidente.

Alors, ma question, je voudrais que la compagnie Interquisa nous donne toutes ses émanations, par tonnage et par année. Est-ce qu'on va le faire pendant les audiences?

1540

LA PRÉSIDENTE :

1545 Oui. On vous a demandé un bilan, je pense. Je ne sais pas s'il est prêt, sur les émissions, les rejets, etc.

Mme LINA LACHAPELLE :

1550 Oui, madame la présidente. En fait, les émissions à l'atmosphère, comme le demande monsieur Marchione, sont présentées au tableau 4.14 de l'étude d'impact pour les divers contaminants qui sont émis, notamment le SO₂, les NO_x, le CO, les particules, les particules respirables, composés organiques totaux, les composés de méthane. Ça, c'est pour les émissions de combustion.

1555 Et on a un autre tableau qui donne les émissions totales par année pour les sources fixes. Alors, je m'excuse, on n'avait pas mis ça dans un même tableau. Les sources fixes, c'est au tableau 4.13 pour les émissions de COV et de particules. Et pour les émissions de COV, elles sont détaillées pour chacun des COV émis au tableau précédent, 4.6, en tonnage par année.

1560

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1565 J'en entendu monsieur Marchione dire que vous allez émettre 160 000 tonnes de CO par année. Est-ce que c'est bien ce qu'il a dit? Est-ce que vous êtes d'accord avec ce chiffre?

Mme LINA LACHAPELLE :

1570 C'est 160 000 tonnes de CO₂.

1570

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

De CO₂, c'est ça.

1575 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1580

Ce n'est pas la même chose que du CO.

M. VINCENT MARCHIONE :

1585

Non. CO₂, c'est ça. Quand même, c'est en lien avec les maladies respiratoires.

LA PRÉSIDENTE :

1590

Alors, est-ce que la réponse vous satisfait? C'est déjà dans l'étude d'impact. Il y a les tableaux qui vous donnent ces données-là que vous avez demandées.

M. VINCENT MARCHIONE :

1595

Mais les autres ne sont pas données par tonnage. C'est par pourcentage.

LA PRÉSIDENTE :

1600

Oui, madame Lachapelle?

Mme LINA LACHAPELLE :

Quand il dit *les autres+, quels autres?

1605

M. VINCENT MARCHIONE :

Bon, le nitrate d'azote, le sulfure d'azote, les particules en suspension. Ce n'est pas donné par tonnage, ça, dans votre étude.

1610

Mme LINA LACHAPELLE :

Alors, les informations sont fournies de deux façons: elles sont fournies en tonnage, en tonne par année, pour chacun des contaminants émis, les oxydes d'azote, le SO₂, les particules, les particules respirables, le monoxyde de carbone, composés organiques volatils. On a fait aussi la décomposition des composés organiques volatils et on a fourni le tonnage par année pour chacun. Ça, ça se retrouve dans le chapitre 4, dans l'évaluation des émissions.

1615

On a également fourni dans le chapitre 7, au niveau des impacts sur la qualité de l'air, les concentrations émises dans l'air ambiant, qu'on a additionnées à celles déjà retrouvées dans le milieu et puis, là, on a comparé effectivement à des normes et, là, on a fourni un pourcentage. Je pense que ce monsieur Marchione fait mention, c'est qu'on a comparé la contribution d'Interquisa, ajoutée à l'air ambiant, la concentration totale, pardon, et comparé à la norme en termes de pourcentage.

1620

1625

Mais l'information au niveau du tonnage se retrouve également dans l'étude, au chapitre 4.

LA PRÉSIDENTE :

1630 C'est exact, monsieur Marchione. Les tonnages sont là.

M. VINCENT MARCHIONE :

1635 Je voudrais juste conclure. Alors, vous voyez, lorsqu'on voit des données comme ça, avec un règlement 90 déficient, ça ne peut pas faire autrement que les maladies respiratoires, l'air, ici, ça va s'aggraver. Alors, j'aimerais que la Commission tienne compte de ça. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Merci, monsieur Marchione.

Alors, j'inviterais maintenant madame Labrosse, s'il vous plaît.

Mme MARIE-JOSÉE LABROSSE :

1645 Moi, j'aimerais savoir si Interquisa, lors de son expansion, a l'intention d'exploiter une usine servant à transformer le pétrole brut en essence afin de pouvoir fournir à leur partenaire CEPSA, qui ont 1 500 stations-service.

1650 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Berbès, la question est claire.

M. JAIME BERBÈS :

1655 Elle est claire mais est-ce qu'on pourrait la répéter?

LA PRÉSIDENTE :

1660 Madame Labrosse, s'il vous plaît.

Mme MARIE-JOSÉE LABROSSE :

1665 J'aimerais savoir si Interquisa, lors de son expansion, a l'intention d'exploiter une usine servant à transformer le pétrole brut en essence, afin de pouvoir fournir leur partenaire CEPSA qui ont 1 500 stations-service.

M. JAIME BERBÈS :

1670 J'ai compris, maintenant, madame la présidente. Non, il n'y a pas aucun plan d'expansion à Interquisa. Donc, c'est pas pour -- il n'y a rien de prévu comme expansion future pour cette usine.

1675 En tout cas, peut-être même pour compléter la question, il ne serait pas pensable de fournir les stations-service qu'on a surtout en Espagne et au Portugal depuis une installation au Canada. La capacité de distillation, c'est de 20 millions de tonnes, et c'est fourni par trois raffineries: une d'elle, c'est San Roque; une autre, c'est Huelva; et la troisième, c'est dans les îles Canaries.

1680 Donc, il n'y aurait pas aucune intention de faire ça et il n'y a pas aucun plan d'augmentation de capacité ou de plan d'expansion relié à l'unité de Interquisa Canada à Montréal-Est.

Mme MARIE-JOSÉE LABROSSE :

1685

Parce que, moi, ce que je craignais, c'est que CEPSA, à un moment donné, décide de venir ici et, à ce moment-là, ils pourraient fournir directement.

LA PRÉSIDENTE :

1690

Semble-t-il que ce n'est pas dans les plans...

Mme MARIE-JOSÉE LABROSSE :

1695

S'il y avait eu ça.

LA PRÉSIDENTE :

... de la compagnie. Et votre deuxième question?

1700

Mme MARIE-JOSÉE LABROSSE :

Je n'en avais pas.

1705

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

J'inviterais maintenant madame Loubert, s'il vous plaît.

1710

Mme NICOLE LOUBERT :

1715 Bonsoir! Je suis un petit peu embêtée, parce que j'ai une question pour le bruit puis une question pour les urgences, les mesures d'urgence, puis les exposés n'ont pas encore été faits. Est-ce que je peux déplacer mes questions un peu plus tard?

LA PRÉSIDENTE :

1720 Oui, avec plaisir.

Mme NICOLE LOUBERT :

D'accord.

1725 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1730 Monsieur Xavier Daxhelet. Bonsoir, monsieur!

M. XAVIER DAXHELET :

1735 Bonsoir, madame la présidente! Oui, j'aurais deux questions. D'abord, c'est par rapport à l'excellent exposé qui a été présenté sur les hospitalisations et ainsi de suite, donc l'état de santé de la région ici, qui était, d'après moi, assez alarmant. On a parlé que la cause possible, bien souvent, de mauvais état de santé d'une région était le revenu, le nombre de familles monoparentales, le nombre de gens, évidemment, vivant sur l'aide sociale, ainsi de suite. Donc, ça, c'est bien souvent les symptômes d'un mauvais état de santé d'une région.

1740 C'est vrai quand on regarde Pointe Saint-Charles, Saint-Henri, c'est toutes des régions où est-ce qu'ils sont vraiment très pauvres, où est-ce qu'il y a beaucoup de gens qui sont bénéficiaires du Bien-être social. Par contre, quand on regarde la région de Pointe-aux-Trembles, par exemple, qui est une région, en fait, qui a un revenu familial supérieur à la Ville de Montréal, supérieur à la CUM et supérieur à toute la région de Montréal, soit de 45 000 \$ par
1745 \$, je parle de toute la région de Pointe-aux-Trembles, comparativement à plus de 35 000 \$, je pense, ou 38 000 \$ pour la région de la CUM, donc ce n'est pas ça la cause. Probablement pas le revenu, c'est un revenu supérieur.

1750 Assistance sociale, l'aide sociale, Pointe-aux-Trembles n'a pas beaucoup de gens qui sont bénéficiaires ou beaucoup moins. En fait, je veux dire, ce n'est pas plus qu'ailleurs, c'est quelque chose comme 11 % pour la région de Pointe-aux-Trembles, alors que c'est 15 % pour la région de Montréal. Pour les gens vivant sous le seuil de pauvreté, c'est à peu près 23 % dans la région de Pointe-aux-Trembles, alors que c'est 35 % dans la région de Montréal. Donc, c'est tout moins élevé. Et c'est la même chose pour les familles monoparentales. Je n'ai pas
1755 les chiffres mais c'est inférieur à la moyenne de la Ville.

1760 Alors, comment ça se fait que malgré tout, on a un état de santé aussi mauvais dans notre communauté? Et, ça, ce n'est pas seulement à long terme. C'est vrai que les cancers sont importants mais quand on parle que les taux d'hospitalisation pour les enfants de moins d'un an est de l'ordre de 75 à 90 % plus élevé que la moyenne de la CUM, on ne parle pas de long terme là. Des enfants de moins d'un an. Donc, pourquoi? Quelle en est la cause, si ce n'est pas le revenu, si ce n'est pas la situation familiale, si c'est pas... C'est quoi vraiment la cause, à ce moment-là?

1765 **LA PRÉSIDENTE :**

Je peux rediriger la question à monsieur Lefebvre. Je ne sais pas si vous avez une réponse.

1770 **M. LUC LEFEBVRE :**

1775 Dans un premier temps, une précision. Donc, lorsque j'ai fait le lien, et j'avais précisé dès le départ que je n'en faisais pas avec les premières données, mais au moment où j'en ai fait, j'en ai fait par rapport à l'asthme. C'était la seule étude où on avait tenté de faire un lien causal. C'est-à-dire que lorsqu'on a fait des enquêtes sur les hospitalisations et la mortalité, on a tenté de faire des études de cause et, dans ces cas-là, ce qu'on a observé, c'était les éléments que monsieur vient de mentionner. Donc, le volet revenu familial, famille monoparentale et les gens sur l'aide sociale. Donc, ce n'était que pour le volet de l'asthme.

1780 **M. XAVIER DAXHELET :**

Mais l'asthme est supérieur dans notre région. 44 %.

1785 **M. LUC LEFEBVRE :**

1790 Effectivement. Et c'est la conclusion de cette étude-là. Donc, je ne fais rien d'autre que d'interpréter les résultats qui ont été mentionnés. Et cette étude-là dit qu'on observe une incidence d'hospitalisation reliée à l'asthme et de mortalité, qui est directement reliée au volet du revenu familial, de la présence de familles monoparentales et du recours à l'aide sociale. Donc, je ne fais que rapporter les conclusions de l'étude.

M. XAVIER DAXHELET :

1795 Je suis d'accord.

M. LUC LEFEBVRE :

1800 Pour les autres volets, malheureusement, je ne peux pas faire l'interprétation que vous en faites. Ce qu'on a mentionné tantôt, c'est qu'effectivement sur le territoire de l'île de Montréal, il y a d'autres territoires qui ont des problèmes plus importants. Oui, effectivement, on peut constater que sur ces territoires-là, il n'y a pas les industries de l'est de Montréal mais sur lesquels on va retrouver d'autres types de problématiques. Je ne les ai pas présentées mais on les retrouve également. J'ai fait l'exercice, j'ai tenté de voir où se situaient certains éléments, 1805 mais ça n'a aucune valeur scientifique.

Mais si on prend certains paramètres au niveau des familles monoparentales ou du revenu social, on arrive généralement à peu près dans le même ordre que ce que je mentionnais. Souvent, on va voir apparaître J. Octave-Roussin comme étant à peu près le 1810 cinquième à peu près dans toutes les classes, 5e, 6e.

M. XAVIER DAXHELET :

1815 Pas au point de vue revenu.

M. LUC LEFEBVRE :

Mais ça ne veut rien dire. Je ne peux pas interpréter d'un point de vue santé publique ce 1820 résultat et faire le lien que vous en faites. Je ne vous dis pas que ce que vous dites n'est pas vrai. Je ne vous dis pas que ce que vous dites est vrai. Je vous dis que je ne suis pas capable d'infirmer ou d'affirmer ce que vous mentionnez. Ça ne veut pas dire que ce lien-là n'existe pas, mais l'étude que je vous ai montrée ne fait pas ce lien-là.

M. XAVIER DAXHELET :

1825 Non. Non.

M. LUC LEFEBVRE :

1830 Je ne vous empêche pas de le faire, mais il est important, ce n'est pas mes paroles.

M. XAVIER DAXHELET :

1835 Non, non, non.

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, vous vous adressez à moi.

1840 **M. XAVIER DAXHELET :**

Pardon. Je n'ai pas dit que c'était une affirmation ou quoi que ce soit. J'ai dit que c'était quelque chose qui était bien souvent - c'est vrai pour les états de santé, je trouve - et c'est souvent le cas des revenus inférieurs ou du fait des gens qui sont sous le seuil de la pauvreté, en grande majorité, bien, souvent, ils fument plus, ils ont peut-être des attitudes, une alimentation moins bonne et puis, habituellement, ils ont des problèmes de santé plus marquants. Mais ce qui n'est pas le cas dans notre région. C'est juste un point de vue que je voulais mentionner. Donc, probablement que la cause doit être ailleurs. Je ne sais pas laquelle mais probablement ailleurs. Bref, on peut tous faire un peu l'allusion à ce que je veux dire.

1850 Et, en plus, une des seules qui est marquante, on n'a pas beaucoup d'immigrants ici et une des particularités de Pointe-aux-Trembles ou de la région de l'est, c'est fortement francophone. Bon, je ne sais pas non plus si ça a quelque chose d'importance mais c'est très francophone, à plus de 90 %. Ce n'est pas évidemment chez nous qu'on va faire des grosses compagnies d'électronique, de haute technologie, ce n'est pas ça qu'on fait ici. Tout ce qu'on fait, c'est de l'industrie lourde quasiment de pays sous-développé. Enfin, bref, ça, c'est un commentaire, j'estompe là-dessus.

1855 **LA PRÉSIDENTE :**

1860 Oui. Votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. XAVIER DAXHELET :

1865 Attendez, juste une dernière chose là-dessus. C'est que toutes ces données ici, moi, je les ai trouvées facilement sur Internet, pendant mon temps libre, pendant une façon, en tout cas, pas très difficilement. Votre site Internet est super, en tout cas, vraiment pour tous les CLSC, c'est très bien fait. J'ai bien vu ça là-dedans. Pourquoi ça ne se retrouve pas dans l'étude d'impact? Pourquoi toute cette étude ici, qui est montrée ici, comme quoi on a un problème de santé, n'est pas du tout, mais alors pas du tout reflétée dans l'étude d'impact. Bien au contraire, ils disent: *On est dans la norme de la Ville de Montréal.+ C'est quand même incroyable, ça! J'en reviens pas. Donc, ça, c'était juste un commentaire, ce n'était pas une question.

1870 Eux, ils font bien, je sais bien que c'est un peu biaisé les études d'impact quand on est payé par une compagnie...

LA PRÉSIDENTE :

1880 Non. Là, vous vous en allez dans les commentaires exagérés.

M. XAVIER DAXHELET :

1885 Je sais. J'arrête. Ma vraie question, c'est celle-ci: lorsqu'on dit que la qualité de l'air s'est améliorée dans l'est de Montréal, on parlait du benzène. C'est vrai, j'ai vu le rapport sur la qualité de l'air de 1999. C'est vrai que le benzène a baissé. Bien qu'on ait encore le plus haut taux de concentration de benzène dans tout Montréal. Mais il a baissé en 1999.

1890 La question, ce que je veux savoir, c'est Coastal, qui est normalement leur premier fournisseur, est-ce qu'il fonctionnait à pleine capacité en 1999? Parce que Coastal, et non seulement eux, mais Coastal génère aussi du benzène, expédie une certaine quantité, beaucoup plus d'ailleurs que ce qu'ils ont dans leur étude d'impact. Je pense que c'est .9 tonne par année de benzène qui est rejeté, alors que Coastal, c'est de l'ordre de 6 à 7 tonnes par année. Donc, c'est beaucoup plus.

1895 Donc, ce que je voudrais savoir, est-ce que si c'est vraiment réduit ou si c'est réduit par le fait que certaines industries ne fonctionnaient pas ou n'opéraient pas pendant cette année-là, alors que si elles opéraient, ça ne serait pas une même réduction aussi significative. C'est ça, ma question.

1900

LA PRÉSIDENTE :

1905 Coastal, ça a déjà été répondu. Je pense que, si c'est exact - vous allez me corriger, monsieur Bourassa - elle a fermé en novembre 98, c'est bien ça?

M. YVES BOURASSA :

1910 C'est exact, madame la présidente. Cette usine-là a cessé ses activités en novembre 98. Mais je mentionnais également que la même usine, avec les mêmes unités, a déjà fermé de 91 à la fin 94. Elle a fermé de la même façon et on n'a pas vu des baisses dont monsieur parle dans les concentrations de benzène dans l'air ambiant. Et, même, en 93, les émissions de benzène ont monté jusqu'à 10 microgrammes par mètre cube dans l'est de Montréal.

1915 Alors, à notre point de vue, ces fermetures précédentes montrent que Coastal n'a pas l'effet dominant sur le benzène, entre autres, dans l'est de l'île. Surtout sur notre poste d'échantillonnage et la qualité de l'air ambiant.

LA PRÉSIDENTE :

1920

Et, pour vous, je pense que vous aviez donné une possibilité pour expliquer justement que le taux de benzène élevé à Montréal, c'est les véhicules, je crois.

M. YVES BOURASSA :

1925

Dans l'est de l'île, ce qui était une partie importante, on comprendra que l'essence contient du benzène. C'est un composé organique volatil qui fait partie de l'essence automobile.

1930

Alors, il y a quelques années, les vapeurs d'essence -- parce que l'essence est transférée dans les camions citernes qui vont livrer aux stations-service, et l'est de Montréal compte cinq terminaux. Et l'est de Montréal distribue l'équivalent de 6 milliards de litres d'essence par année alors que le Québec en entier en consomme 7 milliards. Donc, à chaque fois qu'un camion était chargé d'essence, les vapeurs étaient émises directement à l'atmosphère.

1935

Depuis le début 99, ces émissions-là sont captée et récupérées. Alors, je disais qu'un total d'à peu près 3 000 tonnes de composés organiques volatils n'était plus à l'atmosphère actuellement. Alors, ce 3 000 tonnes-là, c'est l'équivalent des émissions actuelles des deux raffineries de pétrole. C'est donc l'élimination d'une source excessivement importante, non seulement de composés organiques volatils mais de benzène. Et, ça, c'était une des premières causes.

1940

1945

Il y avait également une deuxième cause qui était l'installation de toit flottant, de couvercle qui flotte sur les liquides, sur les réservoirs de benzène dans l'est de l'île. Alors, on parle de benzène pur. C'était des réservoirs qui ne nécessitaient pas, d'après notre réglementation, des toits flottants parce qu'ils étaient trop petits.

1950

Alors, ces toits-là ont été installés et puis le programme est devenu, a été complété, si on veut, au printemps 99. Et plusieurs autres programmes ont été complétés dans le même temps: la mesure et la correction des émissions fugitives, il y en a une douzaine d'autres. Mais ce sont les plus importants. Et puis nous croyons que ces programmes-là ont montré leurs effets, pas pleins encore, parce qu'on va avoir encore probablement d'autres baisses en l'an 2000, mais ont montré des effets en 99.

1955

M. XAVIER DAXHELET :

Merci.

1960 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va? Merci.

1965 J'ai malheureusement oublié madame Louise Vallée. Alors, nous allons prendre une pause et vous serez la première, après la présentation que nous aurons au retour de la pause, à poser vos questions. Alors, nous prenons une pause de 20 minutes, jusqu'à 9 h 10.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1970 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1975 On a quelques questions à poser avant de passer à la prochaine présentation. Je cède la parole à monsieur Béland.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1980 Je voudrais simplement vérifier auprès du promoteur pour compléter les questions sur le benzène, que dans votre étude d'impact, les données que vous avez, qui représentent le total des émissions ou de la présence de benzène dans l'environnement, ces données ont été prises au moment où Coastal opérait. Je crois que c'est entre 96 et 98, les données que vous avez utilisées.

1985 **M. JAIME BERBÈS :**

Oui, pour l'étude de dispersion, on a pris cette époque-là, oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

1990 Donc, l'époque où les émissions de benzène de Coastal étaient incluses dans le total.

M. JAIME BERBÈS :

1995 Elles devraient être incluses parce que Coastal, il était en opération.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2000 Et, je crois que, la CUM, vous nous avez déposé un tableau qui indique les émissions de Coastal. Il y a un total pour les COV qui est de 259 tonnes métriques par année. Ce total inclut le benzène?

M. YVES BOURASSA :

2005 C'est exact. Et plus de détails peuvent être obtenus pour certains composés sur le site Internet de l'inventaire national des rejets de polluants d'Environnement Canada.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2010 Est-ce que le benzène est là nommément?

M. YVES BOURASSA :

Le benzène est là nommément.

2015

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Donc, on pourrait trouver -- le représentant de Environnement Canada me fait signe qu'il a la réponse.

2020

M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :

2025 Oui. J'ai justement les données de l'inventaire national des rejets de polluants de entre 94 et 98 pour les trois installations, c'est-à-dire, la raffinerie de Pétro-Canada, la raffinerie de Shell et les Pétroles Coastal. Et ce, depuis 94 jusqu'en 98, qui est la dernière année où les données ont été rendues publiques.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2030 Le ministère de l'Environnement nous a dit, et la CUM aussi, que si Coastal reprend, il va fonctionner comme auparavant puisque son permis est encore valide. Est-ce qu'on peut supposer que les émissions seront les mêmes qu'elles étaient avant qu'ils ferment?

M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :

2035

Pour ce qui est de l'inventaire des rejets de polluants, en 97, Coastal émettait 18 tonnes de benzène dans l'air. Pour ce qui est de 98, là, au moment de la fermeture, c'était à peu près 8 tonnes annuellement.

2040 Si on compare ça avec des rejets, par exemple, de Pétro-Canada, qui ont été déclarés à l'INRP en 96 de 64 tonnes et qui sont, en 98, rendus à peu près à 33 tonnes, je peux aussi mentionner ceux de Shell en passant, qui ont passé en 96 de 26 tonnes à 14 tonnes en 98, donc on voit qu'il y a eu -- je pense que les efforts que mon confrère de la CUM a mentionnés tout à l'heure au niveau de la récupération des vapeurs d'essence, etc., je crois qu'on le voit même dans les données de l'inventaire national des rejets de polluants, de même que l'effet de la fermeture de Coastal.

2045

2050 Alors, j'imagine que si l'usine reprend, l'usine de Coastal reprend, on peut estimer que les émissions seraient sensiblement les mêmes que lorsqu'ils étaient en opération en 97, c'est-à-dire autour de 18 tonnes par année, tel qu'ils ont déclaré en 97 à l'inventaire national des rejets de polluants, qui est un inventaire qui est public, qui est disponible sur Internet.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2055 Est-ce que vous allez déposer ce document que vous avez entre les mains?

M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :

2060 Oui, je peux le déposer.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci.

2065 Monsieur Bourassa, est-ce que vous abondez dans le même sens?

M. YVES BOURASSA :

2070 Exactement. À l'exception que ce qu'on retrouve sur l'inventaire national des rejets de polluants n'inclut pas nécessairement tous les terminaux pétroliers. Alors, moi, ce que je mentionne, c'est que, effectivement...

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2075 Je vous interromps. On a bien compris la question des terminaux pétroliers. Je me réfère uniquement à Coastal. Est-ce que, d'après vous, ce serait réaliste de penser que le jour où Coastal va réouvrir, il va émettre 18 tonnes de benzène comme il faisait avant.

M. YVES BOURASSA :

2080 C'est exact.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci.

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Labrie.

2090 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

2095 Le critère de qualité de l'air ambiant pour l'anhydride sulfureux est établi sur une période d'une heure. Et il appert que des études ont démontré que même si la moyenne d'une heure est respectée, des plus fortes concentrations sur de plus courtes durées peuvent avoir des effets significatifs sur la santé. Et c'est pour ça que l'agence américaine de protection de l'environnement étudie la possibilité d'appliquer une norme pour l'anhydride sulfureux sur une période de cinq minutes.

2100 J'aimerais savoir, de la part des organismes de contrôle, si on étudie la possibilité d'une telle norme au Québec, au Canada ou à la CUM? Je vois que le projet de règlement modifiant le règlement sur la qualité de l'atmosphère n'en tient pas compte. On maintient une norme sur une période d'une heure. C'est bien le cas, madame Thériège?

2105 **Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :**

Effectivement. Le projet de règlement établit une norme sur une heure. Il n'y a pas de proposition, en date du 12 juin, pour une norme sur 15 minutes ou moins.

2110 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

D'accord. Est-ce qu'à l'échelle canadienne, on travaille sur la proposition d'une norme de courte durée pour le SO₂? Le représentant d'Environnement Canada.

2115 **M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :**

Il n'y a pas présentement de modification proposée à ce qui avait déjà été fait par le passé au niveau d'une norme d'air ambiant. C'est-à-dire que nos critères, il n'y a pas d'étude présentement ou encore de projet de modifier ce critère d'air ambiant-là au niveau du SO₂.

2120 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Oui, madame Thériège, vous aviez un autre commentaire?

2125 **Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :**

Oui. J'aimerais que monsieur Pierre Walsh, qui est toxicologue au Ministère, vienne compléter l'information que je vous ai donnée, s'il vous plaît.

2130 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Très bien.

M. PIERRE WALSH :

2135 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

2140 Bonsoir, monsieur Walsh!

M. PIERRE WALSH :

2145 Au niveau du SO₂, ce que monsieur le commissaire Labrie disait est exact. Il existe à l'EPA des critères - ce ne sont pas des normes, par contre - qui sont basés sur des périodes de 5 minutes. Maintenant, ils n'ont pas été adoptés comme normes puisqu'il a été décidé, je pense, au niveau de l'EPA, que c'était plutôt au niveau local que ça devait être géré et géré, donc, par les États, puisque les effets de haute concentration sur de très courts termes sont locaux. Donc, on laissait plutôt aux États le soin de faire appliquer ces normes-là.

2150 Donc, c'est un peu la même philosophie qui a été retenue pour le ministère de l'Environnement dans le règlement sur la qualité de l'air. On a maintenu, je pense, à date la norme horaire.

2155 Maintenant, on sait qu'il y a beaucoup d'autres organismes, comme l'OMS, qui ont émis des recommandations sur 10 minutes. Donc, il y a l'OMS qui a un critère, je crois, sur 10 minutes. Même, je pense en Grande-Bretagne, il y a quelque chose sur 15 minutes. Donc, c'est la tendance actuellement.

2160 On sait que lorsqu'on respire une concentration forte de SO₂, les effets sur le système respiratoire apparaissent très rapidement.

Donc, chez nous, on va probablement se doter d'un critère aussi, sur plus court terme, qui pourrait être utilisé en complément du règlement sur la qualité de l'air.

2165 Maintenant, au niveau fédéral, je suis un peu au courant parce que je suis au niveau d'un comité fédéral-provincial qui étudie les recommandations nationales sur la qualité de l'air et le SO₂ est à l'étude actuellement. C'est le prochain polluant qui va être révisé. Donc, il est très possible aussi qu'il y ait une recommandation sur un plus court terme.

2170 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

C'est bien. Est-ce qu'à la CUM, on travaille également, et je demanderais également est-ce qu'on a de l'information, est-ce qu'on a des données, des mesures sur la concentration de SO₂ sur de plus courtes périodes sur le territoire de la CUM?

2175

M. YVES BOURASSA :

2180 Ce que je peux vous dire là-dessus, c'est que le tableau 3.01 qui compte déjà quelque 320 polluants est en révision actuellement. Et nous travaillons avec la Direction de la santé publique du Québec à cet effet-là.

2185 Et en ce qui concerne les mesures de dioxyde de soufre, je ne peux pas vous dire tout de suite à quelle fréquence elles sont envoyées ou mesurées. Sauf que je peux vous revenir demain avec l'information. Il se pourrait fort bien que ce soit à tous les 5 minutes ou 10 minutes qu'on a les résultats, effectivement. Mais je n'ai pas la donnée actuellement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2190 Et j'adresserais une question au promoteur. Le promoteur n'a pas fait d'estimé de concentration de SO₂ de son projet sur des périodes de 5 minutes et pour quelle raison?

Mme LINA LACHAPELLE :

2195 Vous avez demandé: *et pour quelle raison?+

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

2200 **Mme LINA LACHAPELLE :**

2205 Bien, tout d'abord, non, on n'a pas fait l'évaluation sur de plus courtes périodes. On a fait l'évaluation sur la norme horaire et sur la norme 24 heures, annuelle. Et la raison pour laquelle on ne l'a pas fait, ça n'a pas été demandé. Par ailleurs, on a comparé au projet de modification du Règlement sur la qualité de l'atmosphère, la norme est présentement de 12 ou 1300 microgrammes par mètre cube et on propose une modification à 900.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2210

Et même si le Ministère l'avait demandé, est-ce qu'on a les données suffisantes de qualité de l'air et de données météorologiques pour l'évaluer? Parce qu'il me semble que les données météorologiques sont données sur une période d'une heure.

2215

M. PIERRE WALSH :

Tout à fait. Donc, au niveau modélisation, avec les modèles actuels, c'est impossible. Par contre, ce qu'on a commencé à faire, et ce n'est pas terminé, on est en train d'évaluer les concentrations sur du plus court terme. La variation des concentrations sur plus court terme.

2220

Les données de qualité de l'air qu'on reçoit nous proviennent de stations qui mesurent en continu et qui échantillonnent et, disons, qui nous donnent un signal sur 4 minutes. Donc, on a une série de valeurs sur 4 minutes. On ne les garde pas éternellement mais, actuellement, on en a suffisamment pour faire une étude et regarder les correspondances entre l'heure, le 4 minutes, et même partout à l'intérieur de l'heure, c'est-à-dire 4, 8, 12, 16 minutes.

2225

Donc, on va éventuellement développer peut-être des facteurs qui pourraient être utilisés avec les modèles de dispersion qui vont nous donner les valeurs horaires.

2230

Maintenant, ce n'est pas non plus très évident parce que les situations vont changer avec chaque source. Finalement, c'est très spécifique à une source. Donc, les facteurs qu'on peut développer vont être de portée générale et moyenne.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2235

Ça répond à ma question. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2240

Alors, nous allons procéder maintenant à la présentation du promoteur sur les risques technologiques. Il y a probablement d'autres questions dans le domaine de la santé. On a un horaire assez chargé, ce soir, on a deux autres présentations. Alors, on va commencer par celle-ci, d'abord, on passera quelques intervenants avec des questions puis ensuite on fera le climat sonore.

2245

Alors, madame Lachapelle, la parole est à vous.

Mme LINA LACHAPELLE :

2250

Alors, comme pour la présentation sur la qualité de l'air, il y a certaines acétates qui sont reprises de la présentation générale, pour le bénéfice de tous.

2255

Donc, la présentation de ce soir, c'est sur le risque technologique, l'évaluation des accidents. Tout d'abord, c'est important de comprendre pourquoi on évalue le risque technologique, pourquoi on veut faire ça avant d'implanter une industrie.

2260

À la base, c'est que c'est pour être en mesure de prendre action, la prise en charge des problèmes, il faut identifier les problèmes, il faut les connaître, il faut les comprendre, et c'est ce qui nous permet de se responsabiliser et de mettre en place des systèmes de contrôle, de mesure. Toutes les actions nécessaires pour contrôler et gérer les risques.

2265

Ultimement, une analyse de risques technologiques sert à l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence. Parce que, évidemment, on va le voir, c'est une notion qu'on doit admettre: le risque zéro, ça n'existe pas. Il y a toujours un risque et c'est pour ça qu'on doit le gérer.

2270

Maintenant, comment procède-t-on pour l'analyse de risques technologiques? J'ai mis ici la méthodologie, les aspects de méthodologie. Tout d'abord, ce qu'il faut faire, c'est identifier tous les éléments de danger dans l'usine. Et pour chacun des éléments de danger, identifier les scénarios d'accident potentiel pouvant résulter de la manipulation de cette matière-là.

2275

Par la suite, on va évaluer les conséquences des scénarios d'accident. Par *conséquences+, quel est le rayon en cas d'un accident où on aura un impact, où on devra prendre action pour le plan de mesures d'urgence.

2280

Par la suite, on doit définir quel scénario on évalue. Dans la méthodologie, on utilise les scénarios normalisés. On va voir, il y a des scénarios normalisés, les scénarios alternatifs. On va expliquer un peu tantôt quelle est la différence entre les deux. Mais ce qui est important de comprendre, c'est que les scénarios normalisés permettent d'évaluer si, oui ou non, on passe à une étape ultérieure. Donc, si on fait un scénario normalisé et les conséquences du scénario d'accident ne touchent pas la population, alors, à ce moment-là, on établit le programme de gestion des risques résiduels, élaboration du plan de mesures d'urgence et l'analyse de risques qui se termine là.

2285

2290

Si, par contre, les conséquences du scénario normalisé touchent la population, donc vont à l'extérieur de la zone industrielle, à ce moment-là, on doit passer à une étape ultérieure et évaluer les scénarios alternatifs et quantifier les risques individuels.

La quantification des risques individuels, ça, c'est pour la méthodologie du ministère de l'Environnement qui le demande dans le cadre des études d'impact sur l'environnement. On ne s'en sert pas dans l'élaboration des plans de mesures d'urgence.

2295 Les risques individuels servent à évaluer si le risque que représente cette nouvelle industrie-là est acceptable ou non. Et, là, on peut se comparer à divers critères.

2300 Alors, pour la première étape, identification des dangers, ce qu'on doit faire, les dangers, qu'est-ce que c'est dans une usine? C'est les matières premières qu'on utilise ou les produits qu'on fabrique encore.

2305 Alors, chez Interquisa Canada, il y a l'hydrogène, le paraxylène et l'acide hydrobromique. Ici, j'ai séparé les matières en deux catégories: celles qui étaient comprises dans la liste du Comité mixte municipal et industrie ou, encore, la liste qui est publiée par divers organismes dont la Sécurité civile. Cette liste-là donne des quantités seuil. Et lorsqu'on a une matière qui est dans la liste, qui se retrouve dans la liste et qui dépasse la quantité mentionnée dans la liste, on doit absolument, à ce moment-là, considérer cette substance-là et élaborer un scénario d'accident normalisé pour cette substance.

2310 Alors, pour l'hydrogène gazeux, par exemple, la quantité seuil dans la liste était de 4.5 tonnes et la quantité à l'usine était de 1.3 tonne. Pour le paraxylène, on a 50, la quantité à l'usine était de 2 065. Et, ainsi de suite.

2315 Pour l'hydrogène, malgré que la quantité à l'usine était inférieure à la quantité seuil, nous l'avons quand même évalué dans l'analyse de risques technologiques. En fait, on a évalué toutes les substances.

2320 Si on regarde l'acétate suivante, c'est les deux matières, l'acide téréphtalique purifié, l'ATP, qui est la matière première fabriquée chez Interquisa Canada. Elle n'était pas incluse dans la liste du CMMI, ni dans celle de la Sécurité civile. Ce n'est pas parce que ce produit-là n'est pas connu au Québec ou n'est pas fabriqué au Québec, il n'est pas non plus sur la liste des produits aux États-Unis. Et aux États-Unis, on a une réglementation qui utilise la même méthodologie d'analyse de risques et pour l'ATP, on n'a pas besoin d'évaluer des scénarios normalisés.

2325 Nous, on l'a inclus tout de même. Pourquoi on l'inclut? Parce que l'acide téréphtalique, comme on l'a mentionné un peu, on l'a évalué comme scénario d'accident simplement parce que c'est une fine poudre, c'est entreposé dans des silos et un peu comme la farine, par exemple, peut exploser, bien, l'acide téréphtalique pourrait également former un nuage explosif. Alors, on l'a évalué sous cet aspect-là.

2330 Au niveau de l'acide acétique, l'acide acétique n'est pas non plus une substance qui était dans la liste des organismes...

2335 **LA PRÉSIDENTE :**

On va prendre quelques secondes pour essayer de régler le problème technique.

2340 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Alors, continuons avec l'acide acétique, c'est ça. L'acide acétique, le vinaigre concentré à 95 % n'est pas compris dans la liste des organismes québécois. Il ne l'est pas non plus dans la liste de l'agence américaine. On l'a évalué dans ce cas-ci parce que, aux conditions d'opération, l'acide acétique est utilisé à relativement haute température et sous pression. Alors, on a décidé, nous, de l'inclure dans l'évaluation de risques technologique pour Interquisa Canada.

2345 Maintenant, ce qu'on évalue, c'est deux scénarios d'accident: les scénarios normalisés et les scénarios alternatifs.

2350 La définition du scénario normalisé, qu'est-ce que ça veut dire un scénario normalisé? C'est le relâchement de la plus grande quantité d'une matière dangereuse détenue dans le plus gros contenant et dont la distance d'impact est la plus élevée et la plus grande.

2355 Donc, dans le cas, ce qu'on a fait à l'usine chez Interquisa, pour toutes les substances qu'on a regardées tantôt, l'hydrogène, le paraxylène, l'acide acétique, l'acide téréphtalique, on a pris le contenant pour lequel on avait le plus gros volume, la plus grande quantité et on a essayé divers scénarios et on a présenté les résultats pour lesquels on avait la plus grande conséquence, le plus grand rayon d'impact.

2360 On va aussi appeler communément le scénario normalisé le *worst case scenario+ en anglais, ou encore le scénario de pire cas.

2365 Maintenant, c'est quoi les hypothèses du scénario normalisé? Pourquoi on appelle ça *normalisé+ en fait? Pourquoi c'est un pire cas? C'est qu'on utilise des conditions météorologiques défavorables. Les pires conditions météorologiques. On va prendre en compte les systèmes de protection passifs. Un système de protection passif, ce serait, par exemple, un système qui est là, dont on ne demande pas l'intervention humaine. Par exemple, une digue de rétention. Peu importe l'accident, elle va toujours être là, la digue de rétention.

2370 Contrairement aux systèmes de protection actifs dont on ne tient pas compte dans l'élaboration de scénario normalisé, et les systèmes de protection actifs, c'est lorsque ça demande l'intervention humaine ou mécanique. Par exemple, la fermeture automatique d'une valve.

2375 Alors, ce qu'on fait, c'est qu'on considère que toutes les mesures de protection actives, et il y en a plusieurs dans ce cas-là, elles sont déficientes, c'est-à-dire qu'elles ne fonctionnent pas en même temps lors de l'accident.

2380 On va également considérer, par exemple, que lorsqu'on a un accident, au niveau du réservoir, le réservoir est à pleine capacité, alors qu'en moyenne, évidemment, ils sont à moitié plein ou à moitié vide.

2385 Et pourquoi on fait ça, évaluer un scénario normalisé? À quoi ça sert de faire ça? Bien, c'est un peu un test dans la méthodologie. Si on réussit le scénario normalisé qui est un scénario de pire cas, bien, on est assez confortable et puis tout ce qu'on a à faire, c'est de faire un programme de gestion des risques et d'élaborer le plan de mesures d'urgence.

2390 Si on a un scénario, une conséquence qui touche la population, qui va à l'extérieur, à ce moment-là, il faut absolument passer à des scénarios alternatifs qui sont des scénarios un peu plus réalistes d'accident.

2395 Les résultats également du scénario normalisé vont quand même servir comme outil de réflexion dans l'élaboration du plan de mesures d'urgence.

2400 Maintenant, l'interprétation du rayon d'impact du scénario normalisé. Selon l'EPA, l'Environmental Protection Agency, le rayon d'impact du scénario normalisé doit être considéré comme une estimation de la zone la plus importante qui pourrait être touchée dans l'éventualité peu probable d'une catastrophe mais ne doit pas être considérée comme la zone à l'intérieur de laquelle tout le public est en danger. Donc, c'est une zone qui nous donne une idée pour l'intervention.

2405 Maintenant, si on regarde le tableau qui présente les rayons d'impact des scénarios normalisés, ici, on a mis pour chacune des substances, l'hydrogène, paraxylène, acide hydrobromique, toutes les substances pour lesquelles on a évalué le scénario normalisé.

2410 On voit que pour l'hydrogène, c'est au réservoir d'entreposage. L'événement, le scénario évalué, c'est une explosion du contenu. Le paraxylène, c'est également des réservoirs. C'est un déversement qui pourrait être suivi d'un incendie.

2415 Pour l'acide hydrobromique, c'est aussi un réservoir en entreposage, et c'est également un déversement du contenu et émissions, à ce moment-là il y a la formation d'une nappe. Donc, le liquide d'acide hydrobromique se répand dans la digue de rétention et peut former des vapeurs toxiques. On évalue la dispersion du nuage toxique.

2420 Pour l'acide téréphtalique, ça serait au niveau des silos d'entreposage et ça résulterait, l'accident, ça serait une explosion de poussières.

2420 Pour l'acide acétique, c'est au niveau du réacteur d'oxydation qu'on a évalué le scénario et on a évalué une perte du contenu en 10 minutes, de tout le contenu du réacteur en 10 minutes.

2425 Les résultats, quand on les regarde, on voit qu'ils sont tous, à l'exception de l'acide acétique, on le verra sur l'acétate suivante, tous les rayons d'impact de toutes les substances pour les scénarios normalisés demeurent à l'intérieur de la zone industrielle. Des distances allant de 50 mètres à 160 mètres pour l'hydrogène qui a la conséquence la plus importante.

2430 Et il y a l'acide acétique pour lequel le rayon de conséquence, dans le cas d'un scénario normalisé, relâchement du contenu de tout le réacteur en 10 minutes, on aurait une concentration d'acide acétique qui irait jusqu'à 6 kilomètres.

2435 Là, il faut faire attention dans l'interprétation de la figure, ici. On a montré un rayon d'impact, quoi qu'on ne peut pas avoir en même temps le nuage, la concentration d'acide acétique uniformément sur tout le rayon, sur tout le périmètre, je m'excuse. C'est en fonction des conditions météorologiques du vent. Tout de même, un accident, ça ne se prévoit pas et, donc, on ne peut pas prévoir la condition météorologique qui va prévaloir lors de l'accident et c'est pour ça qu'on représente ça sous forme d'un rayon.

2440 Ce qu'on a mis également, le rayon de concentration de 35 ppm, on a mis également d'autres concentrations, ici: 200, 400 ppm. 35 ppm, c'est la concentration subie sur 15 minutes, à l'intérieur de laquelle les individus peuvent se protéger. Des concentrations à 200, 400 ppm, ça représente des irritations plus importantes. Qu'est-ce qu'on entend par *irritations plus importantes+, pour l'acide acétique, le vinaigre, on sait ce que c'est que le vinaigre. Si on en sent, c'est une odeur âcre, ça va irriter la gorge, les muqueuses de la gorge et nasales. Il va y avoir aussi un larmolement intense.

2450 Ça, ça présente un peu ce que je viens de mentionner. Et je veux rappeler que pour l'acide acétique, le scénario qui donne une conséquence jusqu'à 6 kilomètres, cette substance-là n'est pas recommandée pour étude par le ministère de l'Environnement ou la Sécurité civile lors de l'élaboration d'une analyse de risques technologiques. On l'inclut de notre libre choix.

2455 Alors, maintenant, lorsqu'on a évalué le scénario normalisé, lorsqu'on a une conséquence qui va à l'extérieur de la zone industrielle ou à l'extérieur des limites de propriété, on se doit d'évaluer des scénarios alternatifs. C'est ce qu'on a fait.

Un scénario alternatif, c'est un scénario qui est plus réaliste. Il va tenir compte des conditions de météorologie, moyennes météorologiques. Il va tenir compte également des mesures d'atténuation passives et actives, les deux à la fois.

2460 Amener peut-être une précision, ici, pour les conditions météorologiques. Dans l'est de Montréal, on va considérer au CMMI, le comité mixte municipalité industrie, on demande d'évaluer les scénarios alternatifs également dans des conditions météorologiques défavorables. Ce qui a été fait dans l'étude, on a toujours présenté les deux résultats pour les deux conditions météorologiques.

2465

2470 Les résultats de ces scénarios-là, pour l'acide acétique qu'on a pris seulement puisque, les autres substances, on avait un scénario normalisé des conséquences d'accident qui ne dépassait pas les limites de la zone industrielle, alors on a repris seulement l'acide acétique. Dans ce cas-ci, on a un rayon de conséquence qui va jusqu'à 1.1 kilomètre, dans des conditions moyennes météorologiques.

2475 La figure a été déposée pour les rayons de conséquence qui sont présentés dans l'étude d'impact pour des conditions défavorables et, là, ça va jusqu'à 3.5 kilomètres pour le scénario fuite majeur des condenseurs.

Alors, c'est ces scénarios alternatifs-là qui nous servent à élaborer le plan de mesures d'urgence et à développer des plans de mesures d'urgence minute par minute, donc séquentiels, avec tous les intervenants. Ça avait été établi sur ces scénarios-là.

2480 Maintenant, je crois que c'est important, ici, de rappeler quelles sont - on n'en avait pas parlé dans l'autre présentation - les principales mesures de protection. Parce que, bien sûr, ça peut paraître alarmant de voir un rayon de 6 kilomètres. Il faut comprendre que c'est un outil dans la prévention et la planification des mesures d'urgence.

2485 Il y a toute une série de mesures de protection au niveau du design à l'usine qui sont mises en place pour tenter de prévenir ce risque-là. Par exemple, les réacteurs d'oxydation, les condenseurs sont isolés. Il y a un mur de béton. Il y a un système d'injection d'azote dans les réacteurs d'acide téréphtalique. Il y a des systèmes de mesure de contrôle d'oxygène, de pression, de débit, des valves d'arrêt. Et toute une autre série de mesures que je ne veux pas énumérer une après l'autre, elles sont nombreuses, mais qui font en sorte de pouvoir contrôler et de bien gérer les risques résiduels présents à l'usine.

2495 Maintenant, j'aborderais la section du risque individuel, méthodologie qui est demandée par le ministère de l'Environnement. On demande d'évaluer, lorsqu'il y a des conséquences d'accident pour les scénarios normalisés, on demande d'évaluer également lorsqu'on fait les scénarios alternatifs et que ça touche la population, d'évaluer quel est le risque.

2500 Alors, qu'est-ce que le risque individuel? Ça serait la probabilité qu'une personne décède, qu'elle perde la vie suite à un accident industriel majeur, si cette personne-là demeurerait pendant une année complète, au même endroit, sans qu'elle puisse s'abriter, sans qu'elle puisse bouger lors de l'accident technologique. C'est ce que ça veut dire comme définition.

2505 Une autre façon de représenter le risque, c'est évidemment la combinaison de la fréquence d'un événement et de sa conséquence. Tantôt, lorsqu'on présentait des rayons de conséquence d'accidents, c'était peu importe la probabilité qu'ils surviennent. Alors, lorsqu'on a présenté le scénario d'acide acétique pour le 6 kilomètres, ce n'était pas le scénario le plus probable, l'accident qu'on croit qui va arriver à l'usine. On ne tient pas du tout compte de la fréquence ou de la probabilité d'occurrence de l'accident. Ça, on le fait dans l'évaluation du risque individuel.

2510

Et pourquoi on calcule? À quoi ça sert, en fait, de faire le calcul du risque individuel? On devrait voir ça un peu comme un outil de planification. Je crois que c'est un peu l'objectif du ministère de l'Environnement. Ça permet de quantifier, de comparer des installations, une aux autres. Il y a même des pays, en fait, qui se sont dotés de législation. On doit absolument par réglementation définir quel est le risque individuel associé à l'installation. Et si on dépasse un certain critère, ce type d'installation-là n'est pas permis.

2515

2520

Ici, il n'y a pas de réglementation. Il n'y a pas non plus de critère comme tel. Il y a des lignes directrices qui ont été établies par le Conseil canadien des accidents industriels majeurs. Mais ni le Québec ni le Canada n'ont statué sur les critères d'acceptabilité. En fait, ça revient à la population d'accueil de décider de l'acceptabilité du risque que représente le nouveau projet.

2525

Si on regarde les résultats, donc, tous les éléments de risque et les scénarios d'accident confondus, évalués en probabilité, et en fréquence, et en conséquences, ça donne un risque pour Interquisa Canada qui est de 1 dans 100 millions.

2530

Ce que ça veut dire 1 fois 10^{-8} . Si un individu est sur cette ligne-là pendant un an, sans bouger, et qu'il y a un accident industriel majeur chez Interquisa Canada, il pourrait décéder. Une probabilité sur 100 millions.

2535

La ligne directrice - je ne l'ai pas mise, ici, sur l'acétate - la ligne directrice du CCAIM, c'est de 1 fois 10^{-6} comme critère d'acceptabilité. Le résultat d'Interquisa Canada, c'est 1 fois 10^{-8} . Les critères qui sont en vigueur en Hollande, dans les Pays-Bas, c'est 1 fois 10^{-8} également.

2540

Évidemment, il faut prendre un peu avec un grain de sel les comparaisons. Ça dépend. Il y a des risques qu'on accepte de subir, nous. Par exemple, on ne mettrait pas ici la cigarette ou le transport, tout le monde accepte évidemment de se véhiculer. Mais ça donne quand même un point de comparaison.

2545

Alors, ça, ça termine la présentation sur l'évaluation du risque.

LA PRÉSIDENTE :

2550

Merci, madame Lachapelle.

J'aimerais mentionner que, ce soir, nous avons invité les gens de la Ville de Montréal et parmi eux, nous avons des gens qui s'occupent des plans d'urgence, je crois. Monsieur Robert, est-ce que vous êtes le porte-parole pour la Ville de Montréal, ce soir? Pourriez-vous vous

2555 approcher d'un micro, s'il vous plaît? J'aimerais que vous puissiez vous présenter et présenter les gens qui vous accompagnent.

M. JEAN ROBERT :

2560 Disons que ce n'est pas moi qui dirige la délégation. Moi, je suis seulement représentant du Service des travaux publics pour la circulation et transport, pour la question de la circulation des véhicules et des camions. Les autres sont au Service des incendies.

LA PRÉSIDENTE :

2565 Alors, au Service des incendies, il y a monsieur André Brunelle.

M. ANDRÉ BRUNELLE :

2570 Tout à fait, madame la présidente. Je suis le directeur-adjoint des incendies et coordonnateur-adjoint des mesures d'urgence pour la Ville de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

2575 Et, avec vous, vous avez monsieur Luc Turgeon?

M. LUC TURGEON:

2580 Bonsoir, madame la présidente! Je suis Luc Turgeon, chef de division de la région de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles.

LA PRÉSIDENTE :

2585 Alors, vous êtes les bienvenus. La Commission a quelques questions à poser. Ensuite, j'inviterai madame Vallée à venir poser ses questions. Monsieur Labrie.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2590 Quelques questions techniques d'abord. Le promoteur utilise un modèle pour l'analyse des conséquences de risques d'accident technologiques, le modèle PHAST. Il existe différents modèles pour évaluer, faire l'analyse de ces risques-là. Il ne justifie pas son choix, pour quelle raison il a utilisé ce modèle-là en particulier. Est-ce que c'est le modèle qui est normalement reconnu ou accepté pour ce type d'industrie-là?

2595 **Mme LINA LACHAPELLE :**

C'est le modèle qui est reconnu par le ministère de l'Environnement, la Sécurité civile aussi, les intervenants dans le milieu. Il est couramment utilisé au Québec, aux États-Unis également.

2600

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2605 En fait, j'avais cru lire à quelque part que le ministère de l'Environnement ne recommande pas un modèle spécifiquement mais il demande au promoteur de justifier son modèle. Est-ce que c'est le cas?

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

2610 Oui, effectivement, normalement, on demande qu'il y ait une justification. Dans le cas du modèle PHAST, c'est un modèle qui revient effectivement régulièrement dans les analyses de risque. Moi, dans les analyses de risque que j'ai pu voir, au niveau des études d'impact, c'est celui qui est le plus fréquemment utilisé. C'est un modèle qui est relativement complet.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2615

Très bien. Merci. Et à la page 9-26 de l'étude, vous mentionnez un TEEL 3 et partout dans le rapport, vous mentionnez un TEEL 2, qui est une concentration à laquelle les gens peuvent être exposés sur de courtes périodes sans produire un effet significatif. Mais nulle part on trouve une définition du TEEL 3. Est-ce que c'est une erreur ou c'était volontaire?

2620

Mme LINA LACHAPELLE :

2625 Il faudrait que je vérifie, la définition est effectivement manquante là. Ce n'était sûrement pas volontaire. La raison pour laquelle on a donné les TEEL 3 pour certains scénarios d'accident, c'était pour voir un peu la comparaison. Le TEEL 3, c'est relatif à la probabilité de décès et ça donne une comparaison. Donc, pour un même scénario, on évalue avec le TEEL 2 et le TEEL 3. On voit que la conséquence est beaucoup plus faible pour le TEEL 3.

2630 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Quels seraient les effets cumulatifs ou les effets domino s'il y avait un accident, compte tenu de la concentration d'industries lourdes dans la région? Est-ce que ce scénario-là a été évalué?

2635

Mme LINA LACHAPELLE :

2640 Oui, monsieur le commissaire. L'effet domino, la possibilité d'un effet domino a été évaluée. Donc, on a regardé des deux côtés. C'est-à-dire, un événement qui viendrait d'une autre industrie ou plutôt d'un événement naturel, par exemple. Est-ce que s'il y avait la foudre qui amènerait une explosion ou un événement naturel comme un tremblement de terre, est-ce que ça pourrait générer un accident domino chez Interquisa et en générer un autre à une autre industrie. Ça a été évalué. Il n'y a pas ce genre d'effet-là.

2645 Et on a évalué pour les scénarios tous les accidents, chacune des substances, on va évalué les distances, on a regardé toutes les zones, tous les éléments de danger, les zones sensibles qui sont présentées par d'autres réservoirs dans d'autres industries, des éléments sensibles pouvant aussi être des réacteurs. On a regardé si la conséquence pouvait aller jusqu'à ces zones sensibles. La réponse est non.

2650

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

2655 Le ministère de la Santé publique indique dans une correspondance avec le ministère de l'Environnement que la version préliminaire de novembre 1999 du Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs à l'intention des municipalités et de l'industrie, du CRAIM, le Conseil régional pour la gestion des accidents industriels majeurs, le Ministère mentionne qu'il n'a pas donné son adhésion à cette nouvelle version-là.

2660

Alors, je demanderais la question à monsieur Lapalme. Vous aviez donné votre adhésion à la version 96 et pourquoi pas à la version 99? Et quelles en sont les raisons?

M. ROBERT LAPALME :

2665

2670 Bonsoir, madame la présidente! Nous avons transmis dans un avis de recevabilité complémentaire les raisons pour lesquelles nous n'avons pas donné notre adhésion. C'est à la fois la santé publique, l'environnement et la sécurité civile, pourquoi nous n'avons pas donné notre adhésion au guide, à la version préliminaire du guide de novembre 99 du Conseil régional des accidents industriels majeurs.

2675 Si je peux résumer, mais les principales raisons ont trait principalement à la question de la définition du scénario normalisé et je pense que ça peut surtout se concentrer là-dessus. Il y a différentes autres raisons également mais la principale est à ce niveau-là.

2680 Ce qu'on voulait dire surtout, c'est que le guide de 96, les différents ministères y avaient participé. Au sein d'un comité qui était présidé, à ce moment-là, au sein de la CUM par le Bureau des mesures d'urgence. Suite à ce comité-là est apparue la première version de ce guide-là de 96 avec lequel nous sommes toujours en accord.

La version 99, de novembre 99, est une version à laquelle aucun des trois ministères n'a participé. Et qui a aussi des légères différences au niveau de la liste des matières dangereuses avec quantité seuil. Il y a un paquet de petites différences comme ça.

2685 Ce qui fait que dans une lettre officielle, datée du 6 mars 2000, le directeur territorial de la Sécurité civile pour l'ouest du Québec, et qui représentait et qui écrivait également au nom du directeur régional du ministère de l'Environnement pour la région de Montréal, également pour le directeur de la Santé publique de Montréal-Centre, écrivait une lettre au président du CRAIM, qui est monsieur Yves Dubeau de Pétrumont, lui indiquant que étant donné les faits cités, avec le rapport que nous avons mis en annexe des trois ministères, que nous ne recommandions pas, que nous ne voulions pas être associés, que nos noms ne devaient pas être associés à ce guide-là.

2695 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais lequel des guides le promoteur a utilisé dans l'analyse des scénarios d'accident? Laquelle version du guide le promoteur a utilisée?

2700 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Peu importe la version du guide qui aurait été utilisée concernant la liste seuil, les seuils étaient les mêmes pour les matières. D'ailleurs, pour deux des matières dont le scénario normalisé a la conséquence la plus élevée, si on avait suivi les guides à la lettre, on n'aurait pas fait l'évaluation. Donc, peu importe le guide, ça n'a pas changé, si vous voulez, la méthodologie évaluée. Ça n'aurait pas changé les résultats de l'étude, pardon.

LA PRÉSIDENTE :

2710 Monsieur Lapalme, est-ce que vous pourriez déposer la lettre qui a été envoyée avec le rapport en annexe, s'il vous plaît?

M. ROBERT LAPALME :

2715 Certainement. Je l'ai avec moi en seize copies. Je peux déposer cette lettre-là. Et j'aimerais apporter une précision également à ce qui vient de vous être communiqué par le promoteur et qui a été répété à plusieurs reprises durant son exposé, à l'effet que l'acide acétique n'étant pas inclus dans la liste des matières dangereuses avec quantité seuil, il n'avait pas à faire, suivant la méthode du TRIC, il n'avait pas à faire d'analyse de risques.

2720 Dans les guides des trois ministères, où on utilise la même liste de matières dangereuses, il y a une phrase qui est la suivante et je vais vous la lire intégralement:

*Si une industrie utilise une matière dangereuse non mentionnée dans cette liste...+,
- ce qui est le cas de l'acide acétique -

2725 *... mais dont les propriétés, les conditions d'entreposage ou l'utilisation risquent de provoquer un accident industriel majeur, elle doit la déclarer au comité mixte municipalité industrie.+

2730 Et également, nous autres, on réclame, lorsqu'une industrie nous dépose une analyse de risques, que s'il y a des matières -- je vais vous donner un exemple bien simple qui va aider la Commission à comprendre.

2735 Si vous avez un grand entrepôt de PVC, par exemple, le PVC comme tel, ce n'est pas une matière dangereuse du tout. Mais on a vécu des cas d'incendie d'entrepôt majeur de PVC et, à ce moment-là, lorsque le PVC brûle, ça émet de l'acide chlorhydrique et, pratiquement à chaque occasion, ça a impliqué des évacuations de population et des mesures spéciales de contrôle de l'incendie.

2740 Ce qui fait que ce genre de situation-là où on a des matières qui ne sont pas sur la liste des matières dangereuses mais que nous les avons en grande quantité, ou qui sont dans un procédé particulier, et c'est le cas de l'acide acétique ici - parce que l'acide acétique comme tel, en lui-même, lorsqu'il n'est pas à pression élevée et à température élevée, n'est pas quelque chose qui est particulièrement préoccupant, même à concentration élevée - mais à partir du moment où on retrouve cet acide acétique là dans des réacteurs à pression et température élevées, c'est la raison pour laquelle on a des distances qui sont de cet ordre-là.

2745

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2750

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais le promoteur a considéré l'acide acétique dans ses scénarios d'analyse d'urgence, d'accord?

2755

M. ROBERT LAPALME :

Oui, dans ce sens-là, il est tout à fait conforme à ce qui est indiqué dans les guides gouvernementaux.

2760

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais s'il avait utilisé le guide auquel vous avez donné votre approbation, en quoi ça aurait changé... est-ce que vous êtes d'accord avec le commentaire du représentant du promoteur que ça ne changerait rien dans l'analyse du scénario normalisé, c'est-à-dire de pire cas?

2765

M. ROBERT LAPALME :

Là, on parle de la définition du scénario normalisé, qui est une question différente. Dans la définition du scénario normalisé du guide du Conseil régional des accidents industriels majeurs, du CRAIM, de 1996, la définition du scénario normalisé qu'il y a dans ce guide-là est la même que celle véhiculée notamment dans le guide de la Sécurité civile et dans celui qui est en préparation à la santé publique.

2770

2775

Alors que la définition du scénario normalisé qui est incluse dans le projet de guide du CRAIM de novembre 99, puis là, il y a comme une interrelation avec un guide de la Ville de Montréal-Est, ces définitions-là sont légèrement différentes dans le sens qu'elles ne tiennent pas compte de la proximité ou de l'interconnexion entre les différents réservoirs.

2780

Autrement dit, par rapport à une question que vous avez eue dans les soirées précédentes concernant le déraillement des wagons d'acide acétique, si on prend le scénario normalisé suivant la définition qu'il y a dans les projets de guide du CRAIM de novembre 99, on regarde juste un wagon. Si on prend la définition qu'il y a dans le guide de la Sécurité civile et dans celui de la Santé publique, on regarde l'ensemble des wagons. Ça ne veut pas nécessairement dire qu'on va calculer les effets de tous les wagons mais, au moins, on regarde si l'effet d'un wagon va influencer les autres.

2785

Et dans le cas de l'acide acétique, effectivement, le promoteur avait tout à fait raison de dire que s'il y en a un qui brise à cause d'un déraillement, ça n'impliquera pas que les autres

2790

2795 vont briser. Mais si vous changez le type de wagon et que vous avez, par exemple, l'ultratrain, qui est un transport à tous les jours entre les raffineries qui desservent Montréal et Québec et Montréal-Est de 68 wagons d'essence et de diesel, bien, là, à ce moment-là, le bris, le déraillement d'un wagon peut impliquer l'incendie, l'explosion des autres et c'est d'ailleurs ce qui est arrivé à Mont St-Hilaire.

2800 Suivant la définition incluse dans le projet de guide du CRAIM de novembre 99 ou celui de la Ville de Montréal-Est, les deux sont identiques, à ce moment-là, pour l'ultratrain, on regarderait le bris d'un seul wagon. Avec notre définition, il faut regarder l'ensemble des wagons, s'ils sont interconnectés ou situés à proximité et, à ce moment-là, de voir, au moins de façon qualitative, si le bris de l'un peut amener des incidences sur les autres.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2805 Mais au niveau de l'usine, des réservoirs ou de l'interconnexion ou l'interrelation entre les réservoirs et les équipements à l'usine, est-ce que la version 96 diffère également de la version 99?

M. ROBERT LAPALME :

2810 Oui. La définition d'un scénario normalisé, celle de 96 du guide du CRAIM est identique à celle qu'on a toujours, les différents ministères, ici. Et c'est probablement une des raisons pour lesquelles -- bien, c'est la principale raison pour laquelle la version de novembre 99, les différents ministères, on n'a pas participé, parce qu'on n'était pas d'accord avec une modification de la définition du scénario normalisé.

2820 Ceci étant dit, par rapport au projet actuel du promoteur, en ce qui a trait au choix de l'acide acétique, ça ne change pas grand-chose. Ça va changer peut-être de façon -- on a certaines divergences quant aux effets du scénario normalisé parce qu'on est dans un cas, effectivement, où on a deux réacteurs collés un à côté de l'autre et, là, il y a une discussion à compléter sur les effets, à savoir si on doit considérer seulement les effets d'un réacteur à 6 kilomètres et quelle peut être l'influence du second réacteur.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2825 Et l'analyse des scénarios alternatifs, c'est-à-dire les conditions plus réalistes, a les mêmes conséquences que le scénario normalisé, sur l'aspect sur lequel vous êtes en divergence.

2830

M. ROBERT LAPALME :

2835 En ce qui a trait aux scénarios alternatifs, la divergence est beaucoup moins grande, dans le sens que dans les scénarios alternatifs, en tout cas dans les différents guides, j'ai vu que c'était à peu près la même chose. C'est-à-dire que là, on considère la proximité ou l'interconnexion des différents réservoirs, mais étant donné qu'on considère les mesures de mitigation actives, ça donne toujours des distances moins grandes.

2840 La précision qui est importante, et vous l'avez abordée par votre première question, le premier soir, à ce sujet-là, c'était qu'il fallait considérer dans le scénario alternatif les conditions défavorables au point de vue météorologique.

2845 Et, maintenant, avec la précision du 3.5 kilomètres, maintenant, on a le bon scénario alternatif qui est présenté.

LA PRÉSIDENTE :

2850 Merci, monsieur Lapalme. On va sûrement poursuivre avec d'autres questions mais, là, j'aimerais donner la chance aux citoyens de venir poser des questions.

Alors, je demanderais à madame Vallée, s'il vous plaît, de s'approcher.

Mme LOUISE VALLÉE :

2855 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

2860 Bonsoir!

Mme LOUISE VALLÉE :

2865 J'ai entendu, depuis lundi, toutes sortes de normes, de règlements. C'est tout, à mon avis, très parfait. C'est vraiment le maximum de prudence qu'on peut avoir, mais tout humain étant ce qu'il est, étant moi-même une enseignante qui a travaillé pendant des années dans différents domaines avec des normes, je sais qu'on passe souvent à côté des normes et ça nous prend des contrôles.

2870 Et moi, j'aimerais savoir, de la part du ministère de l'Environnement, comment sont faits les contrôles sur toutes les données qui sont faites? Qui fait ces contrôles? Est-ce que ces contrôles sont faits directement par le ministère de l'Environnement ou si les données sont prises chez le promoteur ou chez indirectement quelqu'un qui a à faire avec le promoteur, soit que ce soit au niveau des sols, de l'air, de la qualité de l'air, de la caractérisation, comme je voulais

2875 dire, des sols qui ont été décontaminés, que ce soit au niveau donc, je disais, de l'air, des rejets d'eaux usées, de différents points importants en ce qui concerne l'environnement.

LA PRÉSIDENTE :

2880 Alors, vous voulez...

Mme LOUISE VALLÉE :

Je parle des contrôles...

2885 **LA PRÉSIDENTE :**

De suivi.

2890 **Mme LOUISE VALLÉE :**

... de suivi. Des contrôles, aussi, pendant que les données sont faites, pendant l'aménagement et des suivis, ensuite, dans les années subséquentes.

2895 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Théberge.

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

2900 Je vais inviter monsieur André Antoine à venir peut-être compléter là ce que je vais commencer à vous dire au niveau de la réponse.

2905 Premièrement, au niveau de l'air et de l'eau, les contrôles, le mandat revient à la Communauté urbaine de Montréal. Donc, je pense que monsieur Bourassa va être plus en mesure de vous expliquer le suivi qui sera fait.

2910 Dans le cadre de la procédure, on demande toujours qu'il y ait des programmes de suivi d'établis. Et le projet Interquisa, il y a un programme préliminaire qui a été présenté. Le programme fera l'objet de discussions plus poussées, de façon à le finaliser, pour établir les contrôles qui seront établis et le suivi qui doit être fait, de manière à nous assurer que les prévisions qui étaient dans l'étude d'impact sont, effectivement, rencontrées et que les exigences qui seront imposées éventuellement par une éventuelle décision du gouvernement seront respectées.

2915 Je vais demander à monsieur Antoine de compléter.

M. ANDRÉ ANTOINE :

Bonsoir, madame la présidente!

2920

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

2925

M. ANDRÉ ANTOINE :

Au niveau de la Direction régionale, le contrôle, comme a dit madame Thériault, pour l'air et pour le rejet dans le réseau d'égouts, c'est la Communauté urbaine de Montréal. Nous, nous faisons le contrôle sur le sol, sur les risques de contamination de sol et sur la gestion des déchets.

2930

Donc, pour certains types d'industrie, nous avons des programmes d'inspection systématique. Et cela comprend les industries de gestion de déchets, de gestion de matières dangereuses et puis la pétrochimie, les pétrolières. Donc, il y a des inspections systématiques, ça veut dire qui se font régulièrement.

2935

Ça peut être, dépendamment du type d'industrie, deux fois par année, ou bien une fois par année, ou bien trois fois par année. Donc, la fréquence est déterminée suivant le type d'industrie.

2940

Et pour les déchets, les données, il est clair que suivant le règlement, pour fins de caractérisation de déchets ou bien pour avoir des résultats d'analyse, les analyses doivent être faites par un laboratoire qui est accrédité par le ministère de l'Environnement.

2945

Donc, lorsque nous faisons nos contrôles, nous vérifions les données parce que chaque expédition de matières dangereuses qui est faite, soit dans un lieu de traitement ou bien dans un lieu d'élimination, il y a un contrat qui doit être fait par l'expéditeur, c'est-à-dire le producteur du déchet, et le destinataire du déchet. Et ce contrat doit être maintenu dans l'industrie pendant environ deux ans.

2950

Donc, lorsque nous faisons nos contrôles, nous vérifions pour voir où les déchets ont été acheminés et combien de déchets ont été envoyés à un lieu d'élimination et de traitement.

2955

Au niveau des sols, c'est encore la même chose. Pour les analyses de sols, soit les faire faire aussi par un laboratoire accrédité et par le ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à votre question?

2960

Mme LOUISE VALLÉE :

Je voulais savoir, les laboratoires accrédités, ils reçoivent un permis que vous leur émettez, selon certaines règles.

2965

M. ANDRÉ ANTOINE :

Bon, les laboratoires sont accrédités par notre service de laboratoires et, maintenant, qui est rendu un autre nom, c'est le Centre d'expertise en environnement. Et, donc, il y a des domaines d'application pour lesquels le laboratoire applique et il y a un contrôle qui est fait aussi sur la gestion des laboratoires par le Centre d'expertise.

2970

Mme LOUISE VALLÉE :

Et le coût que ces échantillonnages occasionnent, est-ce que c'est défrayé par le ministère de l'Environnement ou par le promoteur? De quelle façon est-ce que -- autrement dit, est-ce que c'est le promoteur qui engage un laboratoire et qui vous envoie les données à vous, ministère de l'Environnement, et vous, vous analysez les données?

2975

2980

M. ANDRÉ ANTOINE :

En général, en ce qui concerne les coûts, si, par exemple, c'est le Ministère, soit à la suite d'une plainte ou bien qu'on peut croire qu'il y a des infractions soit à un règlement quelconque, le Ministère fait des prélèvements, donc nous faisons nos propres analyses qui sont défrayées par le Ministère. Mais, en général, les coûts des analyses sont défrayés par le promoteur et, nous, nous vérifions les résultats d'analyse et nous vérifions aussi si le laboratoire qui les a faites, c'est un laboratoire accrédité pour le domaine en question.

2985

Mme LOUISE VALLÉE :

2990

D'accord. Maintenant, pour la CUM, j'imagine, en ce qui concerne l'air et...

LA PRÉSIDENTE :

2995

Oui. La CUM, est-ce que vous pourriez donner des informations à ce sujet, s'il vous plaît?

M. YVES BOURASSA :

3000

Alors, en ce qui concerne l'eau, la compagnie doit détenir un permis de déversement dans lequel les conditions sont fixées. D'une part, il va y avoir un programme de suivi exigé à la compagnie même. La compagnie va devoir suivre ses effluents au jour le jour, va devoir également faire faire les analyses, ça peut être une fréquence d'une fois par mois, par exemple,

3005

faire faire les analyses par un laboratoire reconnu pour valider ses résultats et, en plus de ça, sans préavis, à des périodes aléatoires, notre Service va aller prélever des échantillons pour vérifier la conformité de l'effluent.

3010

Dans le cas d'Interquisa, si cette usine-là s'établit, en plus de ça, il y a un programme de redevances. La compagnie doit payer des redevances en fonction de son débit, de la charge organique totale, du contenu en phosphore et en matières en suspension et, à ce moment-là, il y a environ six analyses de plus qui s'ajoutent par année, qui peuvent être effectuées soit par le promoteur, soit par notre Service.

3015

En ce qui concerne l'air, habituellement, pour une nouvelle usine, dans les six mois suivant le démarrage de l'usine, chaque source d'émissions doit être mesurée par le promoteur, sous la supervision de technologues de notre Service qui vont valider les tests et les résultats doivent nous être fournis pour vérifier le respect des normes qui ont été établies.

3020

Par la suite, comme je l'ai déjà mentionné, le permis va mentionner, à moins que le décret aille plus loin, ce qui est une possibilité également, va mentionner que les effluents principaux, à défaut d'être suivis en continu par des appareils de mesure, vont devoir être échantillonnés à chaque année. Voilà, madame la présidente.

3025

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Bourassa. Vous avez une deuxième question?

3030

Mme LOUISE VALLÉE :

Ma question s'adresse à la CUM. J'aimerais savoir quand est-ce que fut rédigé ou discuté le présent schéma d'aménagement que nous vivons à la Ville de Montréal, puisque tantôt vous avez dit qu'il n'y en avait pas de nouveau schéma qui était en train d'être étudié, et s'il y a un nouveau schéma qui est étudié suite au fusionnement des villes de Montréal, ce qui pourrait arriver sous peu, est-ce qu'il pourrait advenir qu'il y ait une modification de la vocation industrielle lourde de la région, d'ici peu de temps?

3035

M. YVES BOURASSA :

3040

Le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal a été rédigé en 86, sauf qu'il n'a été accepté qu'à la fin 87. Et, pour l'instant, étant donné qu'il y a une réorganisation municipale, il n'y en a pas eu d'autres et puis je ne peux pas me prononcer sur le format que va prendre la réorganisation, qui va avoir ce mandat-là, et sur les conclusions

3045

finalement. Je ne peux pas me prononcer là-dessus, puis je pense qu'on serait mal avisé quiconque de se prononcer là-dessus.

Mme LOUISE VALLÉE :

3050

Mais sur le temps, c'est-à-dire qu'il va arriver une fusion dans un an, deux ans maximum.

M. YVES BOURASSA :

3055

Je n'en sais rien, madame.

Mme LOUISE VALLÉE :

3060

Non, mais on peut imaginer ou en déduire qu'il va y avoir donc sans doute une modification sur la vocation industrielle. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

3065

Merci, madame Vallée.

Madame Loubert, vous aviez une question sur la santé mais une autre sur le climat sonore. Voulez-vous attendre après la présentation du climat sonore? Oui? Ça va.

3070

Alors, je demanderais au promoteur, maintenant, de faire la présentation sur le climat sonore.

Mme LINA LACHAPELLE :

3075

Bonsoir! Alors, la présentation sur le bruit. Tout d'abord, quels sont les objectifs de l'étude d'impact à l'égard de cet aspect-là, le bruit, le climat sonore. Les objectifs, c'est par des mesures sur le terrain et par des calculs théoriques de déterminer si le projet, premièrement, serait en conformité avec les différentes normes et règlements en vigueur. Également, d'évaluer l'impact sonore.

3080

Qu'est-ce qu'on entend par impact sonore? L'impact, ça serait la différence entre le niveau actuel, le niveau ambiant qui prévaut dans la région près du site prévu et le niveau sonore qui prévaudrait, suite à la mise en exploitation de l'usine Interquisa Canada. De

déterminer également s'il y a lieu à des mesures d'atténuation aux divers équipements, et le programme de surveillance et de suivi environnemental, suite à cet aspect-là.

3085

Tout d'abord, peut-être un petit peu quelques notions en acoustique. On n'en a pas mis beaucoup mais, tout de même, je crois que c'est important d'avoir un même langage.

3090

Tout d'abord, le son, c'est une onde de pression qui se propage dans l'air. On pourrait voir ça un peu comme une vague sur la mer. C'est ce qui fait bouger le tympan.

Aussi, l'unité de mesure, on parle souvent d'un niveau sonore en décibels, en dBA. On dit 40, 50, 40 décibels. Le décibel, c'est l'unité de mesure de l'intensité d'un son.

3095

Une autre notion assez importante également à comprendre, c'est que les niveaux de dBA ne s'additionnent pas de façon linéaire. Alors, en acoustique, je regrette, mais 2 et 2 ne font pas 4. On doit plutôt additionner, par exemple, 50 et 50 feront 53; 50 et 55 feront 56 décibels; et 50 à 60 décibels, on ne verra pas d'addition, ça demeurera 60 décibels. C'est important de comprendre ça quand on va additionner les niveaux mesurés aux niveaux qui seront calculés, simulés pour l'usine Interquisa Canada.

3100

Maintenant, ici, qu'est-ce qu'on a mis comme représentation? Simplement voir à qu'est-ce que ça veut dire les niveaux de décibels. Souvent, on serait porté à croire que lorsque c'est tranquille, chez nous, dans notre chambre à coucher, qu'il n'y a pas du tout de bruit, les fenêtres sont fermées, qu'on aurait 0 décibel, pas de bruit du tout. 0 décibel, sur mon thermomètre, ça n'existe pas. C'est un seuil théorique. On n'atteint pas ce seuil-là en réalité.

3105

Par exemple, dans une forêt, ici, on aurait 20 décibels mais, ça, c'est une forêt encore là théorique, il n'y aurait pas de vent dans les feuilles, et puis il n'y aurait pas non plus de faune, d'oiseaux et tout ça. Une conversation, quelques personnes, quatre, cinq personnes dans une salle de conférence, on peut atteindre des niveaux de 55 décibels. Et puis, bon, le dernier, un band, un groupe de musique, on peut aller à des niveaux jusqu'à 100, 110 décibels dans une discothèque.

3110

Une autre notion, en acoustique, la notion de perception est très importante. Comment on évalue le changement, qu'est-ce que ça représente une addition de 2 décibels, de 5 décibels? Est-ce que c'est important si on a 10 décibels ou est-ce que 1 décibel -- c'est important de voir ça.

3115

Alors, on a représenté ça, ici, avec une petite image. Habituellement, on est capable de percevoir, l'oreille humaine va percevoir une différence relativement facilement à 5 décibels. Par contre, en bas de 3 décibels, une addition de 3 décibels, c'est très difficile à percevoir. Ça dépend évidemment du timbre du son, si on parle d'une addition d'un son qui aurait exactement le même timbre.

3120

3125

Si on parle, par exemple d'une addition de 10 décibels, on aurait l'impression d'entendre le son deux fois plus fort. Donc, la perception du changement est relativement élevée. Et pour un niveau, par exemple, de 20 décibels, on aurait l'impression d'entendre le son quatre fois plus fort et, là, la perception au changement sonore est très forte, très élevée.

3130

La contribution d'Interquisa Canada, on va voir qu'elle est de moins de 2 décibels. Alors, la perception du changement qui va être amené au climat sonore est jugée de faible.

3135

Les principales étapes de l'étude, un peu pour démontrer la méthodologie utilisée, ce qu'on fait, c'est un inventaire du climat sonore.

3140

Qu'est-ce que c'est qu'un inventaire? On va avec un appareil de mesure et on mesure le niveau sonore à différents points précis. Ensuite, on va analyser les données de base du projet. Donc, on regarde tous les équipements, toutes les sources sonores et on évalue quels sont les niveaux de décibels émis de chacune de ces sources-là et, avec la détermination de ces sources, avec l'identification de ces niveaux de bruit, pardon, on va déterminer les niveaux de bruit à la source des équipements et, là, on va utiliser un modèle qui va nous donner le niveau de décibels émis à différents endroits, à différents récepteurs.

3145

Ici, les récepteurs, c'est les zones sensibles. Ce qu'on entend par *zones sensibles+ dans ce cas-là, c'est les résidences les plus rapprochées.

3150

L'étape suivante, c'est la vérification de la conformité. Donc, on regarde la contribution du nouveau projet, de la nouvelle usine, et on vérifie avec les normes applicables. Ensuite, on évalue l'impact et on propose des mesures d'atténuation, si c'est requis.

Il y a, pour terminer, évidemment la surveillance.

3155

Ici, c'est la première étape, l'inventaire du climat sonore de la zone d'étude. Alors, un premier point de mesure. En fait, on en a fait quatre des points de mesure. On en a mis deux: un ici et un deuxième là, dans la zone - ça, c'était les résidences les plus rapprochées dans la Ville de Montréal-Est - et il y avait deux autres points de mesure dans la Ville de Montréal qui, ces deux points-là, représentent les résidences les plus rapprochées de l'usine.

3160

J'aimerais mentionner, ici, que le point sur cette mesure-là, la mesure était effectuée par une station autonome, une station permanente qui était installée à la résidence pendant quatre jours. Donc, on a relevé le niveau sonore à cet endroit-là pendant quatre jours pour avoir les fluctuations de jour et de nuit. Aux trois autres points de mesure, les relevés étaient effectués soit de 20 minutes ou 60 minutes, de jour et de nuit.

3165

Les résultats de tout ça, bon, si on regarde la ligne qui est en jaune, ici, c'est la zone 2 sur la rue Gonthier, là où on avait installé la station permanente. On a le niveau sonore ambiant mesuré de jour, le niveau initial, de jour, est de 53 décibels et, la nuit, est de 50 décibels. Dans les autres secteurs, les autres points de mesure, on avait 62, 60, 59, 53, 62, 55.

3170

Maintenant, on va regarder quelles sont les différentes normes applicables, puisqu'on doit comparer aux différentes normes. Au niveau du milieu sonore, c'est un peu particulier. Tout d'abord, au niveau fédéral, réglons ça, ce n'est pas sous la juridiction du fédéral. Au niveau provincial, il n'y a pas de règlement. Par contre, il y a un critère. En fait, c'est une note d'instruction qu'on suit régulièrement dans la préparation des études d'impact sur l'environnement et qu'on va utiliser sur les territoires, dans les municipalités pour lesquelles on n'a pas de règlement relatif au bruit. Et il y a les règlements municipaux qui s'appliquent sur le territoire de la ville concernée.

3175

3180

Alors, dans ce cas-là, désolée pour le choix de couleur, mais quand même on peut voir les zones. Ici, le projet est ici. Le projet Interquisa se situe dans la Ville de Montréal-Est qui est dans le jaune. Ici, donc, le point de mesure, il y en avait deux ici, c'était dans Montréal-Est; ici, on tombe dans Montréal; et ici, on est à Montréal. Donc, le point le plus proche serait à Montréal, là où on a mis la station.

3185

Les différentes normes applicables, donc, on a deux territoires, on a deux municipalités: Montréal-Est et Montréal. Pour la Ville de Montréal-Est, le règlement n'est pas vraiment applicable parce qu'il est plutôt de nature qualitative. Donc, on a des citations comme: *Personne ne devra faire de bruit, des bruits excessifs de nature à troubler.+ Ce genre de règlement-là, ce n'est pas utile pour nous dans l'évaluation de l'impact sonore. Donc, on va utiliser, à ce moment-là, les critères du ministère de l'Environnement, la note d'instruction du ministère de l'Environnement.

3190

3195

Pour la Ville de Montréal, on a un règlement pour les émissions sonores qui est relativement semblable à la note d'instruction du ministère de l'Environnement et qui va tenir compte du lieu où on se trouve, de la chambre ou de la cour à l'arrière de la maison; qui va tenir également de la période de la journée: le jour, le soir, la nuit; et qui va également intégrer, tenir compte du bruit ambiant du quartier.

3200

Pour le ministère de l'Environnement, comme je disais, c'est relativement semblable. Ici, on tient compte de la différence du type d'environnement, c'est-à-dire du zonage applicable.

3205

Maintenant, il y a plusieurs normes. On voit que ça dépend du bruit ambiant, ça dépend de la municipalité, ça peut dépendre également du lieu où on se trouve. Alors, laquelle on a choisi? Laquelle on s'est imposée? Bien, on a regardé à chacun des points. On a les différentes mesures de bruit -- pardon, je vais recommencer. Le critère retenu, nous, c'est 46 décibels. C'est la ligne, ici. On a maintenant deux codes de couleur: en rouge, de jour; et en bleu, de nuit. Ce sont les critères qui seraient donnés, c'est les niveaux de bruit ambiant ici à chacun, mesurés. Ce qu'on s'est donné comme critère applicable, c'est 46.

3210

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que je peux vous arrêter tout de suite. 46, comment vous l'avez choisi, le 46?

3215 **Mme LINA LACHAPELLE :**

46 décibels, c'est ce qui est dicté par le règlement de Montréal, en tenant compte du climat sonore ambiant, du lieu, du jour et de la nuit. Ici, 46, c'était de nuit. Pourquoi on a choisi de nuit plutôt que de jour? C'est que l'usine opérera 24 heures en continu et on doit tenir compte, à ce moment-là, du critère le plus restrictif qui est de nuit.

3220 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Si je regarde le tableau que vous avez présenté tantôt, de nuit, il y a déjà 50 décibels. Ça fait que le quartier dépasse déjà le critère?

3225 **Mme LINA LACHAPELLE :**

C'est ça.

3230

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Ce n'est pas très utile un critère comme ça?

3235 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Si vous me permettez, je peux consulter? Alors, ce que monsieur Meunier me fait remarquer, c'est que ce qu'on a mesuré comme bruit, qui était de 55 décibels, ça tient compte de toutes les sources, incluant la circulation automobile. Alors que le règlement, lorsqu'on vérifie le respect du règlement, on considère seulement les source fixes. Donc, l'usine.

3240

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Je trouve ça étrange que votre niveau calculé pour l'usine soit aussi 46. C'est un hasard?

3245

Mme LINA LACHAPELLE :

Ce n'est pas un hasard. Ça devient, à ce moment-là, le critère de conception. C'est comme je vous répondrais si la limite est à 100 kilomètres/heure sur l'autoroute, allez-vous rouler à 75? On va rouler à 100 kilomètres/heure. C'est le critère de conception.

3250

Par ailleurs, ce qui est important de comprendre, c'est que à 46 décibels, ajoutés au climat sonore ambiant, on ajoutera en fait 2 décibels de jour.

3255

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Alors, je n'avais pas compris, moi, dans votre tableau précédent que niveau calculé usine, ça voulait dire niveau à atteindre et non pas niveau calculé.

3260

Mme LINA LACHAPELLE :

On le verra dans les autres acétates, le niveau calculé, au départ, dépassait de beaucoup le 46 décibels. On a dû mettre plusieurs mesures d'atténuation pour atteindre le 46.

3265

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

J'espère que je ne suis pas le seul à rien comprendre, parce que je me sentirais mal.

3270

Mme LINA LACHAPELLE :

Désolée.

LA PRÉSIDENTE :

3275

Je dois quand même préciser qu'on avait demandé à la Ville de Montréal de faire une présentation ce soir sur le bruit, et la Ville a un règlement assez particulier, alors tous ces inconnus-là auraient été probablement plus clairs. Malheureusement, la personne qui devait être là ne s'est jamais rendue. On ne sait pas ce qui est arrivé. On va peut-être essayer d'avoir cette présentation-là demain soir.

3280

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce que je peux essayer de voir ce que je comprends? Vous avez mesuré de nuit entre 60 et 50 décibels, dépendant de l'endroit où vous étiez, sur ces quatre points, d'accord? C'est ça? Le jour, c'est un peu plus. Pas nécessairement, mais à certains endroits, c'était un peu plus.

3285

Vous dites que si on est à Montréal, on ne doit pas dépasser 46 parce que dans ce type de quartier, la nuit, la Ville de Montréal a dit 46 maximum. Pour les sources fixes.

3290

Mme LINA LACHAPELLE :

Tout à fait.

3295

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Vous, vous êtes une source fixe.

3300

Mme LINA LACHAPELLE :

Tout à fait.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

3305

Donc, vous allez essayer de ne pas dépasser le 46, en ajoutant votre propre bruit à celui qui existe déjà. Vous allez avoir de la misère parce qu'il est déjà dépassé à cause des autos mais, en tout cas.

3310 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Non. Le 46, c'est la contribution de la nouvelle usine.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

3315

Ah! bon.

Mme LINA LACHAPELLE :

3320

Le règlement est ainsi fait.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

3325

C'est l'usine qui ne doit pas dépasser 46.

Mme LINA LACHAPELLE :

Voilà.

3330

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Bon! Merci. Poursuivez.

3335 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Si vous permettez, je demanderais à Martin de continuer.

M. MARTIN MEUNIER :

3340

Bonsoir! Mon nom est Martin Meunier, c'est moi qui avais réalisé l'étude concernant l'aspect bruit.

LA PRÉSIDENTE :

3345

Bienvenue! Poursuivez, s'il vous plaît.

M. MARTIN MEUNIER :

3350

Je vais poursuivre sur cette acétate. Donc, je crois que la distinction a été faite. Ce dont on parle ici, il y a certaines normes qui sont établies, qui traitent uniquement du bruit provenant individuellement de l'usine. Donc, ce que l'acétate, ici, présente, c'est pour les quatre points d'évaluation: deux à Montréal et deux autres à Montréal-Est. Les normes qui s'appliquent le jour et la nuit. On comprend tous, naturellement, que les normes sont différentes selon la période de la journée, parce que nos occupations sont différentes.

3355

Donc, ces normes-là aussi, telles qu'elles ont été expliquées, dépendent des conditions initiales. C'est pour ça qu'il y a des variations selon le point de mesure, même si on se trouve dans la même ville.

3360

Donc, sur la rue Ste-Claire, qui était notre point numéro 1, la norme de jour est de 55; l'usine, individuellement, pourrait faire 55 décibels, indépendamment de ce qu'il y avait auparavant. La nuit, c'est 46.

3365

On se transporte sur la rue Gonthier, c'est un petit peu plus bas. Pourquoi? Parce que c'est un coin, si on se souvient de la carte, la rue Gonthier est en retrait par rapport à Georges V, je crois. Donc, le climat sonore est plus calme, la réglementation tient compte de ce facteur et baisse la norme.

3370

Du côté de Montréal-Est, comme il a été mentionné aussi précédemment, il n'y pas de réglementation quantitative sur le bruit. Donc, on se rabat sur le ministère de l'Environnement et on retrouve des normes qui tiennent compte du niveau sonore actuel, aux niveaux qui sont indiqués là, entre 55-60 pour le jour et entre 50-55 la nuit.

3375 Ce que la ligne indique, c'est que, nous, dans nos calculs, étant donné que l'usine
fonctionne 24 heures sur 24, puis qu'on doit respecter à la fois du côté de Montréal et de
Montréal-Est, c'est qu'on a fait nos calculs en tenant compte de la norme la plus contraignante
qui se trouve à être 46 décibels. D'où la ligne horizontale. Donc, ici, on parlait juste des
normes. On n'arrive pas encore à nos calculs, si on veut.

3380 L'acétate maintenant, ici, présente les résultats de nos calculs, comme il est indiqué
dans le titre en haut, c'est sans mesure d'atténuation. Ce que ça veut dire, c'est qu'on a pris la
liste d'équipements, des pompes, des compresseurs, ainsi de suite, on a évalué le niveau
sonore et on a déterminé, on a fait des projections pour arriver au niveau sonore dans les zones
3385 sensibles. Ce à quoi nous sommes arrivés. La colonne en rouge, c'est la norme, notre fameux
46 pour Montréal; et la colonne en bleu, c'est ce que le projet génère individuellement, autour
de 56, 57 dB; et la même chose pour Montréal-Est.

Pourquoi il y a des différences? C'est que naturellement les points récepteurs ne se
3390 trouvent pas à la même distance de Interquisa. C'est pour ça que le niveau - notre colonne
bleue - est inférieur pour Montréal-Est par rapport à Montréal. On était plus loin.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

3395 Ce n'est pas le bruit que l'usine génère mais le bruit qui se rend à un point donné. Parce
que si je suis juste à côté de l'usine, je vais l'entendre encore plus fort, c'est ça?

M. MARTIN MEUNIER :

3400 Effectivement. Le bruit, c'est toujours fonction de la position où on se trouve. En fin de
compte, l'usine n'aurait pas de problème de bruit si elle était toute seule. Donc, à toutes les fois
que je parle de bruit, je parle du point récepteur. Donc, c'est ce que l'usine émet à un certain
point. C'est pour ça qu'il y a des différences, c'est que tout simplement, les deux points
d'évaluation ne se trouvent pas à la même distance d'Interquisa.

3405 Donc, constatant ce fait, on devait nécessairement appliquer des mesures d'atténuation
pour rencontrer tout simplement les normes.

3410 Vous faisiez probablement référence à cette acétate. Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on
a appliqué des mesures d'atténuation qui étaient réalisables. Ce qu'on a fait, c'est sur un des
gros équipements, la turbine compresseur, on a appliqué des silencieux. Sur différentes
pompes, on a imposé des niveaux sonores maximum - ça, c'est mentionné dans l'étude
d'impact - pas des niveaux académiques, c'est des niveaux qu'on rencontre régulièrement, 85
dB. Donc, c'est des équipements qui sont *standards+, c'est tout simplement qu'on a à les
3415 spécifier.

Donc, on a imposé ces contraintes-là, on a fait les calculs et on rencontre la norme de
46 à Montréal, ce qui nous amène à rencontrer amplement, si on veut, la norme du côté de

3420 Montréal-Est, toujours pour les mêmes raisons: ce n'est pas la même norme parce que ce n'est pas la même ville. Puis on est plus loin, donc, nécessairement la colonne bleue est inférieure.

3425 Si on parle de si on rencontre ou pas les normes, maintenant avec ce niveau sonore-là qui provient individuellement de l'usine, on est venu l'additionner au niveau sonore initial pour pouvoir déterminer l'impact. Ce que les gens devraient percevoir comme modification de leur environnement sonore.

3430 Encore une fois, en ligne horizontale, c'est nos quatre points d'évaluation. En vertical, les différentes colonnes, on a le niveau calculé de l'usine, notre fameux 46. Donc, encore une fois, c'est le bruit modélisé, c'est notre modèle de calcul qui arrive à ce niveau-là en tenant compte uniquement, comme source de bruit, les activités d'Interquisa. Donc, on a 46, zones 1 et 2.

3435 Là, je vois 46 - ce n'est pas les chiffres qui apparaissent à l'étude d'impact - je vois 46 à la zone 3 et 4, puis si vous avez tous compris ce que je raconte, c'est que nécessairement c'est inférieur à ça. On rencontre le 46 mais le niveau qui est calculé est inférieur à 46. On va se fier à la zone 2, ça, c'est vraiment 46 à cet endroit-là.

3440 Ce qui est mesuré niveau initial, c'est les niveaux qui ont été mesurés lors de notre campagne de relevés sur le terrain. Là, je souligne ici un fait qui m'apparaît assez important, c'est que durant les quatre jours où on a fait des relevés - c'est dans l'étude d'impact aussi - on voit des variations par rapport à la période de la journée, puis ce qu'on est allé chercher, c'est la période de jour la plus calme durant ces quatre 24 heures de mesure. Le 53, ce n'est pas une moyenne de jour, c'est l'heure qui a été la plus calme durant ces quatre jours-là.

3445 Ce que ça veut dire, c'est que l'impact qu'on évalue, ça représente une pire situation, si on veut, ça va survenir lorsqu'on va retrouver la même période calme, si on veut, qu'on a mesurée durant ces quatre jours-là. Habituellement, c'est plus élevé que ça. Donc, nécessairement, l'impact va être moindre.

3450 Donc, je vous mentionnais à la troisième et quatrième colonnes, c'est les niveaux initiaux. On est venu les additionner. C'est pour ça qu'on arrive à la cinquième et sixième colonnes, ce qu'on appelle total de jour et de nuit. On a mentionné tout à l'heure que ça ne s'additionnait pas de façon arithmétique. Tout ce qu'on a fait, on a calculé plus les niveaux actuels, ça nous donne le total, et on fait la différence entre le total et le niveau initial, ce qui nous donne l'impact sonore. L'impact sonore, ça va être la différence dans les niveaux de bruit qui va être perçue suite au démarrage de l'usine.

3460 Donc, on arrive à des valeurs de 2 dB pour le jour, je parle toujours de la zone 2, et de 1 dB pour la nuit.

Ce que je mentionnais, on se souvient de l'échelle des perceptions. Juste pour rappeler, on se souvient que tout ce qui est en bas de 3 dB de modification d'intensité sonore, c'est à

3465

peine perceptible à l'oreille. Et je rappelle de nouveau que le 2 dB, c'est vraiment l'impact le plus élevé qu'on pourrait obtenir, parce qu'il est basé sur la période la plus calme qui a été mesurée durant quatre jours.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

3470

À condition que ces quatre jours aient été des journées calmes. Il y a peut-être des journées plus calmes que ça dans l'année.

M. MARTIN MEUNIER :

3475

Disons, quatre jours, ça m'apparaît être... s'il y a une tempête de neige, puis personne bouge, probablement que c'est plus calme. Il y a toutes sortes de facteurs qui peuvent survenir.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

3480

C'était quoi les quatre journées? L'été, l'hiver, l'automne?

M. MARTIN MEUNIER :

C'était l'automne.

3485

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

L'automne, quatre jours de suite?

M. MARTIN MEUNIER :

3490

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

3495

Sur semaine?

M. MARTIN MEUNIER :

Oui.

3500

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Pas la fin de semaine? C'est peut-être plus tranquille, le dimanche.

3505

M. MARTIN MEUNIER :

3510 Ce que je peux répondre à ça, d'expérience, il faut faire attention à ce qu'on peut laisser entrevoir. Comme, par exemple, en bordure d'une autoroute, on serait porté à croire que ça va être plus bruyant la semaine mais, souvent, il va y avoir des congestions, donc le niveau sonore va baisser.

3515 Moi, je demeure relativement près de l'Autoroute 15, puis c'est le dimanche soir que c'est le plus bruyant, parce que là il y a assez de trafic, puis tout le monde va vite. Donc, il faut faire attention. Je sais que dans les pointes aussi, les fins de semaine, les gens sortent, ça fait qu'il y a plus de trafic aussi la nuit. Je ne serais pas en mesure de vous donner les tendances, de dire nécessairement la fin de semaine, c'est plus faible. Quatre jours, ça m'apparaît être un assez long échantillonnage.

3520 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Merci.

M. MARTIN MEUNIER :

3525 L'autre acétate, c'est les mesures d'atténuation. C'est différentes mesures d'atténuation qui sont très réalisables, il n'y a rien d'extravagant dans ce qui a été considéré pour atteindre les critères.

3530 Ce qu'on mentionne en conclusion, c'est que du fait de s'imposer la norme la plus restrictive pour l'ensemble des récepteurs, on se retrouve avec des impacts sonores de l'ordre de 2 dBA, le jour, et de 1 dBA la nuit, ce qui est à peine perceptible en termes de modification d'intensité sonore.

3535 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Meunier. Allez-vous être là encore demain soir?

M. MARTIN MEUNIER :

3540

Malheureusement, je suis à Sherbrooke mais si c'est requis...

LA PRÉSIDENTE :

3545

En tout cas, on va voir ce soir jusqu'où on peut avancer mais c'est possible qu'on ait besoin de quelqu'un demain à nouveau, demain soir, pour compléter nos questions, parce que l'heure avance.

3550

Je demanderais à madame Loubert de venir poser ses questions. Peut-être de poser celle sur le bruit, d'abord, s'il vous plaît.

Mme NICOLE LOUBERT :

3555

Bonsoir! En fait, j'ai un petit peu un voeu pieux en commençant. C'est que, avant la fin de cette Commission, ça serait intéressant d'avoir des données chiffrées autrement. C'est-à-dire que, au lieu que ce soit des normes comme elles sont dites depuis le début, peut-être plus des normes par rapport à nous, ce qu'on est capable de bien saisir. C'est-à-dire, exemple, le bruit, ce soir. Est-ce que ça va être comme, par exemple, quand je suis chez moi et que je ferme la fenêtre, parce que je veux avoir la paix, c'est bruyant pour dormir et ça arrive souvent l'été.

3560

3565

Est-ce que c'est une norme qui va augmenter -- par exemple, comme lorsqu'on entend - j'appelle ça les *roches+ - les *roches+ des raffineries entre autres où on fait des purges à peu près deux fois par année et pendant deux, trois jours, deux jours, disons, il y a du bruit de fond désagréable. On se le dit entre nous autres. Je ne sais pas si ça dépasse les normes ou pas. Peut-être pas. Mais, bon, on dit: c'est deux jours, on est habitué, on s'habitue finalement, tranquillement, puis à chaque année ça revient. Ah! bien, oui, c'est le temps qu'ils nettoient. Bon, O.K.

3570

Alors, la même chose au niveau des odeurs. Est-ce que ça va sentir un petit peu plus, pas beaucoup plus, tout le temps? C'est quoi que ça va faire exactement, pour nous, dans notre langage à nous. Je ne le sais pas.

3575

Même chose au niveau des dangers. Est-ce que ça va être très dangereux, pas dangereux? 8 kilomètres, tout ça, oui, mais est-ce que ça peut arriver souvent? Mais, oui, mais quelle erreur humaine! Et, ainsi de suite. J'aurai une question demain soir là-dessus. Alors, donc, c'est quoi que ça veut dire pour les citoyens cette usine-là, concrètement.

3580

Même chose au niveau de l'argent. Ça procure des emplois. Oui, mais est-ce que ça va être des emplois chez nous? L'argent va-t-il retomber chez nous? Est-ce que ça retomber à l'étranger? C'est quoi que ça veut dire pour les gens de l'est.

3585 Et, dans le fond, c'est ça qu'on a besoin de savoir. Tout ce qui a été dit, c'est très bien, ça a été approfondi énormément de choses, mais je voudrais qu'on aille un petit peu plus loin pour les citoyens à ce niveau-là, juste avant la fin de la Commission. Ce n'est pas nécessairement des longues réponses mais c'est des réponses concrètes, dans notre langage à nous autres.

3590 Alors, ma question au niveau du bruit. Bon, finalement, les purges qu'on entend - là, je pourrais le dire de chez moi, je suis à quelques rues dans Mercier-Ouest - quel est le niveau de bruit à ce moment-là? Et, une sous-question: lorsque je suis chez moi et que j'entends l'Autoroute 40, qui a un bruit de fond, à certains moments le plafond est bas et j'ai un bruit de fond continu qui peut durer une nuit, par exemple, bon, c'est fatigant, cette affaire-là. Ou encore, le niveau de bruit, j'entends une sonnerie chez moi. Je ne sais pas c'est quoi cette
3595 fichue sonnerie-là mais je l'entends régulièrement. Ça peut être une fois par deux mois. Ça a l'air d'être de la carrière. Je ne sais pas c'est quoi. Mais c'est quoi le niveau de bruit? Ça, je pourrais questionner d'autre monde pour vous expliquer c'est quoi ce bruit-là, je ne sais pas c'est quoi encore, mais quel est le niveau sonore de ces bruits-là?

3600 Et ce que j'entends dire, moi, quand j'entends un réacteur, un compresseur, c'est un moteur d'avion, cette affaire-là. Alors, c'est quoi? Ça va me prendre six mois à m'habituer et puis, après ça, je ne dirai plus un mot? Ah! bien, oui, c'est dans l'est. Comme on fait pour les odeurs. Les odeurs, dans l'est, ça ne sent pas bon. Tout le monde le sait que ça ne sent pas bon. Et même, ce soir, j'écoutais une émission à la télévision, ça ne sent pas bon. Et il y a des
3605 gens inconditionnels à habiter à Montréal-Est et qui aiment habiter là et ils disent: *Ça ne sent pas bon, ça s'améliore un peu, par exemple. Mais ça sent pas bon.+ Puis là, on parle d'ajouter une autre odeur. Ça veut dire quoi dans notre amélioration, cette affaire-là?

Alors, c'est quoi que ça veut dire exactement ce qui se rajoute.

3610

LA PRÉSIDENTE :

On va regarder le bruit, ce soir, parce qu'on a quelqu'un avec nous. Demain, on pourra parler des odeurs, on a des questions, nous, à poser au promoteur. J'aimerais que monsieur
3615 Meunier nous donne une échelle de bruit. Par exemple, le bruit dans la forêt, c'est combien; le bruit dans une salle où des personnes parlent, etc. Un peu en comparaison avec ce qu'il va y avoir comme bruit à l'usine.

M. MARTIN MEUNIER :

3620

Dans un premier temps, je sais qu'il y a une succession de tableaux et de chiffres, si on veut parler concrètement, on peut faire abstraction complètement des normes, c'est-à-dire, comme j'ai mentionné un peu, qu'est-ce que ça va faire sur l'environnement sonore. Parce que là, moi, je ne sais pas les purges, ce que ça peut donner comme niveau sonore. Si on le
3625 perçoit, c'est que nécessairement, ça vient modifier notre environnement sonore de façon importante. Je ne peux pas le quantifier, je ne l'ai pas mesuré.

3630 Mais ce qu'on a évalué, puis je crois qu'on a quand même mesuré quatre jours, puis aller chercher -- on n'a pas pris une moyenne, on n'a pas pris non plus les conditions les plus élevées, on a pris le moment le plus calme. Donc, ça m'apparaît être assez conservateur. On prend le moment le plus calme et à partir de ce moment le plus calme, on est venu additionner le niveau de l'usine et on arrive à 2 dBA. Ça, je ne l'ai pas mentionné, mais le 2 dBA de jour tient compte d'opérations de wagons. Donc, ça arrive une heure, on l'a évalué sur une heure. 3635 La pire heure de la journée, si on veut, ce 2 dBA là. Donc, ce n'est pas durant 12 heures de temps qu'il y a cet impact de 2 dBA. Donc, nos calculs nous apparaissent particulièrement conservateurs et on arrive à 2 dB.

3640 Concrètement, ce que ça veut dire, si vous êtes en mesure, à la maison, d'avoir deux sources de bruit identiques, faites-en démarrer une, faites démarrer l'autre au même endroit, ça va vous donner une différence de 3 dB. On a vu tout à l'heure, deux additions de même niveau donnent une différence de 3 dBA.

3645 Vous écoutez votre système de son, jouez avec la balance, écoutez juste du côté gauche, puis venez mettre le côté droit, naturellement vous allez voir que ça ne vient pas du même endroit mais percevez la différence d'intensité, c'est 3 dBA. Vous allez vous rendre compte que ce n'est pas un gros changement dans l'intensité, et c'est ça, 3 dBA.

3650 Ce qu'on calcule, nous, c'est 1, 2 dBA de différence. Donc, concrètement, c'est que l'environnement sonore ne sera pas modifié de façon notable. Il faudrait vraiment être assis et se concentrer, puis dire, comme s'il y avait un interrupteur: Interquisa off; Interquisa on, puis on écoute pour voir s'il y a une différence. Ce n'est pas comme ça dans la réalité on vit. Donc, théoriquement, je viens de vous donner un exemple de la façon de percevoir 3 dB de différence, de percevoir réellement, puis nous, ce qu'on calcule, c'est 1 dB, 2 dB. Donc, on va être en 3655 deçà de ça.

Donc, faisons abstractions des normes. Ce qu'on va percevoir, c'est une différence d'environnement sonore. Puis ça, on a juste à regarder le tableau des impacts sonores.

3660 Je peux peut-être ouvrir une parenthèse sur le fameux moteur d'avion. Il faut faire attention. Il y a effectivement une turbine sur le site mais il faut comprendre qu'un avion, c'est un appareil qui -- ce qu'on veut, c'est d'avoir quelque chose de léger qui est performant et sécuritaire. Donc, on ne peut pas venir ajouter de silencieux. Il y a aussi le jet à l'arrière. Donc, effectivement, sur le site, il va y avoir un compresseur mais il n'y a pas de jet, il n'y a pas de... vous comprenez ce que je veux dire? Il y a le compresseur, une turbine, il y a le jet à l'arrière 3665 qui fait particulièrement du bruit. Ça, il n'y a pas cet aspect-là. Puis, en plus, sur une usine comme Interquisa, on peut rajouter des silencieux, ce qu'on ne peut pas faire sur un avion, de toute évidence. Donc, il faut faire attention avec ce genre de comparaison-là.

LA PRÉSIDENTE :

3670

D'accord. Je pense que pour nous, on ne peut pas demander au promoteur de faire en plus d'autres prises sur le terrain, si vous voulez. Je pense qu'ils ont fait quand même plusieurs sites. Ils en ont quatre. Et puis essayer de faire des études additionnelles, je pense que ça ne va pas nécessairement ajouter à la compréhension du projet.

3675

On a déjà eu des études qui ont été faites par rapport au climat ambiant, par rapport à ce que ça va ajouter. Alors, si on essaie de prendre d'autres données, ça ne va pas nécessairement changer les résultats; c'est ça que j'essaie de dire. Vous comprenez?

3680

Mais, pour vous, vous avez un exemple. Vous pouvez essayer de voir ce que ça donne comme bruit quand vous en ajoutez un autre de même intensité. Ça ne va pas nécessairement l'augmenter beaucoup plus que ce que vous pensez.

Mme NICOLE LOUBERT :

3685

Ça fait surtout un bruit de fond continu.

LA PRÉSIDENTE :

3690

D'accord.

Oui, monsieur Béland?

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

3695

J'aimerais ça que ce soit clair dans votre esprit. Ça n'a pas l'air d'être clair. Si je comprends bien ce que le promoteur a dit, c'est que le jour où l'usine va démarrer, même si vous habitez dans les maisons qui sont les plus près, vous ne l'entendrez pas. Est-ce que c'est ça que vous dites? À moins de faire un test, de vous asseoir là pendant une heure, dire au téléphone à Interquisa: *Fermez l'usine, allumez-la, fermez-la, allumez-la+ puis là, peut-être vous allez dire: *Ah! oui, quand vous l'allumez, je l'entends.+ Est-ce que c'est ça que vous dites?

3700

M. MARTIN MEUNIER :

3705

Si je veux être exact, ce que je mentionne, c'est en termes d'intensité. Parce que, encore une fois, je reviens à mon exemple. On est rarement assis sur notre balcon en train d'essayer d'identifier toutes les sources de bruit qu'on a autour de nous. On est entouré d'un certain climat sonore et on se demande si ce climat sonore là intervient sur nos activités.

3710

Ce que je mentionne avec les niveaux faibles, les changements d'intensité faibles qu'on a déterminés, c'est qu'en termes d'intensité, si on s'assoit puis on dit: *Est-ce que Interquisa vient de partir? Est-ce que c'est vraiment plus fort?+, on ne pourra pas dire que c'est vraiment plus fort.

3715 Mais là, vous me dites, est-ce que ça va être audible? Il y a peut-être un bruit particulier qui va s'ajouter. Donc, jamais je vais pouvoir dire, moi, que ça va être inaudible. Mais vous comprenez qu'en termes de changement d'intensité, est-ce que c'est vraiment dérangeant ce nouveau bruit-là? On arrive à 1 décibel et à 2 décibels.

3720 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Ça ne sera pas plus fort.

M. MARTIN MEUNIER :

3725

Non.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

3730 Peut-être plus aigu? Parce que madame parlait de sonnerie ou de cloche ou je ne sais trop.

M. MARTIN MEUNIER :

3735 Peut-être qu'elle fait référence à -- je sais qu'il y a certaines usines, je crois, des fois, il y a des systèmes d'avertissement qui peuvent partir. Peut-être qu'elle fait référence à ça. Naturellement, une sonnette qui part, le but, c'est d'avertir les gens. Donc, naturellement, c'est un son qui est plus perceptible. Donc, je ne peux pas dire à quel bruit exactement qu'elle fait référence mais ce n'est pas des choses que -- une pompe ou des sources comme ça ne génèrent pas ce genre de bruit.

3740

Mme NICOLE LOUBERT :

Donc, en d'autres mots, ça va être très supportable. C'est ce que je comprends?

3745

LA PRÉSIDENTE :

3750 En fait, pour les normes ISO, en général, on considère que 5 dBA est un niveau d'augmentation du climat sonore qui est dérangeant. On a fait des études et on a constaté que quand c'est rendu à 5 dBA, les gens se plaignent pour faire arrêter la source de bruit. Alors, si les estimés du promoteur s'avèrent exacts, ils sont en deçà du 5 dBA.

Mme NICOLE LOUBERT :

3755 Est-ce que je pourrais savoir - je ne sais pas à qui le demander - est-ce que je pourrais avoir justement le bruit que ça peut générer lorsqu'il y a les purges, disons à 1 kilomètre de là. Est-ce que quelqu'un peut nous fournir ça, ici, ce soir, peut-être du côté de l'Environnement?

3760 **LA PRÉSIDENTE :**

Le promoteur a probablement des données sur ses équipements, sur le bruit que peuvent produire ses équipements et, avec les mesures d'atténuation que vous avez proposées, vous pouvez probablement faire un calcul pour essayer de voir ce que ça donnerait.

3765

M. JAIME BERBÈS :

Oui. Ce que nous avons fait, c'est une étude sur les équipements qui sont normalement en opération. Madame Loubert, elle a raison, c'est toujours, c'est 24 heures, il n'y a pas de changement évident entre les niveaux sonores qu'on émet. Les équipements sont toujours là.

3770

Peut-être de faire une précision sur la question du réacteur comme tel. Ce n'est pas le réacteur qui va donner le niveau de bruit, normalement, ça, c'est plutôt les équipes qui roulent, non le compresseur, j'imagine qui sera l'équipement qui fait beaucoup plus de bruit. Les autres choses, je ne sais pas exactement qu'est-ce que -- une purge, comme telle, pour nous, elle peut pas nécessairement faire de bruit. Donc, ça dépend qu'est-ce qu'on purge et comment on fait l'opération. Mais nous avons considéré les équipements normaux.

3775

Mme NICOLE LOUBERT :

3780

Je parlais pour les purges actuelles, qui se font par des compagnies actuelles. Pour nous donner un point de repère. C'est de combien?

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

3785

Vous parlez des purges dans les raffineries qui sont au nord de l'Autoroute 40?

Mme NICOLE LOUBERT :

3790

C'est ça.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

3795

Je ne sais pas à qui vous pourriez vous adresser pour ça mais ce n'est pas Interquisa.

Mme NICOLE LOUBERT :

3800

Non, mais il y a des personnes-ressources de mon côté droit, qui pourraient peut-être répondre à ça.

LA PRÉSIDENTE :

3805

Est-ce que le ministère de l'Environnement, vous avez des données sur ça?

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

3810

Je vais devoir m'informer, je ne suis vraiment pas certaine qu'on a des données sur ces éléments-là. Je vais essayer de voir s'il y a quelque chose mais j'ai de sérieux doutes étant donné que c'est beaucoup une réglementation municipale qui vise le bruit.

LA PRÉSIDENTE :

3815

De toute façon, on va essayer de voir qu'est-ce qui est arrivé avec notre représentant de la Ville de Montréal, notre spécialiste sur le bruit qui devait être là, ce soir. Peut-être que lui pourra nous informer. J'espère qu'il sera là demain, alors on lui posera la question.

Mme NICOLE LOUBERT :

3820

Est-ce que je peux avoir demain soir ma question au niveau des urgences, enfin, du système de sécurité?

LA PRÉSIDENTE :

3825

Vous pouvez la poser ce soir.

Mme NICOLE LOUBERT :

3830

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Même s'il est 11 h et que les deux représentants de la Ville de Montréal ne seront pas là demain, alors il faut terminer cette partie-là ce soir.

3835

Mme NICOLE LOUBERT :

En fait, ma question est plutôt sur -- on a posé un petit peu cette question-là sous une autre forme, la première soirée, mais je reviens avec. Est-ce qu'une erreur humaine ou un mauvais contrôle pourrait entraîner un déséquilibre au niveau de l'industrie? Parce que, après avoir discuté avec plusieurs personnes, à un moment donné, je m'aperçois que finalement, cette usine-là, c'est une question d'équilibre. On sait qu'il peut y avoir des arrêts, bon, ça peut repartir. Et à chaque fois que j'entends parler qu'une usine qui a des produits importants de ce style-là, c'est toujours question d'équilibre.

3840

3845

Alors, est-ce que je pourrais savoir où sont un petit peu les faiblesses de ce projet-là? C'est-à-dire, où est-ce qu'une erreur humaine peut entraîner un déséquilibre important ou un mauvais contrôle. Est-ce que c'est la fin de semaine? Et, ainsi de suite. Un petit peu savoir, approfondir ce volet-là.

3850

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Berbès.

3855

M. JAIME BERBÈS :

La façon qu'on travaille du côté sécurité, on essaie toujours de combiner ce qu'on peut dire le système de contrôle, qu'il agit de façon presque automatique pour assurer que toutes les conditions d'opération, elles soient où elles doivent être. Et aussi, il y a l'action humaine, l'action des opérateurs. Je suis d'accord que les deux choses, elles sont très importantes pour assurer le contrôle de l'opération.

3860

Donc, on fait un effort et, en fait, maintenant, on est en train de faire une étude qu'on dit HAZOD, que c'est une étude hazardous operation. Ça veut dire qu'en regardant ce qu'il y a dans des plans, qu'est-ce qu'il pourrait devenir si certaines choses qui ne sont pas attendues d'être faites, elles soient faites. Donc, si quelqu'un ferme une valve, si quelqu'un commence à opérer une pompe, donc qu'est-ce qu'il pourrait devenir. Et il s'agit, suite à cette analyse, de placer les éléments passifs qu'on dit des éléments de conception qui pourraient nous aider à mitiger ou annuler l'effet d'une erreur humaine.

3865

3870

Mais pour nous, ce qui, à mon avis, est très, très important, c'est d'avoir une main-d'oeuvre qualifiée, qui sont des gens qui sont là, l'usine opère toute la journée et, donc, on fait beaucoup d'efforts au niveau de la formation, c'est-à-dire formation en sécurité, formation dans les systèmes de contrôle, formation dans les opérations, formation dans l'entretien. Pour nous, ça, c'est très, très, très important. Je ne sais pas si ça répond.

3875

Évidemment, on peut pas jamais dire qu'on est à l'abri d'un accident mais on fait tous les efforts. Et on fait tous les efforts, moi, je dirais, on pourrait dire parce que nous sommes très bons, nous sommes des bénévoles, mais ce n'est pas comme ça. C'est à notre intérêt aussi.
3880 Parce que, évidemment, pour nous, l'intérêt, c'est que l'usine fonctionne tout le temps. S'il y a un accident, ce n'est pas seulement ce qu'on produit à l'extérieur, ce n'est pas seulement ce qu'on produit avec nos employés, c'est aussi qu'il y a des pertes de production, qu'il y a des pertes des équipements.

3885 Peut-être qu'il n'est pas très politique de dire comme ça, parce que nous croyons aussi qu'il y a une composante éthique dans toute la question de la sécurité, parce que c'est nos employés, c'est nous-mêmes qui sommes là. Donc, pour nous, c'est très important.

3890 Je ne sais pas, je ne voudrais pas faire de publicité mais, justement, il fait quelques jours que Petresa Canada, je le cite souvent parce que Petresa Canada, il est quelque chose qui est proche de nous et qui va avoir la même philosophie de gestion de la sécurité. Petresa Canada, il a reçu un prix d'excellence pour la question sécurité. Ce prix, on le donne parce que les résultats de sécurité exprimés à un index de fréquence d'accidents, ils sont moins de la moitié de la moyenne de l'industrie canadienne pendant cinq ans consécutifs. Pour moi, je suis fier de dire ça, parce que, finalement, c'est une question pour nous aussi de crédibilité. Je ne
3895 sais pas si ça répond à la question.

Mme NICOLE LOUBERT :

3900 Est-ce que je peux la poser autrement, d'abord?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3905 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Est-ce qu'il y a, entre chaque étape, actuellement, avant la construction, est-ce que dans les plans, on est sûr qu'il n'y a pas de zone de contact entre deux -- en tout cas, ce que je
3910 comprends de ces projets-là, c'est qu'il faut que d'un niveau à l'autre, entre les deux, il y ait une porte étanche qu'on ne peut pas passer. Ça veut dire qu'il n'y a pas d'effet comme d'entraînement, pour entraîner l'accident plus loin. Est-ce qu'actuellement, cette usine-là est sécuritaire à ce niveau-là?

3915 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Berbès.

M. JAIME BERBÈS :

3920

Oui. Tout d'abord, il y a deux unités qui sont totalement séparées. Il y a même un espace physique. Aussi, il y a des silos intermédiaires. Donc, disons que ce qu'on produit dans l'unité TA, il est emmagasiné dans un silo et, après, il est chargé. Aussi, les réacteurs, ils sont isolés. On a fait ce commentaire aussi. Ils sont isolés pour éviter l'effet sur d'autres équipements. On prend des mesures pour assurer ça. Ça, c'est sûr.

3925

Mme NICOLE LOUBERT :

Donc, le mur est suffisamment sécuritaire, par exemple, entre les deux réacteurs?

3930

M. JAIME BERBÈS :

Oui, oui. C'est sûr.

3935

LA PRÉSIDENTE :

Il y a des critères de conception pour ce genre de chose-là. Il y a des choses à respecter, je crois.

3940

M. JAIME BERBÈS :

Oui, oui. Tout équipement, par exemple, qui travaille à pression, il y a ce qu'on appelle une soupape de sécurité. La fonction de la soupape de sécurité, c'est si à un moment, pour un problème d'opération, pour n'importe quelle raison, la pression, par exemple, à l'intérieur du réservoir ou à l'intérieur de l'équipement, elle monte au-dessus, plus haut qu'une certaine valeur, la soupape, elle va libérer, elle va ouvrir automatiquement. Ça, c'est physique. Ce n'est pas électronique. Donc, il va sortir, le produit, pour alléger la pression.

3945

Donc, ces types d'équipement sont un standard dans toute l'industrie de pétrochimie et le raffinage. Ce sont des équipements pour éviter l'accident dans un moyen mécanique, sans intervention humaine.

3950

Mme NICOLE LOUBERT :

Merci.

3955

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3960

Nous aurions des questions pour la Ville de Montréal. Monsieur Labrie.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3965 Même si un accident est peu probable, comme le promoteur l'a expliqué, c'est quand même possible et imaginons le pire scénario: l'éclatement d'un réservoir d'acide acétique qui se répand, il y a une volatilisation et il y a un nuage toxique qui se dirige vers la population.

3970 Bon, le promoteur a un plan d'intervention, minute par minute, pour corriger et réduire le problème mais j'aimerais savoir, du côté du public, qui sonne l'alarme le premier? Qui intervient? Quel est le rôle de chacun de la Ville de Montréal, du Service des incendies, de la Sécurité publique? La question d'abord à monsieur Lapalme, qui le premier intervient? Qui prend la gestion de la situation en dehors du site de l'usine pour la sécurité de la population?

3975 **M. ROBERT LAPALME :**

3980 Le modèle d'organisation de la Sécurité civile du Québec est partout le même au Québec. La responsabilité des mesures d'urgence est une responsabilité municipale. Donc, c'est la municipalité qui prend la coordination des mesures d'urgence. Le ministère de la Sécurité publique est là pour venir assister la municipalité et faire la coordination d'intervention avec les différents intervenants gouvernementaux, c'est-à-dire, la santé, le transport, l'environnement et les autres ministères qui peuvent être impliqués dans un accident comme ça. Mais l'intervenant principal, c'est la municipalité.

3985 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

 Merci.

3990 Et maintenant, la Ville de Montréal, est-ce qu'elle est préparée à répondre à ce type d'urgence-là?

M. ANDRÉ BRUNELLE :

3995 Premièrement, il faut préciser que dans le cas qui nous occupe, l'usine en question est située sur le territoire de la Ville de Montréal-Est. Donc, il s'agit d'abord à la Ville de Montréal-Est de prendre les premières actions pour contrôler la situation.

4000 Cependant, comme la Ville de Montréal est située tout près des limites de Montréal-Est, évidemment, nous allons devoir intervenir. Et la Ville de Montréal a un plan d'urgence qui permet de mobiliser des ressources très importantes pour contrôler les effets d'une situation qui pourrait dégénérer.

4005 Et, à titre d'exemple, je pourrais vous dire que notre plan d'urgence étant un plan de mobilisation, étant un plan qui permet de faire intervenir des gens, nous pouvons rappeler jusqu'à 10 000 personnes. Ça fait que, finalement, les 10 000 employés de la Ville de Montréal sont mis à contribution dans le plan des mesures d'urgence. Donc, suivant l'évolution de la situation, l'ensemble des employés pourraient éventuellement être appelés à intervenir.

4010 Alors, quand un incident comme celui-là se produit, c'est d'abord le 9-1-1 qui est avisé
d'une telle situation. Ensuite, le Service des incendies est appelé à intervenir et, selon un
processus de commandement très bien identifié, le processus se met en marche et, là, les
intervenants, dépendant de l'évolution de la situation, sont mis à contribution.

4015 Donc, c'est un plan qui existe depuis plusieurs années. Monsieur Lapalme l'a
mentionné, ce sont les municipalités qui en ont la responsabilité et, nous, nous faisons à
chaque année une simulation pour justement vérifier l'efficacité de notre plan d'urgence.

4020 Donc, à ce compte-là, évidemment comme je le disais antérieurement, la Ville de
Montréal-Est étant le premier intervenant, ensuite, nous aurions à intervenir et il y aurait une
coordination intermunicipale qui interviendrait à ce moment-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

4025 Mais le plan de mesures d'urgence doit être adapté pour tenir compte de cette nouvelle
situation-là, qui est un contaminant qui peut se retrouver en quantité appréciable dans l'air, alors
que c'est une situation à laquelle vous n'avez pas eu à faire face à date et qui pourrait survenir.

M. ANDRÉ BRUNELLE :

4030 C'est-à-dire que, à la Ville de Montréal, nous avons des spécialistes que nous appelons
l'Unité d'intervention pour les produits chimiques, qui sont spécialisés dans des interventions
pour ce genre d'événement-là. Et ce sont eux les premiers qui vont être appelés à intervenir et
qui vont faire en sorte de prendre le contrôle de la situation et de faire en sorte de conseiller pour
dire quelles sont les décisions que nous devons prendre pour assurer la sécurité de la
4035 population. Effectivement, nous avons des équipes qui s'occupent de ça.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

4040 Et, au promoteur, je demanderais entre le moment où un accident est noté et rapporté, combien de temps on peut penser au maximum, quel est le temps de réaction maximum pour limiter, par exemple, l'évaporation d'un réservoir d'acide acétique qui aurait éclaté et qui s'évapore?

4045 **M. JAIME BERBÈS :**

Ça, ça fera partie du plan minuté. J'imagine que c'est ça. Mais le système, dépendamment de comment on va l'appeler, c'est toujours la même chose. Si quelque chose arrive, la première personne qui perçoit ça, il doit aviser immédiatement la salle de contrôle, et la salle de contrôle, elle doit définir quel est le niveau de l'urgence. Évidemment, comme ici on parle d'accident, un accident, pour nous, c'est même quelqu'un qui peut tomber sur un escalier. Donc, ça n'a pas d'incidence extérieure. Donc, il y a certaines catégories d'événements, si vous voulez.

4055 Et du moment qu'on pense que la situation peut dégénérer, comme le monsieur tout à l'heure le disait, il y a l'avis immédiat. Ça doit sortir immédiatement. Indépendamment que nous, nous avons nos opérateurs qui vont avoir un entraînement comme pompier.

4060 Ça ne veut pas dire qu'ils seront des bons pompiers parce que, normalement, pour être un bon pompier, on a besoin d'avoir participé dans beaucoup de feux, et ça, c'est pas normal dans notre cas. Mais ils vont recevoir une formation de pompier, ils vont aller à des cours et ils vont connaître bien l'usine.

4065 Donc, ils vont essayer de contenir tout ce qu'on veut. Mais ce qu'on veut aussi, c'est qu'il ne se place pas lui-même dans une situation de danger. Donc, ils vont essayer de contenir, ils vont essayer d'éliminer mais pendant le temps que ça passe, l'avis est donné.

4070 Disons, il y a un groupe et, normalement, on appelle ça le groupe de contrôle. Je serai moi-même là-bas, ou la personne qui sera à ma place, qui dirige ce groupe. Et ce groupe, il est en charge de coordonner toute l'activité avec l'extérieur. Normalement avec la Ville mais, aussi, ça pourrait être avec l'entraide qu'on peut avoir avec les autres usines et même avec des fournisseurs à un moment donné si on avait besoin de plus de matériel contre l'incendie ou tout ça.

4075 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais de façon plus précise, si le réservoir a éclaté et s'est répandu, donc l'acide acétique en l'occurrence s'évapore mais, en pratique, qu'est-ce que vous faites pour empêcher ou limiter l'évaporation? Vous le recouvrez ou vous allez le récupérer?

4080

M. JAIME BERBÈS :

4085 Non. Dans un premier temps, ce qu'on fait, c'est refroidir. Parce que vraiment, quand il y a un problème qu'il y a de l'évaporation, évidemment, comme plus froid, tant mieux. Avant on disait, par exemple, que les dangers de l'acide acétique, dans un cas de déversement, il est bien moins important parce que le produit, il est froid. Donc, on a, nous, un système fixe contre l'incendie. Donc, ça serait probablement la première chose, de...

4090 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

De l'arroser.

M. JAIME BERBÈS :

4095 ... essayer de refroidir.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

L'arroser avec de l'eau.

4100 **M. JAIME BERBÈS :**

Essayer de refroidir. En plus, bon, il faut prendre les mesures d'opération nécessaires pour éviter l'alimentation, évidemment.

4105 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Bien sûr.

4110 **M. JAIME BERBÈS :**

Mais, tout ça, il est en développement dans le plan des mesures d'urgence, à mon avis.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

4115 Merci, monsieur Berbès.

LA PRÉSIDENTE :

4120

J'aimerais demander au Service des incendies, monsieur Turgeon, c'est ça? Dans une situation qu'on vient d'expliquer, pour vous, vous calculez c'est combien de minutes votre temps de réponse?

4125

M. LUC TURGEON:

4130

Écoutez, comme monsieur Brunelle l'a mentionné précédemment, l'appel serait d'abord à la Ville de Montréal-Est. Par la suite, Montréal-Est communiquerait avec nous pour nous faire part qu'ils ont une intervention qui peut dépasser les limites du territoire de Montréal-Est et, après ça, on serait en mesure d'intervenir. Donc, je ne suis pas en mesure de déterminer avec précision quel est le temps avant que Montréal-Est nous prévienne. Mais dès que Montréal-Est nous aurait prévenus, on serait en mesure d'avoir des pompiers sur les lieux dans, je vous dirais, entre 4 et 6 minutes après l'intervention.

4135

Bon, maintenant, dépendamment de l'ampleur du déversement, l'état des vents, la rapidité avec laquelle le produit serait dispersé dans l'air, bien, ce serait des facteurs qui influenceraient grandement notre intervention.

LA PRÉSIDENTE :

4140

Et c'est votre service qui est en charge d'évacuation des personnes?

M. LUC TURGEON :

4145

Bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

4150

À ce moment-là, comment vous procédez? Est-ce qu'il y a un communiqué qui est émis? Est-ce que vous faites du porte-à-porte? Qu'est-ce qui arrive exactement?

M. LUC TURGEON:

4155

Dépendamment du type d'intervention, les pompiers peuvent se rendre sur les lieux et procéder eux-mêmes avec des équipements de protection à l'évacuation des gens. On peut également émettre des communiqués via les médias, je pense radio, télévision, etc.

4160 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Je vous remercie.

4165 Alors, j'avais ici un intervenant, monsieur Michel Emery, qui a dû quitter, qui avait une question portant sur la santé, je crois. Le DSP Centre-Ville va être encore là demain. Alors, si monsieur Emery n'est pas là demain soir, nous poserons la question pour lui. S'il est là, je pense qu'il pourra revenir à la table des intervenants.

4170 Il nous reste sur notre liste deux personnes: monsieur Marchione et monsieur LeBouthillier. Je ne sais pas si monsieur LeBouthillier est encore là?

4175 J'accepterais seulement des questions qui s'adressent aux personnes en charge du Service des incendies et des mesures d'urgence. Monsieur Marchione, est-ce que vos questions portent sur ces sujets-là? Parce que, sans ça, je vous demanderais de revenir demain soir, vu l'heure tardive.

M. VINCENT MARCHIONE :

4180 Lorsque monsieur parle au sujet des incendies, si, à un moment donné, on a besoin d'évacuer la population, c'est un sujet que j'ai déjà soulevé. Monsieur Turgeon parlait d'un plan d'évacuation ou d'intervention, je pense, un plan d'intervention, alors que, moi, j'ai déjà parlé d'un plan d'évacuation spécifique pour Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles, parce que nous sommes dans une enclave. Entre parenthèses, c'est là que j'habite. J'habite à peu près à 1,5 kilomètre du futur projet, si ça se réalise. Et donc, plusieurs fois, plusieurs niveaux de
4185 gouvernement, municipal, j'ai déjà soulevé cette question d'avoir un plan d'évacuation spécifique pour -- et ça n'existe pas, ça.

4190 On me répond toujours qu'il y a un plan d'évacuation global dans la Ville de Montréal. Et il me semble que ce serait pertinent. Je sais que ça s'élabore un peu au CMMI mais il n'y a rien de concret, encore. Il n'y a rien de concret.

Juste vous donner un exemple. Lorsqu'il y a eu...

4195 **LA PRÉSIDENTE :**

Attendez un moment. Monsieur Brunelle, vous vous rendez compte que la population de Pointe-aux-Trembles, qui fait partie de la Ville de Montréal, je crois, à cause de la situation du parc industriel d'ici, s'il y a un accident majeur, les gens qui sont à l'est complètement au bout de l'île considèrent qu'ils sont enclavés d'une certaine façon.

4200 Alors, monsieur a déjà posé la question. Il aimerait savoir, dans le plan d'urgence que vous avez ou dans des conditions que vous devriez élaborer, qu'est-ce qui arriverait? Comment ça se passerait pour eux?

4205 **M. ANDRÉ BRUNELLE :**

Évidemment, tout dépend de l'éventualité qui survient. Il y a des évacuations qui sont prévues. Cependant, il faut penser: est-ce qu'on évacue complètement tout le territoire à partir de Montréal-Est jusqu'au bout de l'île? Ça dépend évidemment de l'intervention. On peut évacuer vers Rivière-des-Prairies, dépendant de la direction des vents et de la situation.

Maintenant, évidemment, s'il fallait évacuer complètement le territoire de Pointe-aux-Trembles et aller à l'extérieur de l'île, là, c'est quelque chose de beaucoup plus compliqué et, ça, on l'a dit, ce n'est pas un scénario qu'on privilégie. On essaie de déplacer les gens sur le territoire mais à l'abri de la situation. Et sortir de l'île, c'est toujours plus compliqué. Ça pourrait se faire.

On a des ententes avec la STCUM, on est en train de regarder pour avoir des ententes avec d'autres compagnies de transport mais il faut comprendre que traverser les ponts, ça prend du temps. Donc, ce n'est pas le scénario que l'on privilégie. Cependant, ça serait une alternative qu'on pourrait utiliser en dernier ressort. Mais il faut penser qu'il faut toujours essayer de déplacer les gens dans un autre secteur qui n'est pas touché. Et quand on regarde l'ensemble des éléments qui peuvent survenir, la probabilité que ça arrive partout, au même moment, elle est très, très minime. Donc, c'est pour ça qu'on privilégie de déplacer les gens sur le territoire.

M. VINCENT MARCHIONE :

Je donne un exemple. Il y a eu, cette année, au mois de février, une explosion, puis un incendie à Pétro-Canada. On a été obligé de fermer la route 40 et on n'a même pas fermé le pont LeGardeur, alors la circulation, elle s'est déviée par elle-même. Et là, on a vécu des bouchons sur la rue Sherbrooke et sur la rue Notre-Dame.

Là, je me dis, moi, advenant le pire des scénarios, un effet domino d'explosions, alors, on est fait comme des rats. On va se faire rôtir comme des rats. Et j'ai trouvé ça aberrant, moi, qu'on n'a pas fermé le pont lors de cet accident-là.

Maintenant, s'il arrive un gros accident, que ce soit Shell ou le futur site Interquisa, ça, c'est sûr qu'on va fermer la rue Sherbrooke et on va fermer la rue Notre-Dame. Et les gens vont continuer à arriver par le pont LeGardeur, à ce moment-là. Alors, moi, je trouve qu'il faut avoir vraiment un plan spécifique. Parce qu'on a parlé cette semaine des pires scénarios. Moi aussi, je parle d'un pire scénario. Et il n'y a rien, il n'y a rien qui est prévu pour un pire scénario.

Moi, j'ai déjà fait des démarches là-dessus. On devrait avoir un quai pour faire accoster des bateaux pour que la population puisse embarquer sur un bateau. On devrait avoir une aire aussi où des hélicoptères peuvent atterrir. Quand j'en parle, les gens pensent que je rêve mais, moi, je vois toujours plus loin que dans l'avenir. Je prévois les choses.

LA PRÉSIDENTE :

4250

C'est des éléments intéressants que, j'espère, vous allez mettre dans votre mémoire. Je pense que ayant la présence ici de la Ville de Montréal, aussi, ils vont sûrement savoir maintenant qu'il y a des craintes particulières dans la population, qui sont aussi indépendants de l'installation ou pas de Interquisa, parce que, finalement, le parc industriel, il est là. Il y a des accidents possibles dans d'autres compagnies aussi.

4255

M. VINCENT MARCHIONE :

Oui, oui. Oui, oui.

4260

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous remercie.

4265

M. VINCENT MARCHIONE :

Écoutez, l'autre question, elle va être très rapide.

LA PRÉSIDENTE :

4270

Oui?

M. VINCENT MARCHIONE :

4275

Au sujet des risques, si j'ai bien compris, moi, j'habite à 1,5 kilomètre. Donc, toute la présentation me fait dire que c'est beaucoup plus dangereux lorsque je suis chez moi que si j'étais vraiment sur le site.

LA PRÉSIDENTE :

4280

Merci, monsieur.

M. VINCENT MARCHIONE :

4285

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

4290

Bonsoir.

M. VINCENT MARCHIONE :

Pouvez-vous me dire demain quelle heure?

4295

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je vais faire toutes les annonces. Alors, ça arrive quelques fois que les séances se prolongent. Nous ne sommes pas une exception. Et je sais de quoi je parle, ça fait à peu près une vingtaine de commissions que je fais, alors je sais que des fois ça dépasse jusque vers 11 h 30 et parfois minuit. Par contre, on essaie que ce ne soit pas la norme.

4300

Alors, j'aimerais remercier monsieur Brunelle et monsieur Turgeon d'être venus, ce soir.

4305

Demain soir, nous allons recommencer à 19 h et nous n'aurons pas de séance en après-midi. Alors, on a quand même pas mal de travail à faire demain. Ce soir, on a fait des présentations sans accepter toutes les questions du public, ça ne voulait pas dire que les sujets étaient fermés. Vous pouvez revenir demain poser encore des questions sur le climat sonore, la santé, les risques technologiques. Les personnes-ressources qui sont là peuvent répondre à vos questions.

4310

Nous allons aussi couvrir demain soir la circulation. Nous aurons à nouveau monsieur Jean Robert de la Ville de Montréal. Alors, je vous souhaite bonne nuit et à demain à 19 h. Merci.

4315

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4320

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

4325